

- NATURA 2000 -

DOCUMENT D'OBJECTIFS - VOLET APPLICATION -

MASSIF DU LUBERON

FR 9301585



VERSION DÉFINITIVE
OCTOBRE 2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
 I. Organisation du Document d'Objectifs « volet Application »	5
II. Contenu des fiches « Action de gestion »	5
III. Hiérarchisation des actions de gestion	6
IV. Spatialisation des actions de gestion	18
V. Financement des actions de gestion	18
VI. Extension du périmètre Natura 2000	19
VII. Présentation des différentes actions de gestion	19
- N° 1 : LES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS	21
- N° 2 : LES MILIEUX FORESTIERS	55
- N° 3 : LES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS	99
- N° 4 : LES MILIEUX ROCHEUX	133
- N° 5 : LE SUIVI ET L'ÉVALUATION	155
- N° 6 : LA COMMUNICATION, L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION	169
- N° 7 : L'ANIMATION	187
 ANNEXES	195
Annexe 1 : Tableau récapitulatif des actions de gestion	197
Annexe 2 : Échéancier chiffré des actions de gestion pour la période 2006-2010 ...	201
Annexe 3 : Tableau de correspondance des Habitats Natura 2000	205

INTRODUCTION

La richesse écologique du massif du Luberon (Petit et Grand Luberon) fait que le Parc naturel régional du Luberon est associé dès 1997 à la démarche Natura 2000. Ce massif est défini comme Site d'intérêt communautaire (SIC) et le Parc devient officiellement, en 1999, l'opérateur local de ce site. Il est alors chargé de l'élaboration du Document d'objectifs (DocOb), plan de gestion spécifique du site ayant pour but le maintien de la diversité biologique et des activités humaines qui lui sont liées.

A ce jour, une première version du Document d'objectifs a été élaborée. Cette première version rend compte de l'inventaire de l'existant et de la caractérisation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Il décline aussi les enjeux et objectifs relatifs à la préservation de la biodiversité du site suite à l'analyse des activités humaines et des exigences connues de chaque habitat et espèce.

Cette première étape a été validée par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'octobre 2002 et approuvée par le Comité de pilotage local de décembre 2002.

Il s'ensuit une phase d'élaboration d'un programme d'actions ciblées répondant au mieux aux objectifs retenus. Tel est le but du présent Document d'objectifs -volet application. Ce Document d'objectifs -volet application-, référence pour les acteurs légitimes sur le site, a pour objet de définir les modalités de gestion, les dispositions et les moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels ou des espèces dans un état de conservation favorable.

Ce document constitue un véritable projet territorial à dominante de conservation de la nature, assorti d'un programme d'actions spécifiques appelées à prendre surtout la forme de « Contrats Natura 2000 » au profit des acteurs locaux.

La réalisation de cette partie du DocOb n'a pas de valeur réglementaire mais correspond à un outil d'orientation et d'aide à la décision pour tous les acteurs.

L'évaluation du DocOb, établi pour 6 ans, rendra compte à la fois des moyens qui auront été alloués à la réalisation des actions de gestion et de la capacité de l'animateur à satisfaire à un bon taux de contractualisation.

Une fois le DocOb arrêté par le Comité de pilotage et après notification par le préfet, le Parc naturel régional du Luberon s'engagera dans un nouveau rôle ; celui d'animateur de sa mise en œuvre.

I. Organisation du Document d'objectifs « volet application »

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines s'exerçant sur le « Massif du Luberon » ainsi que l'examen des problématiques liées à la préservation du site permet d'établir une liste des enjeux (établie dans la première partie du DocOb). A la relecture de ces enjeux, on peut proposer un regroupement par grandes catégories d'habitats :

- les milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, landes, garrigues et matorrals),
- les milieux forestiers,
- les milieux rocheux (éboulis, falaises et grottes),
- les milieux aquatiques (Aiguebrun et sa ripisylve).

Les enjeux et objectifs liés à chaque type de milieu impliquent l'application de plusieurs actions de gestion. Ainsi, ces différentes actions de gestion sont organisées au sein de chaque entité « milieu » et concernent la gestion des habitats et des espèces.

Étant donnés l'importance et l'intérêt des espèces et des habitats concernés, la surface et la diversité du site ainsi que les moyens et délais limités de la réalisation du DocOb, toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre de Natura 2000 n'ont pas pu être recueillies préalablement à la réalisation du DocOb. Par conséquent, certaines actions de gestion ont pour objet de compléter les inventaires et les études déjà réalisés.

D'autres catégories d'action sont présentées dans ce document et concernent :

- le suivi et l'évaluation des actions de gestion et du document lui-même,
- la communication, l'information et la sensibilisation autour de la gestion évoquée,
- l'animation visant à mettre en œuvre la politique Natura 2000 sur le site.

II. Contenu des fiches « Action de gestion »

Chaque action de gestion est présentée selon un descriptif commun :

- **Le code de l'action**, référence correspondant aux différentes catégories, suivi d'un numéro de classement :

Catégorie	Code de l'action
Milieux ouverts et semi-ouverts	MO
Milieux forestiers	FO
Milieux aquatiques (écosystèmes riverains)	AQ
Milieux rocheux	RO
Suivi (évaluation)	SUI
Communication, sensibilisation	COM
Animation	ANI

Tableau 1 : Code de l'action selon les catégories

De très nombreuses actions thématiques comportent un volet animation, voire relèvent complètement d'un travail d'animation, de communication et/ou de suivi. Pour plus de lisibilité, elles figurent dans le chapitre correspondant au milieu concerné. Un tableau récapitulatif les reprend, en fin du chapitre « Animation ».

- **L'intitulé de l'action de gestion, son niveau de priorité d'intervention, son statut** par rapport aux Directives communautaires : ZPS pour la Directive « Oiseaux », PSIC pour la Directive « Habitats », ainsi que sa **nature éventuellement agri-environnementale** (CAD).
- **Le résultat attendu**, correspondant à l'objectif visé par l'action.
- **Les habitats et espèces concernés** directement ou indirectement sur lesquels le périmètre de l'action s'assoit. Sont indiqués les habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que les espèces patrimoniales protégées présentant un intérêt particulier sur le site « Massif du Luberon ».
- **Les données de contractualisation**, avec la localisation de l'action de gestion (références de la carte annexée pour les actions éligibles) et la surface concernée quand elle est connue.
- **Les partenaires pressentis et leur rôle**, organismes *a priori* porteurs des projets.
- **La mise en œuvre de l'action** correspondant aux différentes étapes que la structure animatrice devra franchir pour rendre opérationnelle l'action. Les échéanciers possibles sont indiqués ainsi que les différents indicateurs de réalisation ; ces derniers permettent de définir le début de la mise en œuvre de l'action et d'évaluer le degré de réalisation des objectifs fixés ainsi que l'impact des actions. Pour les actions éligibles, ce point est présenté sous forme d'un tableau synthétique indiquant les conditions d'éligibilité de chacune des étapes.
- **Les engagements du bénéficiaire** retranscrits dans un cahier des charges (soit en cours d'élaboration soit lié aux cahiers des charges existants comme pour les mesures agro-environnementales). Le caractère éligible des actions en fonction de la réglementation telle qu'elle est actuellement (circulaire de gestion du 24 décembre 2005) est signalé ainsi que le code de la (des) mesure(s) susceptible(s) de s'y appliquer.
- **Les coûts estimatifs et les programmes de financement possibles** lorsqu'ils sont identifiables (somme prévisionnelle à attribuer à l'action, programme de financement permettant de subventionner une telle action).

III. Hiérarchisation des actions de gestion

Les différentes actions de gestion font l'objet d'une hiérarchisation afin de définir des priorités d'intervention pour la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Trois niveaux de priorité sont retenus et attribués aux différentes actions de gestion :

- **Priorité d'intervention 1** : forte
- **Priorité d'intervention 2** : moyenne
- **Priorité d'intervention 3** : faible

Ces différentes priorités d'intervention sont évaluées à partir des enjeux respectifs des habitats et des espèces concernés par l'action de gestion.

Ainsi, pour chaque habitat et espèce représentatifs du site Natura 2000, plusieurs critères sont déterminés au sein d'un groupe de travail réunissant les spécialistes de l'équipe de l'organisme opérateur. L'analyse globale de ces critères permet de définir les enjeux représentés par chacun des habitats et des espèces. Le niveau d'enjeu découle donc d'une pondération « à dire d'expert » réalisée au sein de ce groupe de travail.

La notion d'enjeu attaché à ces habitats et à ces espèces doit permettre de déterminer la nécessité et l'urgence d'intervenir afin de préserver leur « état de conservation favorable » (article 1, point e). Elle n'est pas, dans l'absolu, liée à la valeur patrimoniale et, comme noté

auparavant, elle est évaluée au regard d'autres critères. L'ensemble de ces critères est détaillé ci-dessous.

Par ailleurs, on peut remarquer qu'aucun de ces critères n'est à lui seul suffisant pour déterminer le niveau de l'enjeu, pas plus qu'il n'est envisageable d'explicitier une formule mathématique dont le résultat serait une notation de l'enjeu.

N.B. : certains critères concernant les habitats sont repris de la Base de données établie dans la partie diagnostic du DocOb et remise à jour pour certaines données grâce aux réunions entre les spécialistes de l'équipe de l'organisme opérateur.

→ **Définition des critères concernant les habitats**

▪ Habitats

Les habitats sont ici désignés par la dénomination du ou des sous-ensembles d'habitats présents sur le site et appartenant aux types contenus dans l'annexe I de la Directive « Habitats ». Il est utile de remarquer, dans un souci de réalité de terrain et d'une meilleure communication avec les gestionnaires et décideurs locaux, que quelques distances sont prises par rapport aux dénominations précises des cahiers d'habitats compte tenu essentiellement des conditions stationnelles et dynamiques dans les localités concernées.

Un tableau de correspondance (Annexe 1) a été établi pour replacer les habitats du site PR89 dans les dénominations génériques du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne (Version EUR 15 - Commission européenne DGXI-D.2, 1996).

▪ Statut

La notion de statut fait référence à la Directive « Habitats » qui, à l'article 1 (points c et d), définit comme « prioritaires » (notés « P ») les habitats en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article 2, compte tenu de l'importance du site au regard de leur aire de répartition naturelle, et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière. *A contrario*, les autres habitats visés par la Directive sont considérés comme « communautaires » (notés « C »). Dans le cadre de la Directive « Habitats », un habitat prioritaire présente donc une valeur patrimoniale supérieure à un habitat communautaire.

▪ Surface

Est indiqué ici le pourcentage que l'habitat occupe au sein du site PR89. Ce critère peut jouer dans deux sens diamétralement opposés selon la nature de l'habitat concerné. Elle revient à exprimer le caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site sur le plan de « l'importance écologique ». Une catégorie « <0,1 » regroupe toutes les surfaces représentant moins de 0,1% du site.

▪ État de conservation

Ce critère, estimé « à dire d'expert » par les spécialistes de l'organisme opérateur, indique la « distance moyenne » qui sépare l'habitat tel qu'il est présent sur le site de son « état de conservation favorable ». Des indicateurs efficaces et rapides pour chaque type de milieu et évaluables sur le terrain ont été utilisés pour caractériser cet état de conservation. Un qualificatif « bon », « moyen » ou « mauvais » a été attribué. Cet état de conservation permet aussi d'évaluer l'importance des travaux et mesures nécessaires.

▪ Typicité

Ce critère évalue la proximité des formations présentes sur le site avec l'habitat concerné de référence. Un qualificatif « bon », « moyen » ou « mauvais » a été attribué « à dire d'expert ».

Cette typicité informe sur le caractère distinctif de l'habitat et est évaluée par comparaison à la définition optimale de l'habitat (en référence aux Cahiers d'habitat) aux plans floristiques, écologiques et biogéographiques. La typicité est corrélée directement avec l'enjeu.

▪ Richesse en espèces des annexes

Est récapitulé ici le nombre des espèces animales figurant dans l'une ou l'autre des annexes des Directives « Oiseaux » ou « Habitats » et présentes sur le site dans l'habitat concerné. Ce critère est aussi évidemment directement corrélé à l'enjeu.

S'il est relativement facile de positionner des espèces végétales dans tel ou tel habitat, il n'en est pas de même pour les espèces animales. Les habitats naturels tels qu'ils sont définis dans le Manuel d'interprétation sont difficilement transposables aux habitats des espèces animales. Celles-ci sont en effet rarement inféodées à un seul type d'habitat. Ainsi, une même espèce peut apparaître plusieurs fois, dans différents habitats. Nous tiendrons à une exhaustivité maximale en utilisant les données existantes de la partie diagnostic du DocOb et les différents éléments de bibliographie concernant les exigences des espèces.

Après le nombre total d'espèces, sont indiqués le nombre d'oiseaux de la Directive « Oiseaux » (notés O1). Concernant la Directive « Habitats », sont notés le nombre d'animaux de l'Annexe II (notés A2) dont le nombre d'espèces animales prioritaires (notées *) et enfin, le nombre d'animaux de l'Annexe IV (notés A4). Les espèces figurant dans les annexes II et IV de la Directive « Habitats » n'ont été prises en compte qu'une fois pour leur appartenance à l'annexe II.

On peut rappeler ici qu'aucune espèce de la flore du Luberon ne figure en annexe de la directive « Habitats ».

▪ Menaces

On évalue ici l'importance des facteurs anthropiques de dégradation de l'état de conservation de l'habitat concerné. Ils peuvent résulter de différentes activités économiques (exploitation agricole ou forestière ...), de la fréquentation touristique, etc., ou être les conséquences de l'anthropisation (par exemple incendies). Selon l'importance des activités présentes, les menaces sont évaluées lorsque l'impact existe déjà ou lorsqu'elles sont potentielles et peuvent survenir dans un avenir plus ou moins proche selon les conditions environnementales. Sont utilisées ici différentes classes de « fort » à « faible ». L'enjeu est inversement corrélé aux menaces (cf. *infra*).

▪ Dynamique

La dynamique correspond à une modification prévisible de l'habitat, progressive ou régressive, du fait d'un processus écologique naturel. On exprimera ici la nature de cette évolution naturelle de l'état de conservation. Selon les cas elle pourra être positive ou négative selon que le milieu tend vers une amélioration de son état (par ex. maturation des forêts) ou vers une dégradation (par ex. embroussaillement des pelouses). La dynamique peut aussi être nulle ou très faible, on parlera alors de milieu « stable ». La dynamique, comme les menaces, est inversement corrélée à l'enjeu. En effet, un milieu stable ou présentant une dynamique positive et sur lequel ne pèse aucune menace ne présente qu'un enjeu faible, même si sa valeur écologique est forte.

→ Définition des critères concernant les espèces

▪ Espèces

Dans le tableau, les espèces des directives « Oiseaux » et « Habitats » sont notées en premier lieu. Cependant, sont aussi intégrées les différentes espèces d'intérêt patrimonial protégées présentant un intérêt particulier sur le site « Massif du Luberon ».

▪ Statuts de l'espèce

La notion de statut fait référence à la Directive 79/409/CEE du 2 Avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (notés « O1 ») et à la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (notés « A2 » pour les espèces de l'annexe 2 et « A4 » pour les espèces de l'annexe 4). Les espèces sont définies comme prioritaires (notés par l'astérisque «* » dans le tableau) selon l'article 1 (points h) : est prioritaire toute espèce pour la conservation de laquelle la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de son aire de répartition naturelle comprise dans le territoire visé à l'article 2.

Les autres types de protection existants au niveau international et national ont été notés pour chaque espèce.

Protection par la loi française :

N (Nar.1, Nar.2, Nar.3, Ni.1, Nm.1, Np.1) Espèce protégée au niveau national

Convention de Berne :

B2 Annexe 2

B3 Annexe 3

Convention de Bonn :

Bo2 Annexe 2

Liste rouge nationale :

V = Vulnérable

E = En danger

R = Rare

I = Statut indéterminé

S = À surveiller

▪ Importance du site pour l'espèce

Il est indiqué ici, selon des critères variant de « fort » à « faible », la responsabilité du site pour la conservation de l'espèce. Ce critère est déterminé en appréhendant les exigences de l'espèce en terme d'habitat et en évaluant l'adéquation entre ces exigences et les caractéristiques physiques et biotiques du site.

▪ Impact des activités humaines

Ce critère est déterminé « à dire d'experts » par les spécialistes de l'organisme opérateur selon l'intensité des phénomènes anthropiques ou des activités s'exerçant sur les espèces, cet impact étant responsable ou pouvant conduire à la régression, voire à la disparition de l'espèce. Un qualificatif « fort », « moyen » ou « faible » est ainsi indiqué.

▪ État de conservation

L'état de conservation est évalué en fonction de l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, affectent la répartition et l'importance des populations de l'espèce sur le site. Les qualificatifs « bon », « moyen » ou « mauvais » sont ainsi utilisés.

▪ Habitats principaux

Cette rubrique présente les différents habitats fréquentés par l'espèce. Néanmoins, compte tenu des diverses exigences de chaque espèce, cette liste ne peut être considérée comme exhaustive, seul les milieux les plus utilisés ont été repris.

→ Les tableaux « critères et enjeux » des habitats et des espèces

L'ensemble des habitats et des espèces représentatifs du site « Massif du Luberon » est repris dans des tableaux où figurent les différents critères et les enjeux leur correspondant. Pour une question de lisibilité, les tableaux concernant les habitats sont présentés selon le milieu auquel ils appartiennent dans les chapitres concernant les actions de gestion. En ce qui concerne les espèces, le tableau général est présenté ci-dessous. Il est à noter qu'un tableau récapitulatif des espèces présentes dans chaque milieu sera intégré dans les chapitres relatifs aux actions de gestion.

→ Les conditions d'éligibilité

Un second type de hiérarchisation a été réalisé, qui prends en considération les conditions d'application du DocOb au regard des critères d'éligibilité des actions au titre de Natura 2000.

Dans les pages suivantes, les actions sont affectées d'un « statut » selon la nomenclature ci-dessous.

- A Mesure ou action d'application immédiate ET éligible au titre du PDRN
- Ao Mesure urgente non éligible au titre du PDRN en 2005
- A1 Action urgente et prioritaire finançable en 2005 seulement au titre de l'animation
- B Action nécessitant d'être précisée dans le cours du DocOb, ou non urgente
- C Action différée *sine die*, indiquée pour mémoire, non urgente, non éligible et/ou concernant des espaces peu importants sur le site
- D Action d'animation ou d'étude tout ou partie déléguée à un partenaire spécialisé (ONF, CERPAM, association ...) Ces actions peuvent être classées A1 ou B en fonction de leur degré d'urgence et/ou de maturité.

Seules les actions classées A, Ao et A ont fait l'objet d'une précision plus grande permettant leur mise en œuvre rapide dès l'approbation du présent document par les autorités préfectorales.

Espèces de la Directive Oiseaux (Annexe 1) et autres oiseaux protégés présents sur le site

	Importance des populations du site	Statuts de l'espèce	Importance du site pour l'espèce	Impact des activités humaines	État de conservation	Habitats principaux	Enjeu
Aigle de Bonelli	Très faible	O1, No1, B2, Bo2, E	Faible	Fort	Mauvais	Complexes de ravins (falaises), ouverts et semi-ouverts, éboulis	Fort
Vautour percnoptère	Faible	O1, No1, B2, Bo2, V	Très fort	Fort	Moyen	Complexes de ravins (falaises), ouverts et semi-ouverts, éboulis	Très fort
Hibou Grand-Duc	Très forte	O1, No1, B2, R	Fort	Fort	Bon	Complexes de ravins (falaises), ouverts et semi-ouverts, éboulis	Fort
Circaète Jean le Blanc	Forte	O1, No1, B2, Bo2	Fort	Moyen	Bon	Forestiers (pinèdes), ouverts et semi-ouverts, de ravins (falaises)	Moyen
Bondrée apivore	Faible	O1, No1, B2, Bo2	Faible	Moyen	Bon	Forestiers (vieux peuplements, hêtraies), zones de bocage	Moyen
Oedicnème criard	Très faible	O1, No1, B2, Bo2	Très faible	Moyen	Moyen	Ouverts et semi-ouverts	Faible
Bruant ortolan	Faible	O1, No1, B3	Fort	Moyen	Mauvais	Ouverts et semi-ouverts, zones de bocage	Fort
Pipit rousseline	Faible	O1, No1, B2	Fort	Moyen	Moyen	Ouverts et semi-ouverts	Fort
Engoulevent d'Europe	Moyen	O1, No1, B2	Moyen	Moyen	Bon	Semi-ouverts, boisements clairs	Moyen
Pie-grièche écorcheur	Faible	O1, No1, B2	Faible	Moyen	Mauvais	Semi-ouverts	Faible
Alouette lulu	Fort	O1, No1, B3	Moyen	Moyen	Mauvais	Ouverts et semi-ouverts	Moyen

Fauvette pitchou	Fort	O1, No1, B2	Moyen	Moyen	Mauvais	Semi-ouverts	Moyen
Pic noir	Faible	O1, No1, B2	Faible	Moyen	Faible	Forestiers (vieux peuplements, hêtraies, Pin noir et Cèdre)	Moyen
Martin pêcheur	Faible	O1, No1, B2	Moyen	Fort	Moyen	Milieu aquatique (Aiguebrun)	Moyen
Cincle plongeur	Très faible	No1, B2	Fort	Fort	Mauvais	Milieu aquatique (Aiguebrun)	Fort
Bergeronnette des ruisseaux	Faible	No1, B2	Faible	Fort	Moyen	Milieu aquatique (Aiguebrun)	Moyen
Bruant zizi	Moyen	No1, B2	Moyen	Moyen	Moyen	Ouverts et semi-ouverts	Moyen
Alouette des champs	Moyen à faible	B2	Moyen	Moyen	Moyen	Ouverts et semi-ouverts	Moyen
Fauvette passerinette	Moyen	B2	Moyen	Moyen	Bon	Semi-ouverts	Moyen
Fauvette grissette	Faible	No1, B2	/	/	/	Ouverts et semi-ouverts	/
Traquet oreillard	Très faible	B2, R	Très fort	Fort	Mauvais	Semi-ouverts et complexes de ravins	Très fort
Bruant fou	Faible	No1, B2	Moyen	Moyen	Moyen	Ouverts et rupestres	Moyen
Monticole bleu	Faible	No1, B2, R	Fort	Moyen	Moyen	Rupestres	Fort
Martinet à ventre blanc	Moyen	No1, B2	Fort	Moyen	Bon	Rupestres	Fort
Fauvette orphée	Très faible	B2, I	Très fort	Fort	Mauvais	Forestiers (pinèdes) et semi-ouverts	Fort
Bec croisé	Faible	No1, B2	Faible	Moyen	Moyen	Forêts résineuses, lisières	Moyen
Pipit des arbres	Faible	No1, B2	Faible	Moyen	Mauvais	Forêts résineuses, lisières	Faible
Accenteur mouchet	Faible	No1, B2	Faible	Moyen	Moyen	Forêts résineuses, lisières	Faible
Bruant jaune	Très faible	No1, B2	Faible	Moyen	Moyen	Forêts résineuses, lisières	Faible
Mésange noire	Moyen	No1, B2	Faible	Moyen	Bon	Forêts résineuses, lisières	Faible

Tableau 2 : Détermination des enjeux pour les espèces de la Directive Oiseaux (Annexe 1) et autres oiseaux protégés présents sur le site

Espèces de la Directive Habitats (Annexe 2, 4 et 5) et autres espèces protégées présentes sur le site

	Importance des populations du site	Statuts de l'espèce	Importance du site pour l'espèce	Impact des activités humaines	État de conservation	Habitats principaux	Enjeu
LES BATRACIENS							
Crapaud calamite	Moyen	A4, Nar.1, B2, S	Faible	Moyen	Moyen à bon	Anciennes carrières et gravières	Fort à moyen
Rainette méridionale	Faible	A4, Nar.1, B2, S	Faible	Moyen	Moyen	Gravières, points d'eau	Fort à moyen
Grenouille verte	Moyen	A5, Nar.3, B3	Faible	Moyen	Moyen	Cours d'eau, points d'eau	Moyen
Crapaud commun	Faible	Nar.1, B3, S	Faible	Moyen	Moyen	Points d'eau	Moyen
Pélodyte ponctué	Moyen	Nar.1, B3, V	Moyen	Fort	Moyen	Vasques de citernes, écoulements	Fort
Salamandre tachetée	Moyen	Nar.1, B3, S	Moyen	Moyen	Moyen	Vallons frais, petites sources (Vitrolles, Sivergues, Buoux)	Moyen
LES REPTILES							
Couleuvre d'Esculape	Moyen	A4, Nar.1, B2, S	Fort	Fort	Moyen	Chênaies vertes, éboulis, fonds de vallon	Fort
Lézard vert	Très forte	A4, Nar.1, B2, S	Faible	Moyen	Bon	Ouverts (garrigues basses, landes) rocailloux	Faible
Lézard des murailles	Moyenne	A4, Nar.1, B2, S	Faible	Fort	Bon	Ruines, chemins forestiers	Faible
Lézard ocellé	Faible	Nar.1, B2, V	Moyen	Fort	Mauvais	Ouverts, rocailloux, pentes rocheuses, chênaies vertes	Fort
Orvet fragile	Faible	Nar.1, B3, S	Moyen	Moyen	Moyen	Vallons encaissés, frais et humides	Moyen

Couleuvre vipérine	Faible	Nar.1, B3, S	Faible	Moyen	Moyen	Milieu aquatique	Moyen
Vipère aspic	Faible	Nar.2, B3	Moyen	Fort	Bon	Ouverts (pelouses) rocaillieux et ripisylves	Moyen
Psammodrome d'Edwards	Fort	Nar.1, B3, S	Fort	Fort	Bon	Garrigues rases à Chêne kermès	Très faible
Couleuvre à échelons	Fort	Nar.1, B3, S	Fort	Moyen	Moyen	Ouverts, rocaillieux, friches, cultures	Fort
Seps strié	Fort	Nar.1, B3, S	Moyen	Moyen	Moyen	Rocaillieux, éboulis, garrigues	Moyen
Couleuvre de Montpellier	Très fort	Nar.1, B3, S	Moyen	Moyen	Bon	Garrigues, friches, cultures	Très faible
LES PAPILLONS							
Alexanor	Faible	A4, Ni.1, B2, V	Moyen	Fort	Moyen	Éboulis	Fort
Apollon	Très faible	A4, Ni.1, B2, E	Faible	Fort	Mauvais	Ouverts (pelouses)	Très fort
Azuré du Serpolet	Faible	A4, Ni.1, B2, E	Faible	Moyen	Bon	Ouverts (pelouses)	Moyen
Damier de la Succise (ssp. provincialis)	Faible	A2, Ni.1, B2, E	Faible	Moyen	Bon	Friches, pelouses	Moyen
Laineuse du Prunellier	Faible	A2, Ni.1, A4, B2, I	Moyen	Fort	Moyen	Feuillus (fruticées), friches	Moyen
Sphinx de l'Épilobe	Faible	A4, Ni.1, B2, I	Moyen	Moyen	Moyen	Lisières (ouverts, forêts)	Moyen
Écaille funèbre	Faible	Ni.1, I	/	Moyen	/	Ouverts (pelouses)	/
Proserpine	Fort	Ni.1, V	Fort	Moyen	Moyen	Garrigues, éboulis	Fort
Zygène cendrée	Moyen	Ni.1, I	Fort	Moyen	Moyen	Ouverts et semi-ouverts	Moyen

	Importance des populations du site	Statuts de l'espèce	Importance du site pour l'espèce	Impact des activités humaines	État de conservation	Habitats principaux	Enjeu
LES COLÉOPTÈRES							
Pique-prune	Faible	A2*, A4, Ni.1, B2, E	Moyen	Fort	Moyen	Feuillus, haies, arbres creux	Fort
Grand Capricorne	Fort	A2, A4, Ni.1, B2, I	Faible	Moyen	Bon	Feuillus	Faible
Lucane cerf-volant	Fort	A2, B3	Faible	Moyen	Bon	Feuillus	Faible
Rosalie alpine	Faible	A2*, A4, Ni.1, B2, V	Moyen	Fort	Moyen	Feuillus	Fort
Carabe doré de Provence	Moyen à fort	Ni.1, V	Forte	Moyen	Moyen	Bois, bords de ruisseau, chemins	Moyen
LES ORTHOPTÈRES							
Magicienne dentelée	Moyen à fort	A4, Ni.1, B2, I	Fort	Moyen	Bon	Semi-ouverts, garrigues, friches	Moyen
LES ODONATES							
Agrion de Mercure	Faible	A2, Ni.1, B2, V	Moyen	Fort	Moyen	Ripisylves, cours d'eau	Fort
LA FAUNE AQUATIQUE							
Barbeau méridional	Assez fort	A2, A5, Np.1, B3, R	Fort	Fort	Moyen à mauvais	Aiguebrun	Très fort
Écrevisse à pattes blanches	Faible	A2, A5, Nec.1, B3, V	Moyen	Fort	Mauvais	Aiguebrun	Fort

LES CHAUVES-SOURIS							
Petit Rhinolophe	Moyen	A2, A4, Nm.1, B2, Bo2, V	Moyen	Fort	Moyen à mauvais	Semi-ouverts, ripisylves, bocages	Fort
Grand Murin	Faible	A2, A4, Nm.1, B2, Bo2, V	Fort (zone de chasse probable)	Moyen à fort	Moyen	Prairies et pelouses, forêts	Très fort
Petit Murin	Moyen à fort	A2, A4, Nm.1, B2, Bo2, V	Fort (zone de chasse avérée)	Moyen à fort	Moyen	Prairies et pelouses	Très fort
Minioptère de Schreibers	Moyen à fort	A2, A4, Nm.1, B2, Bo2, V	Fort (zone de chasse très probable)	Fort	Moyen	Semi-ouverts, forêts	Fort
Vespertilion à oreilles échancrées	Très faible	A2, A4, Nm.1, B2, Bo2, V	Moyen à faible	Fort	/	Forêts, ripisylves	Moyen
Vespertilion de Daubenton	Faible	A4, Nm.1, B2, Bo2, S	Faible	Moyen à fort	Mauvais à moyen	Ripisylves, rivière	Faible
Vespertilion de Natterer	Moyen	A4, Nm.1, B2, Bo2, S	Moyen	Moyen à fort	Moyen à bon	Forêts, sous-bois clairs	Fort
Vespère de Savi	Fort	A4, Nm.1, B2, Bo2, S	Moyen	Moyen à fort	Bon	Rupestres, ripisylves	Fort
Sérotine commune	Faible	A4, Nm.1, B2, Bo2, S	Faible	Moyen à fort	Bon	Prairies ripisylves, bocages	Faible
Oreillard gris	Fort	A4, Nm.1, B2, Bo2, S	Moyen	Fort	Bon	Semi-ouverts, prairies, forêts	Moyen à fort

	Importance des populations du site	Statuts de l'espèce	Importance du site pour l'espèce	Impact des activités humaines	État de conservation	Habitats principaux	Enjeu
Molosse de Cestoni	Fort	A4, Nm.1, B2, R	Fort	Moyen à fort	Bon	Rupestres	Très fort
Noctule de Leisler	Faible	A4, Nm.1, B2, Bo2, V	Faible	Moyen à fort	Mauvais à moyen	Forêts	Moyen à faible
Pipistrelle commune	Moyen	A4, Nm.1, B3, Bo2, S	Faible	Moyen	Bon	Forêts, lisières, bocages	Faible
Pipistrelle de Khul	Fort	A4, Nm.1, B2, Bo2, S	Moyen	Moyen	Moyen à bon	Forêts, lisières, bocages	Moyen

Tableau 3 : Détermination des enjeux pour les espèces de la Directive Habitats (Annexe 2, 4 et 5) et autres espèces protégées présentes sur le site

IV. Spatialisation des actions de gestion

Les actions de gestion concernant les activités sylvo-pastorales (MO8, MO9, MO10, MO11) sont localisées précisément pour chaque secteur pastoral.

En ce qui concerne les autres actions de gestion, la localisation précise (parcelles concernées propriétaire, surface précise d'application...) ne pourra être établie qu'après la réalisation des différentes étapes concernant leur mise en œuvre.

Seules les actions dont la mise en œuvre paraît envisageable à l'échéance du projet (définies comme A, Ao ou A1 au chapitre suivant) ont fait l'objet d'une cartographie sous forme de 2 cartes annexées dont le numéro est indiqué pour chacune au chapitre « Localisation », ainsi que dans le tableau en début de chaque catégorie d'actions (sauf pour les actions COM et ANI par nature non territoriales).

V. Financement des actions de gestion

L'indication des dispositifs proposés d'un point de vue financier figure de manière générale dans les fiches d'action quand cela est possible.

Un tableau récapitulatif reprend les différents types d'aide financière et les bailleurs de fonds correspondants (Annexe 2).

En résumé, les principales sources sont les suivantes :

(extrait du Cahier technique n°73, « La mise en œuvre de Natura 2000 », ATEN, 2004 ; complété par l'annexe V de la circulaire MEDD du 24 décembre 2004)

- **Les contrats Natura 2000**, dans et hors champs de l'agro-environnement, sont financés dans le cadre du **PDRN** par le CNASEA qui se libère des fonds en fonction des moyens qui lui sont alloués par l'État (MEED, MAAPAR) et par l'Europe (FEOGA garantie). La liste des mesures applicables à ce titre est fixée de façon limitative en annexe V de la circulaire de gestion du 24 décembre 2004.

Ces financements représentent, pour le moment au moins, l'essentiel des sommes mobilisables pour la réalisation des actions de gestion contractualisables.

- **Le FGMN (Fonds de gestion des milieux naturels)** finance essentiellement les actions d'animation de la mise en œuvre de Natura 2000.

En complément des financements ci-dessus, spécialement destiné aux opérations entreprises dans le cadre du programme Natura 2000, des fonds peuvent aussi être mobilisable notamment dans les cadres suivants.

- **Le financement LIFE-Nature** est réservé à des programmes à caractère expérimental et démonstratif visant des méthodes, des modèles de gestion réutilisables dans d'autres sites ; la priorité est donnée actuellement aux projets facilitant l'application de la directive « Oiseaux ».
- **Les collectivités locales et les Agences de l'eau** contribuent déjà aux fonds structurels, au programme LIFE et au PDRN mais peuvent être sollicitées directement pour des actions relevant de programmes propres et selon leurs conditions d'éligibilité.

VI. Extension du périmètre Natura 2000

Plusieurs extensions du périmètre initial Natura 2000 « Massif du Luberon » peuvent être proposées. Ces possibilités d'extension devront faire l'objet d'une délibération de principe de la part des différentes communes concernées.

Ces extensions concernent :

- ✓ Les carrières de Ménerbes,
- ✓ La partie nord-est du site entre l'Aiguebelle et les Adrets de Montjustin,
- ✓ Les parties de l'Aiguebrun non comprises dans la zone Natura 2000.

L'intégration de ces extensions contiguës au périmètre actuel se justifie dans la mesure où elles concernent des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

VII. Présentation des différentes actions de gestion

La présentation des différentes fiches d'actions se décline suivant les catégories identifiées dans l'ordre suivant :

- **N° 1 : LES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS**
- **N° 2 : LES MILIEUX FORESTIERS**
- **N° 3 : LES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS**
- **N° 4 : LES MILIEUX ROCHEUX**
- **N° 5 : LE SUIVI ET L'ÉVALUATION**
- **N° 6 : LA COMMUNICATION, L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION**
- **N° 7 : L'ANIMATION**

Un tableau récapitulatif, présenté en annexe, permet d'en avoir une vision globale.

N°1 : LES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

PRÉAMBULE

Ces milieux représentent environ le tiers de la surface du site (28%). Leur surface faible (en particulier pour les milieux ouverts tels que les pelouses), la relation étroite qui les lie aux activités socio-économiques sur le site comme le pastoralisme et la prévention contre les incendies, la diversité et l'originalité des habitats présents ainsi que la richesse spécifique qu'ils abritent conduisent à considérer qu'il y a un enjeu majeur sur ces milieux.

Nous avons réuni dans cette partie les milieux ouverts comprenant l'ensemble des pelouses classées comme prioritaires dans la directive « Habitats » et les milieux dits semi-ouverts regroupant les matorrals et les landes d'intérêt communautaire.

Ces habitats présentent une diversité d'espèces très importante et, à la faveur de l'altitude, offrent une présence d'espèces caractéristiques des écosystèmes montagnards.

Néanmoins, nous constatons un fort risque de dégradation de l'état de conservation de ces habitats essentiellement lié à la dynamique naturelle de recolonisation des espèces ligneuses arbustives et arborescentes.

De ce fait, la mise en œuvre des objectifs de Natura 2000 est une bonne occasion de conforter le pastoralisme en tant qu'outil d'entretien des écosystèmes remarquables et de renforcer la politique de prévention contre les incendies contribuant aussi à la réouverture et l'entretien de ces milieux. L'amélioration des équipements pastoraux doit également être pris en compte pour la pérennisation de cette activité dans le contexte socio-économique actuel. La partie la plus importante des actions de gestion en faveur des milieux ouverts et semi-ouverts vise de ce fait à poursuivre, soutenir et initier la remise en valeur pastorale et sylvo-pastorale des milieux ouverts et semi-ouverts. Il s'agit d'organiser les actions au niveau du pastoralisme, du débroussaillage et autres travaux adéquats dans le but de maintenir, entretenir ou restaurer les milieux ouverts et semi-ouverts d'intérêt communautaire.

Les outils financiers utilisés seront essentiellement ceux permis par les Contrats d'agriculture durable (CAD), en lieu et place des anciens Contrats territoriaux d'exploitation (CTE). Cette solution étant la seule envisageable, même dans le cas où certaines actions ne seraient pas actuellement éligibles, elles sont proposées dans l'attente d'une évolution du dispositif qui en permettrait la contractualisation. On peut rappeler que les règles actuelles limitent les CAD sur les parcelles utilisées par des agriculteurs à un plafond de 27 000 € par exploitation. Par ailleurs, il n'y a pas de cumul possible entre les CAD et la Prime herbagère agri-environnementale (PHAE, ex « Prime à l'herbe »).

Ces actions de gestion concernent l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire de milieux ouverts et semi-ouverts présents sur le site.

L'expérience du Parc acquise dans la mise en œuvre de cette politique de préservation des milieux ouverts, s'appuie sur une bonne connaissance des contraintes socio-économiques et des résultats écologiques des actions entreprises. Ainsi, nous pouvons atteindre un niveau précis dans les conditions contractuelles des différentes actions.

Concernant les enclaves agricoles, elles sont peu nombreuses mais très utiles pour leur rôle au sein des grandes coupures de combustible, leur rôle faunistique et leur contribution en tant que base pastorale.

ÉVALUATION DES ENJEUX : HABITATS DES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

Habitats	Statut	Surface (% du site)	État de conservation	Typicité	Espèces des annexes présentes	Menaces	Dynamique	Enjeu
Lande-hérisson à Genêt de Villars	C	A préciser	Bon (GL) Moyen (PL)	Très bonne	30 espèces dont : 10 O1, 5 A2, 7 A4	Assez forte	Fermeture arbustive lente	Moyen
Matorral à Chêne vert	C	S 9,01 M 3,31	Moyen (GL) Mauvais (PL)	Bonne	11 espèces dont : 2 O1, 4 A2, 3 A4	Assez forte	Fermeture forestière à moyen terme	Fort
Matorral à Genévriers	C		Moyen (PL) Mauvais (GL)	Moyenne	24 espèces dont : 10 O1, 6 A4, 1 A2	Forte	Fermeture arbustive à moyen/court terme Densification des fruticées	Très fort
Pelouses à Bromes sur calcaires du Festuco-brometalia	P	S 1,14 M 2,05	Moyen à mauvais (PL) Bon à moyen (GL)	Moyen (PL) Bon (GL)	30 espèces dont : 10 O1, 5 A2, 7 A4	Forte	Stable en général Fermeture arbustive lente	Moyen
Pelouse à Brachypode de Phénicie relevant des Thero-Brachypodietea	P	S 0, 58 M 13,05	Mauvais à Moyen (PL) Moyen (GL)	Moyen (petite surface)	30 espèces dont : 10 O1, 5 A2, 7 A4	Forte	Fermeture arbustive rapide	Fort
Pelouse xérique à Brachypode rameux relevant des Thero-Brachypodietea	P		Moyen	Bon	30 espèces dont : 10 O1, 5 A2, 7 A4	Forte	Fermeture arbustive lente	Moyen
Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	Cf. Écocomplexes riverains							

Tableau 4 : Habitats des milieux ouverts et semi-ouverts : critères et enjeux

ACTIONS DE GESTION - MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS -

CODE	INTITULÉ DE L'ACTION DE GESTION	PRIORITÉ	«STATUT»	CARTE
Conservation des habitats d'intérêt communautaire				
MO1	Maîtriser la divagation des véhicules hors pistes	1	A	II
MO2	Éviter le reboisement sur les milieux ouverts et semi-ouverts	1	A1	I
MO3	Expérimenter des traitements dans le matorral à Genévriers	2	C	
Conservation des espèces d'intérêt communautaire				
MO4	Limitier les traitements antiparasitaires à forte rémanence	1	Ao (D)	II
MO5	Approfondir les connaissances sur les populations de lépidoptères	2	B(D)	
MO6	Développer une agriculture respectueuse de l'environnement	2	C	
MO7	Connaître les populations de Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>)	3	B(D)	
Transversales				
MO8	Restaurer les milieux ouverts et semi-ouverts	1	A	I
MO9	Entretien des milieux ouverts et semi-ouverts	1	A	I
MO10	Assurer le bon entretien pastoral des milieux ouverts et semi-ouverts	1	Ao	I
MO11	Aider à la création, l'acquisition ou l'amélioration d'équipements pastoraux	1	Ao	NC¹
MO12	Mettre en place un plan global de gestion pastorale	2	B(D)	

Tableau 5 : Codes, intitulés, priorités, « statut » et numéro de la carte de référence des actions de gestion - milieux ouverts et semi-ouverts-

¹ Équipements pastoraux non éligibles, études en cours.

|

|

Action de gestion MO1
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A

Maîtriser la divagation des véhicules hors-pistes

Résultats attendus

Il s'agit d'éviter la destruction des milieux ouverts (pelouses en particulier) par la divagation des véhicules motorisés hors-pistes. Cette action permet aussi de préserver certaines plantes-hôtes nécessaires aux lépidoptères.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
4090	Lande-hérisson à Genêt de Villars	En mosaïque*
6210	Pelouse sur calcaire du Festuco-Brotemalia (pelouses à Bromes)	En mosaïque*
6220	Pelouse à Brachypode de Phénicie relevant des Thero-Brachypodietea	En mosaïque*
6220	Pelouse xérique à Brachypode rameux relevant des Thero-Brachypodietea	En mosaïque*
6510	Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	Non évaluée
5210	Matorral à Genévriers	En mosaïque*
6310	Matorral à Chêne vert	Seul : 1918 Mosaïque : 704

En mosaïque* :

Code Eur15 en mosaïque	Surface en hectares
6220 6210 4090	3509
6210 4090	678
6220 5210	2902

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Oedicnème criard, Pipit rousseline, Alouette lulu, Lézard vert Apollon, Azuré du serpolet, Damier de la Succise
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	<i>Ophrys drumana</i> , <i>Ophrys aurelia</i> , <i>Gagea saxatilis</i> , <i>Gagea pratensis</i> , <i>Gagea luberonensis</i> , <i>Ephedra nebrodensis</i> , <i>Ephedra distachya</i> , <i>Ophrys provincialis</i> , <i>Gagea granatelli</i> , <i>Cleistogenes serotina</i>
	Animales	Bruant zizi, Alouette des champs, Fauvette grisette, Bruant fou Lézard ocellé, Vipère aspic, Couleuvre à échelons Écaille funèbre, Proserpine, Zygène cendrée Magicienne dentelée

Données de contractualisation

Localisation	Tous les milieux ouverts (pelouses en particulier du Grand Luberon) – Carte II
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Communes, propriétaires riverains, ONF, Sociétés de chasse, Fédération de chasse	Mise en forme du plan, suivi de la réalisation des travaux
Entreprise de travaux publics	Réalisation des travaux
Gendarmerie, ONF, ONCFS	Surveillance et répression, définition des clauses technique
Associations de randonneurs, CDRP	Suivi et veille sur les dispositions et la bonne conciliation des usages

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Compléter la cartographie (photo-interprétation+SIG) des traces de passage hors piste	NR	Oui	Animation
2) Informer les différents usagers ou ayant droit du risque de dégradation, de l'intérêt écologique et pastoral des pelouses	R	Oui	F27014
3) Définir une clause fixant les conditions d'accès au domaine à mettre au point dans le bail de chasse	NR	Oui	Animation
4) Négocier avec les forces de police le renforcement des moyens de surveillance et de répression, déterminer les dates prioritaires de surveillance	NR	Oui	Animation
5) (Re)mettre en place les panneaux et barrières sur les accès, placer des dispositifs de protection	R	Oui	F27010
6) Mettre au point un réseau de places de stationnement aménagées le long de la piste de crête du Grand Luberon	R	Oui	F27010
7) Évaluer l'efficacité des dispositifs mis en place	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Nombre d'interventions

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- Coûts estimatifs :**

Barrières et panneaux sur accès principaux : 15 000 à 20 000 € (fourniture, pose de 10 barrières et panneaux)

Signalisation par panneaux d'information « Parking chasse » : 1 500 – 2 500 €

Contrôle de la bonne application de l'arrêté (ONF, ONCFS, Gendarmerie) : 6 000 à 8 000 €

22 000 à 30 000 € au total

- Programmes de financement possibles :**

Pour ses parties rémunérées, cette action est éligible aux aides au titre de la mesure i.2.7 du PDRN (art. 30 du RDR) : mesures F27010 et F27015, les actions d'animations relèvent du FGMN.

En complément : Contrat de plan État Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion MO2 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A1

Éviter le reboisement sur les milieux ouverts et semi-ouverts

Résultats attendus

Cette action vise à préserver des reboisements les milieux ouverts (pelouses, matorrals, garrigues et landes) en domaine privé et public.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
4090	Lande-hérisson à Genêt de Villars	En mosaïque*
6210	Pelouse sur calcaire du Festuco-Brotemalia (pelouses à Bromes)	En mosaïque*
6220	Pelouse à Brachypode de Phénicie relevant des Thero-Brachypodietea	En mosaïque*
6220	Pelouse xérique à Brachypode rameux relevant des Thero-Brachypodietea	En mosaïque*
6510	Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	Non évaluée
5210	Matorral à Genévriers	En mosaïque*
6310	Matorral à Chênes verts	Seul : 1918 Mosaïque : 704
8130	Éboulis ouest méditerranéen et éboulis thermophiles	Non évaluée

En mosaïque* :

Intitulé Eur15 en mosaïque	Surface en hectares
6220 6210 4090	3509
6210 4090	678
6220 5210	2902

Toutes les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts sont concernées.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts – Carte I
Surface	5960 ha

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, DDAF 84 et 04, communes et propriétaires privés, exploitants forestiers, Coopérative Provence Forêt	Sensibilisation

Mise en œuvre de l'action

Après une période de reboisements significatifs jusque dans les années 80 (liés à des financements spécifiques), le recours au reboisement a cessé en forêt publique sur le massif du Luberon.

En forêt privée, même si le risque est faible sur les milieux d'intérêt communautaire présents sur le site, tout projet de boisement porté par un propriétaire (soumis ou non à un PSG) n'obtiendra de subvention qu'après avis favorable conjoint du CRPF, de la DDAF, de la DIREN et de l'animateur du site. Le CRPF informera les propriétaires de l'impossibilité de débloquent des subventions au boisement en forêt privée au dépend de ces habitats, sauf conditions définies ci-dessus.

Échéanciers possibles	2006 - 2007
Indicateurs de réalisation	Surface reboisée artificiellement sur des milieux ouverts

Engagements du bénéficiaire

Ne pas reboiser sur les milieux ouverts et semi-ouverts (engagement non rémunéré)

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Compris dans l'animation du site

(Par nature, cette fiche ne pourra donner lieu à des contractualisations)

- **Programmes de financement possibles :**

Relevant de l'animation, cette action devrait être financée par le FGMN

En complément : Contrat de plan État Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion MO3
PSIC

Priorité 2
Statut C

Expérimenter des traitements dans le matorral à Genévriers

Résultats attendus

Cette action, qui concerne un espace très restreint, ne vise pas seulement l'espèce *Juniperus oxycedrus*, mais aussi des pelouses écorchées, des espaces pastoraux plus ou moins abandonnés, etc. Il s'agit d'assurer la pérennisation de cet habitat en développant des mesures adéquates. En effet, cette formation constitue un stade de transition vers un peuplement forestier (chênaie) dont la conservation nécessite des actions de gestion.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
5210	Matorral à Genévrier	5 ha

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	/
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	<i>Ophrys provincialis</i> , <i>Gagea granatelli</i> , <i>Cleistogenes serotina</i>
	Animales	/

Données de contractualisation

Localisation	Crêtes de Bonnieux
Surface	5 ha

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, propriétaires	Sensibilisation, réalisation des travaux

Mise en œuvre de l'action

- 1) Identifier les zones où la fermeture du matorral est critique
- 2) Réaliser les travaux de débroussaillage sélectif des arbustes et des chênes concurrents
- 3) Développer le broyage sélectif pour permettre la pénétration du troupeau
- 4) Étudier finement la régénération du Genévrier et sa dynamique de population

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Surface ayant fait l'objet de travaux

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**
4 000 à 5 000 € pour la durée du DocOb
- **Programmes de financement possibles :**
FGMN, Contrat de plan État Région, Financements des collectivités territoriales

|

|

Action de gestion MO4 (ANI)
PSIC

Priorité 1
Statut Ao

Limitier les traitements antiparasitaires à forte rémanence

Résultats attendus

Il s'agit de mettre au point un cahier des charges à l'intention des éleveurs visant à interdire, limiter ou substituer les produits dont la rémanence condamne le cortège d'insectes coprophiles et ainsi, de nombreux chiroptères visés au titre de Natura 2000, qui s'en nourrissent. Cette action doit comporter aussi un volet sensibilisation et communication pour faire prendre conscience aux éleveurs des problèmes posés par les pratiques actuelles et pour les inciter à en changer.

Habitats et espèces concernées

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand Murin, Petit Murin, Minioptère de Schreibers, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Daubenton, Vespertilion de Natterer, Vespère de Savi, Sérotine commune, Oreillard gris, Molosse de Cestoni, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Khul
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du site (espaces pastoraux) – Carte II
Surface	21 283 ha

Partenaires pressentis	Rôles
Éleveurs, vétérinaires, Chambre d'agriculture, DSV*, GDS*	Participation aux inventaires
Éleveurs	Sensibilisation

* Direction des services vétérinaires, Groupement de défense sanitaire

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Mettre au point avec le GDS et les éleveurs (par le biais d'enquêtes) un cahier des charges visant à limiter ou substituer ces produits de traitements antiparasitaires à forte rémanence	NR	Oui	Animation
2) Sensibiliser tous les éleveurs aux alternatives de traitement	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2006 - 2008
Indicateurs de réalisation	Nombre d'enquêtes, nombre de personnes sensibilisées

Engagements du bénéficiaire

Intitulé de l'engagement	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Réaliser des tests coprologiques sur les troupeaux avant tout traitement	R	Oui	CAD
2) Supprimer les traitements à l'Ivermectine et autres matières actives présentant les mêmes impacts sur la faune coprophile	R	Non	①
3) Remplacer ces traitements par des préparations à base de Moxidectine, Fenbendazole ou Oxibendazole	R	Non	①
4) Évaluer le surcoût éventuel représenté par le changement	NR	Oui	Animation
5) En cas de traitement susceptible de présenter un impact, respecter les périodes de traitement et un temps en bergerie consécutif	R	Oui	CAD

① Ces engagements représentent l'essentiel de l'action, ils ne sont aujourd'hui pas éligibles, en effets, les molécules concernées, même si leur écotoxicité est abondamment renseignée par la recherche entomologique, sont agréées au titre de la réglementation, notamment par l'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments). De ce fait cette toxicité n'est pas reconnue.

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

2 000 à 3 000 € pour l'enquête, la formation, la réalisation et l'édition de documents, les contrôles GDS

8 000 à 10 000 € pour les contrats permettant la prise en compte des surcoûts.

10 000 à 13 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

La partie « animation » de cette action entre dans les missions d'animation et peut donc, à ce titre, être financée au titre du FGMN

À l'heure actuelle, les actions de nature agricole contenues dans cette fiche ne sont pas finançables en tant que telles. Elles pourraient l'être par Contrat de plan État Région, des financements des collectivités territoriales.

Action de gestion MO5
PSIC

Priorité 2
Statut B(D)

Approfondir les connaissances sur les populations de Lépidoptères

Résultats attendus

Il s'agit d'acquérir des connaissances supplémentaires sur les populations de lépidoptères afin de déterminer une gestion plus fine. Cette action vise à connaître et localiser précisément les stations favorables aux espèces et à mener des études supplémentaires au cas par cas.

Cette action de gestion se penchera spécialement sur les stations :

- de Crassulacées et de Joubarbes concernant l'Apollon,
- d'Origan (*Origanum vulgare*) et de Serpolet (*Thymus serpyllum*) concernant l'Azuré du Serpolet,
- de *Plantago* et de Dipsacacées concernant le Damier de la Succise,
- d'Aristoloches (*Aristolochia pistolochia*) concernant la Proserpine,
- d'Épilobe (*Epilobium dodonaei*) concernant le Sphinx de l'Épilobe.

Habitats et espèces concernées

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Alexanor, Apollon, Azuré du Serpolet, Damier de la Succise, Laineuse du prunellier, Sphinx de l'Épilobe
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	Proserpine, Écaille funèbre, Zygène cendrée

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du site, en particulier les milieux ouverts et semi-ouverts
Surface	21 283 ha

Partenaires pressentis	Rôles
Naturalistes, associations, experts entomologistes, ONF	Définition du protocole, expertise, réalisation des études

Mise en œuvre de l'action

- 1) Mettre au point un protocole d'inventaire pour les différentes espèces recherchées
- 2) Mettre au point, station par station, les modalités de préservation et/ou de renforcement
- 3) Développer le programme scientifique suivant :
 - Étudier plus précisément l'état de conservation et les causes de régression des lépidoptères suivants : Alexanor, Sphinx de l'Épilobe, Laineuse du Prunellier, Damier de la Succise
 - Étudier les conséquences du pâturage sur l'Azuré du Serpolet
 - Mettre en relation les populations de papillons inventoriées et les actions de réouverture du milieu mises en œuvre (débroussaillage, brûlage dirigé, pâturage...)

Échéanciers possibles	2007 – 2010
Indicateurs de réalisation	Date de réalisation des relevés, date de remise des résultats

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Prospection des stations : 2 000 à 3 000 €

Études scientifiques : à développer

2 000 à 3 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN

Contrat de plan État Région

Financements des collectivités territoriales

Action de gestion MO6
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut C

Développer une agriculture respectueuse de l'environnement

Résultats attendus

Il s'agit de promouvoir une agriculture biologique, ou, au moins, raisonnée permettant de réduire les impacts négatifs de l'activité agricole traditionnelle. Cette action de gestion sera soutenue sur les enclaves agricoles ; zones peu productives mais très importantes en terme refuge pour certaines espèces sauvages.

Habitats et espèces concernées

Cette action de gestion doit être proposée sur les enclaves agricoles ; ces dernières possédant un rôle majeur pour les espèces animales et végétales.

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Bruant ortolan, Fauvette pitchou, Alouette lulu, Pipit rousseline, Engoulevent d'Europe, Pie-grièche écorcheur Petit Rhinolophe, Grand et Petit Murin, Vespertilion Daubenton, Sérotine commune, Oreillard gris Lézard vert, Couleuvre d'Esculape
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	Lézard des murailles

Données de contractualisation

Localisation	Enclaves agricoles
Surface	35 ha

Partenaires pressentis	Rôles
Propriétaires	Sensibilisation, accord, participation aux travaux

Mise en œuvre de l'action

- 1) Identifier et cartographier l'occupation du sol des enclaves agricoles
- 2) Identifier les propriétaires (cadastre)
- 3) Recenser les pratiques agricoles existantes ou qui ont existé, noter l'utilisation des traitements (quoi ?, quantité ?...)
- 4) Maintenir ou restaurer des pratiques agricoles extensives avec élaboration de cahier des charges dans le cadre des CAD
 - limiter les traitements phytosanitaires (pesticide, herbicide, fongicide, insecticide)
 - limiter les fertilisations
 - développer la fauche tardive (Bondrée apivore : tranquillité de mai à août)

Échéanciers possibles	2006 – 2010
Indicateurs de réalisation	Surface faisant l'objet de pratiques spécifiques

Engagements du bénéficiaire

Se référer à la synthèse territoriale régionale des actions agro-environnementales

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

7 500 à 9 000 €/an pour le maintien ou la restauration des pratiques agricoles extensives

30 000 à 36 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN

Contrat de plan État-Région

Financements des collectivités territoriales

Action de gestion MO7
PSIC

Priorité 3
Statut B(D)

Connaître les populations de Magicienne dentelée (*Saga pedo*)

Résultats attendus

Il s'agit d'acquérir une meilleure connaissance du statut de l'espèce, de ses effectifs et de sa distribution afin de proposer des mesures de gestion adaptées à sa conservation.

Habitats et espèces concernées

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Magicienne dentelée
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du site (en particulier les milieux ouverts et semi-ouverts)
Surface	21 283 ha

Partenaires pressentis	Rôles
Naturalistes, associations, experts entomologistes	Définition du protocole, réalisation des études

Mise en œuvre de l'action

- 1) Mettre en forme (SIG et BD) les données déjà existantes sur l'espèce
- 2) Prévoir les modalités de suivi
- 3) Réaliser les études complémentaires et d'actualisation

Échéanciers possibles	2008 - 2010
Indicateurs de réalisation	Date de rendu des rapports

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

2 500 à 3 500 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN, Contrat de plan État Région, Financements des collectivités territoriales.

Action de gestion MO8
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A

Restaurer les milieux ouverts et semi-ouverts

Résultats attendus

Il s'agit de restaurer les milieux ouverts et semi-ouverts d'intérêt communautaire en organisant les travaux d'ouverture ; débroussaillage en plein, alvéolaire ou manuel, brûlage dirigé et travaux forestiers (coupe, balivage...). Cette action permettra de restaurer les habitats complètement embroussaillés et ceux en cours de déprise. L'ouverture progressive facilitera aussi l'impact du troupeau, donc sa capacité à mieux maîtriser la repousse arbustive. Dans certains cas (impossibilité d'entretien pastoral ET enjeu écologique fort), d'autres modes d'intervention pourront être utilisés (cf. MO9).

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
4090	Lande-hérissou à Genêt de Villars	En mosaïque*
6210	Pelouse sur calcaire du Festuco-Brometalia (pelouses à Bromes)	En mosaïque*
6220	Pelouse à Brachypode de Phénicie relevant des Thero-Brachypodietea	En mosaïque*
6220	Pelouse xérique à Brachypode rameux relevant des Thero-Brachypodietea	En mosaïque*
5210	Matorral à Genévriers	En mosaïque*
6310	Matorral à Chêne vert	Seul : 1918 Mosaïque : 704

En mosaïque* :

Code Eur15 en mosaïque	Surface en hectares
6220 6210 4090	3509
6210 4090	678
6220 5210	2902

Cette action de gestion peut s'appliquer aux pré-bois avec sous-bois d'intérêt communautaire. Toutes les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts sont concernées par cette action.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts – Carte I
Surface	2108 hectares

Partenaires pressentis	Rôles
Éleveurs, ONF (Forêt domaniale)	Maîtrise d'ouvrage des travaux
ONF, Coopérative Provence Forêt	Maîtrise d'œuvre des travaux
Éleveurs, propriétaires	Sensibilisation, réalisation des travaux

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Recenser les espaces ouverts remarquables hors des unités pastorales	NR	Oui	Animation
2) Réaliser l'animation foncière	NR	Oui	Animation
3) Planifier et réaliser les travaux selon le tableau ci-dessous	R	Non	CAD
4) Étudier la faisabilité de remise en valeur de la crête du Grand Luberon sur les communes de Céreste et La Bastide des Jourdans	NR	Oui	Animation

Unité pastorale	Nature des travaux prévus (surface en ha)				
	Coupe	Débroussaillage			Brûlage dirigé
		Méc. plein	Méc. alvéo.	Manuel	
Montimaou	/	/	/	/	35
Trou du Rat	35 (balivage)	15	20	/	74
Les Mayorques	/	/	/	/	32
St Phalès	6 (balivage)	/	5	/	25
Crêtes Ouest	8 (balivage)	/	13	14	37
Crêtes Est	/	/	/	/	/
Hautes Plaines	2 (balivage)		35	9	33
Ménérbes	/	/	57	5 + forfait	35
Mérindol Ouest	2 (dépressage)	/	/	5	10
Mérindol Est	/	/	/	/	12
Bonnieux	/	/	47	22 + forfait	21

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Surface contractualisée, nombre de CTE signés, surface totale réouverte

Engagements du bénéficiaire

Actions agro-environnementales envisageables

Code CTE	Sous code	Intitulé
19 01 A	A10, A11, A20, A21	Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture
19 02 A	A10, A11, A20, A21	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise récente)
19 05 A 00		Brûlage dirigé si action convenable pour le milieu

Améliorations à apporter :

- maintenir pour l'alimentation du gibier et de l'avifaune une partie des genévriers et des amélanchiers
- réaliser les travaux préférentiellement à l'automne et en hiver afin de perturber le moins possible la reproduction de la faune
- conserver des îlots ligneux (buis, amélanchiers) comme refuge pour la faune
- maintenir une densité minimum de Genévrier quand il est présent

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Compte tenu de la grande hétérogénéité des coûts unitaires des travaux, le calcul a été établi unité par unité au regard de caractéristiques particulières de topographie et de végétation.

Unité pastorale	Coût total (€)
Montimaou	33 500 à 34 000
Trou du Rat	110 500 à 111 000
Les Mayorques	7 500 à 8 000
St Phalès	22 000 à 22 500
Crêtes Ouest	67 500 à 68 000
Crêtes Est	/
Hautes Plaines	67 500 à 68 000
Ménerbes	115 000 à 116 000
Mérindol Ouest	19 000 à 20 000
Mérindol Est	4 000 à 4 500
Bonnieux	126 000 à 127 000

572 000 à 619 000 € pour la durée du DocOb
(Inventaires inclus dans l'animation)

- **Programmes de financement possibles :**

La partie « animation » de cette action entre dans les missions d'animation et peut donc, à ce titre, être financée au titre du FGMN.

À l'heure actuelle, les règles de financement des actions agricoles dans le cadre des CAD ne permettent pas une mise en oeuvre satisfaisante de cette action de gestion (cf. introduction au chapitre sur les actions de gestion MO).

Une solution devra être recherchée soit dans une modification à terme de ces règles, soit dans d'autres sources de financement (Contrat de plan État Région, financements des collectivités territoriales, DFCI).

Action de gestion MO9
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A

Entretien des milieux ouverts et semi-ouverts

Résultats attendus

Il s'agit d'entretenir les milieux ouverts et semi-ouverts d'intérêt communautaire en organisant les travaux de débroussaillage et de brûlage dirigé. Ces travaux d'entretien concernent des secteurs qui ont été traités en restauration antérieurement à la mise en œuvre du DocOb.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
4090	Lande-hérisson à Genêt de Villars	En mosaïque*
6210	Pelouse sur calcaire du Festuco-Brotemalia (pelouses à Bromes)	En mosaïque*
6220	Pelouse à Brachypode de Phénicie relevant des Thero-Brachypodietea	En mosaïque*
6220	Pelouse xérique à Brachypode rameux relevant des Thero-Brachypodietea	En mosaïque*
6510	Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	Non évaluée
5210	Matorral à Genévriers	En mosaïque*
6310	Matorral à Chêne vert	Seul : 1918 Mosaïque : 704
6510	Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	Non évaluée

En mosaïque* :

Code Eur15 en mosaïque	Surface en hectares
6220 6210 4090	3 509
6210 4090	678
6220 5210	2 902

Toutes les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts sont concernées par cette action.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts – Carte I
Surface	5 960 ha

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, CERPAM, communes, Parc	Montage des CTE, animation foncière, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre
Éleveurs, agriculteurs, groupements pastoraux	Sensibilisation, contractualisation
ONF, exploitants forestiers	Réalisation des travaux

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Réaliser l'animation	NR	Oui	Animation
2) Planifier et réaliser les travaux selon le tableau ci-dessous	R	Non	CAD

Unité pastorale	Nature des travaux prévus (surface en ha)				
	Coupe	Débroussaillage			Brûlage dirigé
		Méc. plein	Méc. alvéo.	Manuel	
Montimaou	/	/	/	/	/
Trou du Rat	/	5	137	/	156
Les Mayorques	/	/	10	4	109
St Phalès	/	/	18	/	126
Crêtes Ouest	/	3	82	/	77
Crêtes Est	/	/	35	/	42
Hautes Plaines	/	/	/	/	/
Ménerbes	/	/	/	/	/
Mérindol Ouest	/	1	8	/	/
Mérindol Est	/	/	70	/	97
Bonnieux	/	/	/	/	/

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Surface contractualisée, nombre de CTE signés

Engagements du bénéficiaire

Actions agro-environnementales envisageables

Code CTE	Sous code	Intitulé
19 02 A	A40	Stabilisation du niveau d'embroussaillage en contenant le développement horizontal (recouvrement) de la strate arbustive
19 02 A	A50	Régression progressive de la végétation arbustive
19 02 A	A60, A70	Contrôle annuel du phytovolume arbustif sous un seuil critique
19 05 A 00		Brûlage dirigé, si action convenable pour le milieu
2003 A 00		Gestion extensive des pelouses (calicoles, sèches...)

Améliorations à apporter :

- favoriser le débroussaillage manuel, sélectif en conservant des îlots et/ou des individus d'arbustes variés intéressants pour l'avifaune
- réaliser les travaux à l'automne et en hiver afin de perturber le moins possible la reproduction de la faune
- débroussailler en priorité les ligneux non appétant (Buis, Cistes, Chêne kermès...)
- maintenir pour l'alimentation du gibier une partie des genévriers et des amélanchiers
- assurer le maintien d'une densité minimum de Genévriers

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Compte tenu de la grande hétérogénéité des coûts unitaires des travaux, le calcul a été établi unité par unité au regard de caractéristiques particulières de topographie et de végétation.

Unité pastorale	Coût total (euros)
Montimaou	/
Trou du Rat	185 000 à 186 000
Les Mayorques	19 500 à 20 000
St Phalès	108 000 à 108 500
Crêtes Ouest	70 000 à 70 500
Crêtes Est	46 000 à 46 500
Hautes Plaines	/
Ménerbes	/
Mérindol Ouest	23 000 à 23 500
Mérindol Est	67 500 à 68 000
Bonnieux	/

519 000 à 523 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

La partie « animation » de cette action entre dans les missions d'animation et peut donc, à ce titre, être financée au titre du FGMN.

À l'heure actuelle, les règles de financement des actions agricoles dans le cadre des CAD ne permettent pas une mise en oeuvre satisfaisante de cette action de gestion (cf. introduction au chapitre sur les actions de gestion MO).

Une solution devra être recherchée soit dans une modification à terme de ces règles, soit dans d'autres sources de financement (Contrat de plan État Région, financements des collectivités territoriales, DFCI).

|

|

Action de gestion MO10
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut Ao

Assurer le bon entretien pastoral des milieux ouverts et semi-ouverts

Résultats attendus

Il s'agit d'organiser les actions au niveau du pastoralisme dans le but d'assurer l'entretien des milieux ouverts et semi-ouverts d'intérêt communautaire.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
4090	Lande-hérisson à Genêt de Villars	En mosaïque*
6210	Pelouse sur calcaire du Festuco-Brotemalia (pelouses à Bromes)	En mosaïque*
6220	Pelouse à Brachypode de Phénicie relevant des Thero-Brachypodietea	En mosaïque*
6220	Pelouse xérique à Brachypode rameux relevant des Thero-Brachypodietea	En mosaïque*
5210	Matorral à Genévriers	En mosaïque*
6310	Matorral à Chêne vert	Seul : 1918 Mosaïque : 704

En mosaïque* :

Intitulé Eur15 en mosaïque	Surface en hectares
6220 6210 4090	3 509
6210 4090	678
6220 5210	2 902

Toutes les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts sont concernées par cette action de gestion.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts – Carte I
Surface	2 108 ha

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, CERPAM, communes, Parc	Montage des CTE, réalisation de travaux
Éleveurs, agriculteurs, groupements pastoraux	Sensibilisation, contractualisation

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Identifier les secteurs sous-pâturés	NR	Oui	Animation
2) Définir les conditions de pâturage pour les différents secteurs (période et charge, circuit du troupeau)	NR	Oui	Animation

3) Choisir la ou les mesures (voir « <i>cahier des charges</i> ») les plus appropriées à chaque parcelle et adapter le cahier des charges de pâturage et le montant de l'aide en fonction des caractéristiques des parcelles	NR	Oui	Animation
4) Étudier la coexistence des deux activités (gestion dans l'espace, parc clôturé, aménagement du calendrier hebdomadaire...) unité par unité par des négociations entre chasseurs et éleveurs, là où le pâturage est souhaitable en période de chasse	NR	Oui	Animation
5) Mettre en œuvre la contractualisation avec les éleveurs selon les engagements ci-dessous	R	Non	CAD

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Surface contractualisée, nombre de CTE signés, surface totale pâturée, année de réalisation

Engagements du bénéficiaire

Actions agro-environnementales envisageables

Code CTE	Sous code	Intitulé
19 02 A	A30	Ralentissement de la dynamique d'embroussaillage
19 02 A	A40	Stabilisation du niveau d'embroussaillage en contenant le développement horizontal (recouvrement) de la strate arbustive
19 02 A	A50	Régression progressive de la végétation arbustive
19 02 A	A60, A70	Contrôle annuel du phytovolume arbustif sous un seuil critique
19 03 A	A10, A11	Gestion du pâturage par la technique du gardiennage serré
19 03 B	B10, B11, B20, B21, B12, B13, B22, B23	Gestion du pâturage en parcs clôturés
19 03 B	B30, B31, B32, B33	Gestion fine du pâturage en parcs mobiles tournants de contention sur secteurs localisés à haute sensibilité
2003 A 00		Gestion extensive des pelouses (calicoles, sèches...)

Pour les espaces sensibles à protéger et identifier lors des diagnostics pastoraux :

Code CTE	Sous code	Intitulé
1601 A	A10, A20, A30, A40, A50	Utilisation tardive de la parcelle
18 05 A 00	/	Non-utilisation de milieux fragiles hors milieux pastoraux
19 03 A	A20, A30, B40, B41, B50, B51	Mise en défens permanent de zones pastorales sensibles à protéger
19 03	A40, B60, B61, B70, B71, A50, A60, C00	Report de la période de pâturage de la saison pastorale optimale à une autre
20 02 A	A10, A11	Gestion par le pâturage des regains d'automne de prairies permanentes irriguées gravitairement ou non

Améliorations à apporter :

- prendre en compte le cahier des charges visant à limiter ou substituer les produits de traitements antiparasitaires à forte rémanence (action de gestion MO 4)
- sur les stations à Genêt de Villars : pas de feu pastoraux, éviter les couchades et les parcs de jour et de nuit directement sur les stations

- éviter le sous-pâturage sur les secteurs identifiés
- pratiquer un pâturage raisonné dans les stations où le Serpolet est abondant (plante hôte de l'Azuré du Serpolet)

Pour les autres gestionnaires de l'espace, le cahier des charges est identique à celui des mesures CAD citées ci-dessus.

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Pour les futures zones à pâturage :
100 000 à 120 000 € pour la durée totale du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

La partie « animation » de cette action entre dans les missions d'animation et peut donc, à ce titre, être financée au titre du FGMN.

À l'heure actuelle, les règles de financement des actions agricoles dans le cadre des CAD ne permettent pas une mise en oeuvre satisfaisante et complète de cette action de gestion (cf. introduction au chapitre sur les actions de gestion MO).

Pour les actions qui ne seraient pas finançables actuellement, une solution devra être recherchée soit dans une modification à terme de ces règles, soit dans d'autres sources de financement (Contrat de plan État Région, financements des collectivités territoriales, DFCI).

Compte tenu des engagements pris antérieurement au DocOb par les éleveurs (CTE, CAD, PHAE), la planification et le chiffrage des futurs contrats (CAD-Natura) est irréalisable. Les échéances seront telles que le travail de contractualisation sera étalé sur les 5 années de validité du DocOb, sans qu'il soit possible au présent stade d'en détailler les modalités.

|

|

Action de gestion MO11
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut Ao

Aider à la création, l'acquisition ou l'amélioration d'équipements pastoraux

Résultats attendus

Dans un contexte économique fragile, il s'agit d'améliorer les conditions de travail des bergers et l'efficacité du troupeau. Cela permettra le maintien de l'activité pastorale favorable à la conservation de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts sont concernés.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du site (espaces pastoraux) – non cartographié
Surface	21 283 ha

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, CERPAM, communes, Parc	Montage des CTE, réalisation de travaux, maîtrise d'ouvrage
Éleveurs, agriculteurs, groupements pastoraux	Sensibilisation, accompagnement des travaux

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Améliorer les équipements pastoraux sur les crêtes du Grand Luberon et sur le Petit Luberon (parcs, citernes, abris...)	R	Non	CAD
2) Aménager des surverses, quand c'est possible, pour créer des points d'eau ; bénéfiques aux activités pastorales (cf. action AQ5)	R	Oui	AHE006

Les différents types d'équipements sont :

- citerne pastorale (15 m³, 20 m³, 30 m³),
- parc en grillage,
- abri de berger,
- impluvium bétonné, bassin d'abreuvement pour le gibier.

Échéanciers possibles	2006- 2010
Indicateurs de réalisation	Nombres d'équipements mis en place

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

55 000 à 57 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

À l'heure actuelle, les règles de financement des actions agricoles dans le cadre des CAD ne permettent pas une mise en oeuvre satisfaisante et complète de cette action de gestion (cf. introduction au chapitre sur les actions de gestion MO).

Seules les adaptations des citernes pourraient profiter des financements prévus au titre de l'annexe J du PDRN : mesure AHE006

Pour les actions qui ne seraient pas finançables actuellement, une solution devra être recherchée soit dans une modification à terme de ces règles, soit dans d'autres sources de financement (Contrat de plan État Région, financements des collectivités territoriales, DFCI).

Action de gestion MO12
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut B(D)

Mettre en place un plan global de gestion pastorale

Résultats attendus

Il s'agit de gérer au mieux la ressource pastorale et de favoriser la conservation voire le développement des milieux ouverts d'intérêt communautaire.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts sont concernés.

Données de contractualisation

Localisation	Milieux non sujets à un diagnostic pastoral
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
ONE, CERPAM	Réalisation des diagnostics
Éleveurs, agriculteurs, groupements pastoraux	Sensibilisation

Mise en œuvre de l'action

- 1) Compléter l'état des lieux et les diagnostics de la végétation et des habitats naturels pour une gestion éco-pastorale
- 2) Organiser les différentes opérations de restauration et d'entretien nécessaires à la gestion adéquate de ces milieux, définir les circuits de pâturage et la pression pastorale

Échéanciers possibles	2006 – 2010
Indicateurs de réalisation	Surface gérée en éco-pastoralisme

Engagements du bénéficiaire

Actions agro-environnementales envisageables

Code CTE	Sous code	Intitulé
19 03 A	A70, A71, A72, A80, A81	Application d'un plan global de gestion pastorale à l'ensemble de l'unité pastorale, sur la base d'un diagnostic multi-enjeux préalable

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**
7 000 à 8 000 € pour la durée du DocOb
- **Programmes de financement possibles :**
FGMN, Contrat de plan État Région, Financements des collectivités

N°2 : LES MILIEUX FORESTIERS

PRÉAMBULE

Les forêts représentent une grande majorité de la surface du site (environ 62%). Alors que sur le Grand Luberon, les espaces boisés ne cessent de se développer jusqu'à occuper à eux seuls 95% de l'espace du massif, la situation du Petit Luberon reste relativement stable avec 40% de bois.

Une partie des massifs forestiers (forêts communales et domaniales) est gérée par l'Office national des forêts (ONF). Pour l'ONF, gérer la forêt c'est lui permettre d'assurer efficacement un ensemble de fonctions essentielles, écologiques, économiques et sociales. Les forêts publiques sont conduites dans un souci de protection de la diversité et de la qualité de l'environnement forestier, de production de matière première adaptée aux besoins de la filière bois et de réponse face à la forte demande d'accueil du public. Ainsi, les notions de gestion et de préservation du patrimoine sont intimement liées mais doivent être renforcées dans le cadre des objectifs du projet Natura 2000 (convention cadre liant l'ONF et le PNR du Luberon).

Néanmoins, dans les forêts privées, la plus grande partie des boisements est laissée sans gestion. Un accent particulier sera donc mis, dans le contexte actuel, sur les forêts privées par le biais de l'information et, localement, du contrat. Avec l'appui du CRPF (Centre régional de la propriété forestière), on favorisera la contractualisation des mesures éligibles au titre du DocOb dans le cadre des Plans simples de gestion (PSG). La coopérative forestière sera mandatée et financée dans le cadre des actions de gestion pour assurer la maîtrise d'œuvre des chantiers en forêt privée conformément aux règles définies dans le DocOb.

Le but est de développer davantage la prise en compte des objectifs Natura 2000 dans la gestion forestière. Une phase de communication-animation auprès des forestiers est nécessaire pour les sensibiliser à ces objectifs. Il est très important d'examiner avec les propriétaires et les gestionnaires les différents « Aménagements forestiers » et « Plans simples de gestion » à la lumière des objectifs fixés par le DocOb, afin de les sensibiliser aux perspectives contractuelles.

Le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), issu de la Loi d'orientation forestière de 2001, fixe un certain nombre de préconisations de gestion qui s'appliquent aux PSG. Sur le site Natura 2000, le SRGS intégrera en annexe des dispositions spécifiques.

Qui plus est, l'article L.8 (IV) du Code forestier prévoit que les forêts situées dans un site Natura 2000, ne peuvent être considérées comme dotées d'une garantie de gestion durable que si elles disposent d'un document de gestion agréé et d'un contrat Natura 2000 ou si leur document de gestion a été agréé en application de l'article L.11 du Code forestier.

Pour la plupart des forêts présentes sur le site et en particulier les forêts d'intérêts communautaire et prioritaire, les objectifs seront de conserver ces milieux en favorisant localement la maturation des peuplements, en expérimentant des traitements forestiers portant surtout sur la régénération des peuplements et en y favorisant la biodiversité. En ce qui concerne les peuplements forestiers relictuels, riches et fragiles (hêtraie, tillaie-érablaie, chênaie à Houx de Provence, chênaie pubescente à Grande Gesse) une gestion conservatoire orientée vers la sauvegarde de la flore et de la faune associée et vers l'observation scientifique justifie la mise en place de mesures de protection de type Réserves biologiques, prioritairement en domaine public.

Par ailleurs, l'objectif de maintenir et de conserver les espèces remarquables inféodées à ces milieux forestiers implique la mise en œuvre de mesures concomitantes de protection et la prise en compte de facteurs multiples et d'échelles très différentes.

ÉVALUATION DES ENJEUX : HABITATS DES MILIEUX FORESTIERS

Habitats	Statut	Surface (% du site)	État de conservation	Typicité	Espèces des annexes présentes	Menaces	Dynamique	Enjeu
Peupleraie du Populetum albae	Cf. Écocomplexes riverains							
Hêtraie sèche à Buis du Buxo-Fagetum	C	0,9	Moyen à Mauvais	Bonne	10 espèces dont : 2 O1, 7 A2 dont 2*, 1 A4	Moyen	Vieillissement forestier Maturation	Fort
Forêt de ravin du Tilio- Acerion	P	<0,1	Moyen à Mauvais	Moyenne (peuplements isolés)	10 espèces dont : 2 O1, 7 A2 dont 2*, 1 A4	Faible	Stable Maturation	Faible
Forêt de Chêne vert méditerranéenne	C	S 32,9 M 9,8	Bon à Moyen	Très bonne	14 espèces dont : 2 O1, 7 A2 dont 1*, 4 A4	Faible	Vieillissement forestier Maturation, développement fruticées,	Faible
Forêt de Chêne pubescent méditerranéenne			Bon	Bonne	Idem	Moyen	Maturation	Moyen à fort
Chênaie pubescente à Houx de Provence	C	<0,1	Moyen	Bon	N I	Assez fort	Vieillissement forestier	Fort
Pinède provenço- liguriennes à Pin d'Alep sur dalle calcaire superficielle	C	14,4	Moyen à Bon	Moyen	19 espèces dont : 3 O1, 9 A2 dont 2*, 5 A4	Assez fort	Maturation	Faible

Écosystèmes forestiers non communautaires	NC	S 20,8 M 11,4			19 espèces dont : 3 O1, 9 A2 dont 2*, 5 A4			Faible (moyen pour les forêts matures)
Chênaies pubescentes supra-méditerranéennes			Bon	Bon		Faible	Vieillissement forestier Maturation	Faible
Cédraie			Bon	/		Très faible	Vieillissement forestier développement Cèdre	Moyen
Pinèdes de Pin d'Alep non communautaire			Mauvais à moyen	Mauvais à moyen		Moyen		Faible
Pinèdes à Pin noir d'Autriche			Mauvais à moyen	Mauvais à moyen		/		Faible

Tableau 6 : Habitats des milieux forestiers : critères et enjeux

ACTIONS DE GESTION - MILIEUX FORESTIERS -

CODE	INTITULÉ DE L'ACTION DE GESTION	PRIORITÉ	«STATUT»	CARTE
Conservation des habitats d'intérêt communautaire				
FO1	Favoriser le maintien et le vieillissement de la hêtraie	1	A1(D)	II
FO2	Connaître et gérer les tillaies-érablaies	2	C	
FO3	Conserver et favoriser la Chênaie pubescente à Houx	2	C	
FO4	Expérimenter une gestion alternative à la coupe rase de Chêne vert	3	C	
FO5	Favoriser la gestion du Pin d'Alep	3	C	
Conservation des espèces d'intérêt communautaire				
FO6	Maintenir des bois morts, dépérissant ou creux	1	A(D)	I
FO7	Mettre en place un calendrier des travaux forestiers	1	A1	I
FO8	Protéger les sites de nidification du Circaète Jean-le-Blanc	2	B(D)	
FO9	Inventorier et connaître les populations de Rosalie Alpine et de Pique-prune	2	C	
FO10	Rechercher les gîtes de reproduction, d'hibernation et de transition des chiroptères en milieu forestier	2	B(D)	
FO11	Supprimer le traitement BT contre la Processionnaire du Pin	2	A1	I
FO12	Favoriser la diversité de la structure de végétation	2	C	
Transversales				
FO13	Harmoniser les Aménagements forestiers (forêt publique) et les Plans simples de gestion (forêt privée) avec le DocOb	1	A1(D)	I
FO14	Favoriser le vieillissement des peuplements forestiers	1	A1	II
FO15	Développer le balivage des chênaies de fond de vallon	1	C	
FO16	Limiter l'impact des grandes coupes rases de taillis	2	B	
FO17	Mettre en place des mesures de protection des forêts	2	A1(D)	II
FO18	Éviter la création de nouvelles pistes forestières et améliorer les conditions de débardage des bois	3	B	

Tableau 7 : Codes, intitulés, priorités, « statut » et numéro de la carte de référence des actions de gestion - milieux forestiers-

Action de gestion FO1 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A1(D)

Favoriser le maintien et le vieillissement de la hêtraie

Résultats attendus

Il s'agit de préserver et de développer les forêts de Hêtre communautaires en favorisant leur gestion conservatoire et en évitant leur exploitation forestière. Ceci passe par le développement du Hêtre dans les peuplements naturels et par la reconstruction de la grande hêtraie du flanc nord dans son étage climacique, tout en conservant la diversité spécifique des autres formations forestières.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9150	Hêtraie sèche à Buis du Buxo-Fagetum (Cephalanthero-Fagion)	190 (Grand Luberon)

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Circaète Jean le Blanc, Pic noir, Bondrée apivore Grand Rhinolophe, Grand et Petit Murin, Oreillard gris, Minioptère de Schreibers, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Natterer, Noctule de Leisler Pique-prune, Lucane cerf-volant, Rosalie alpine, Laineuse du prunellier
	Végétales	
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Animales	
	Végétales	

Données de contractualisation

Localisation	Hêtraies – Carte II
Surface	190 ha

Partenaires pressentis	Rôles
ONF	Concertation, travaux
CRPF	Concertation
Communes, propriétaires privés, coopérative	Maîtrise d'ouvrage
ONF, coopérative	Maîtrise d'œuvre
Exploitants forestiers	Réalisation des travaux

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Mettre en place la Réserve biologique de Saint Martin-de-Castillon en forêt communale	NR	Oui	Animation

2) Réaliser l'inventaire foncier de la hêtraie, prendre en compte la desserte et identifier les PSG	NR	Oui	Animation
3) Dans les zones exploitables, informer les propriétaires des possibilités contractuelles sur le vieillissement (action de gestion FO14, FO17) et la conduite du peuplement en futaie sur souche	NR	Oui	Animation
4) Mettre au point un protocole expérimental de la régénération naturelle par graine et choisir les parcelles	NR	Oui	Animation
5) Étudier les secteurs en marge de la hêtraie (versants occidentaux : Combe de Charbonnières, Vallon de la Tuny, Haut de versant de la Tuny, Poche des Trois Èves) et suivre son évolution	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Réunions, éditions de documents, nombre d'aménagements compatibles avec les objectifs, surface de hêtraie régénérée

Engagements du bénéficiaire

Favoriser le Hêtre dans les peuplements actuels et conduire la hêtraie en futaie sur souche

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Évaluer les capacités de régénération des peuplements de hêtre par semis naturel ou par recépage dans les stations sèches	NR	Oui	Animation
2) Supprimer le Chêne blanc envahissant et le Buis très dense (localisé Vallon de la Fayette) si entrave à la régénération	R	Oui	F27005 F27015
3) Réaliser des éclaircies progressives du taillis et conserver les brins vigoureux	R	Oui	F27005 F27015
4) Faire vieillir les souches	NR	Oui	Animation
5) Régénération naturelle : ouverture de trouées de régénération ou coupes d'ensemencement dans les peuplements vieillis (coupe d'ensemencement : 50 à 200 tiges/ha, coupe par parquets de 0,5 à 1 ha, trouées de largeur 2 à 3 fois la hauteur du peuplement)	R	Oui	F27003 F27005 F27015

- Pour les hêtraies de vallons
 - descendre le nombre de brins à 2 ou 3 par cépées
 - favoriser les semenciers présents
 - ne pas trop découvrir le peuplement
- Pour les hêtraies de versants
 - être plus prudent sur les coupes d'amélioration
 - favoriser la régénération naturelle des vieux francs pieds issus de souche (Vallon de la Fayette par exemple)
 - coupe des Pin sylvestre si entrave à la régénération
 - maintenir l'Érable à feuille d'obier

Reconstitution de la grande hêtraie

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Mener une étude approfondie des fainées (repérer les semenciers potentiels, la périodicité des fainées totales, répertorier les meilleurs semenciers)	NR	Oui	Animation
2) Ouvrir prudemment en lisière de la hêtraie de vallon (dégagement des peuplements en lisière de la hêtraie existante, élimination du Buis pour un couvert arborescent proche de 50 %, en prévision d'une fainée totale)	R	Oui	F27005 F27015
3) Asseoir la régénération naturelle sur ces lisières (crochetage du sol et, si nécessaire, semis de faines viables récoltées sur semenciers, complément de la régénération par semis issus des semenciers répertoriés, dégagements...)	R	Oui	F27003
4) Intervenir prudemment en lisière dans les îlots dispersés de la partie orientale (vallons et versants) et pratiquer des semis ou plantation de Hêtres	R	Oui	F27003

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- Coûts estimatifs :**

Création de la Réserve biologique (ONF) : 15 000 €

Contractualisation des mesures conservatoires : 20 000 à 25 000 € (1 400 € par ha)

Mise en place d'expérimentation : 5 000 à 6 000 €

Suivi : 3 000 à 4 000 € (pour 2 suivis)

43 000 à 50 000 € pour la durée du DocOb

- Programmes de financement possibles :**

Pour ses parties rémunérées, cette action est éligible au titre de la mesure i.2.7 du PDRN (art. 30 du RDR) : mesures F27003, F27005 et F27015, pour ce qui concerne l'animation, son financement relève du FGMN.

En complément : Contrat de plan État Région, Financements des collectivités territoriales

|

|

Action de gestion FO2
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut C

Connaître et gérer les tillaies-érablaies

Résultats attendus

Il s'agit d'acquérir une meilleure connaissance de ce type de peuplement et de mettre en œuvre des modalités de régénération et de conservation propices à leur pérennité.
Cette action concerne en particulier le vallon de La Fayette, sur le Grand Luberon.

Habitats et espèces concernées

La forêt de ravin du Tilio-Acerion est un habitat d'intérêt prioritaire dans la directive « Habitats ». Néanmoins, sa représentation sur le massif du Luberon, très ponctuelle, ne permet pas de désigner un enjeu très fort pour cet habitat. De plus, ces formations se situent presque exclusivement dans des situations inaccessibles et inexploitable.

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9180	Forêt de ravin du Tilio-Acerion	Présence ponctuelle (Grand Luberon)

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Bondrée apivore, Pic noir Grand Rhinolophe, Grand et Petit Murin, Oreillard gris Pique-prune, Lucane cerf-volant, Rosalie alpine, Laineuse du prunellier
	Végétales	
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Animales	

Données de contractualisation

Localisation	Tillaies / Erablaies (ponctuelles)
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
ONE, communes, chasseurs	Participation à l'inventaire

Mise en œuvre de l'action

A) Connaissance des tillaies

- 1) Réaliser l'inventaire des tillaies par utilisation du GPS et prospection sur le terrain
- 2) Cartographier (SIG) et hiérarchiser les résultats de l'inventaire
- 3) Identifier les différents sites localisés (fiche-type de description)

B) Gestion/Régénération du Tilleul

- 1) Sensibiliser les acteurs forestiers concernés par les tillaies/érablaies aux possibilités de gestion

- 2) Veille permanente concernant les projets de toute nature (pistes sommaires aménagées par les chasseurs sur quelques secteurs marginaux, éventuelles coupes rases...) pouvant détériorer l'habitat
- 3) Expérimenter
 - sur une parcelle, travailler en jardinage pour mesurer la capacité de régénération du Tilleul et de l'Érable (jardinage pied à pied ou par bouquet en pratiquant des éclaircies dirigées et modérées)
 - garder un sous étage pour la protection des chutes de pierres
 - créer des petites trouées aidant la régénération du Tilleul

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Date de rendu des résultats, surface des habitats et évolution

Engagements du bénéficiaire

Gestion/Régénération du Tilleul : mode expérimental

- Recenser les semenciers et leurs capacités germinatives
- Préserver les essences remarquables lors des coupes
- Faire évoluer les tillaies/érablaies vers une futaie sur souche
- Travailler en jardinage pour mesurer la capacité de régénération du Tilleul et de l'Érable (jardinage pied à pied ou par bouquet en pratiquant des éclaircies dirigées et modérées), à effectuer sur une parcelle
- Garder un sous étage pour la protection des chutes de pierres
- Créer de petites trouées aidant la régénération du Tilleul

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

3 000 à 3 500 € pour la durée du DocOb (petits travaux d'expérimentation + opérations comprises dans l'animation du site)

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN (MEDD)

PDRN : mesure i.2.7

Contrat de plan État Région

Financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO3
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut C

Conserver et favoriser la Chênaie pubescente à Houx

Gestion proposée

Il s'agit de rechercher et de promouvoir des modalités de gestion conservatoire en faveur de la Chênaie pubescente à Houx pour pérenniser sa vigueur.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9380	Chênaie pubescente à Houx de Provence	Non évaluée

Les espèces concernées par ce type d'habitat sont les mêmes que celles identifiées pour les forêts de Chênes vert et pubescent.

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Circaète Jean Le Blanc, Bondrée apivore, Grand et Petit Rhinolophe, Grand et Petit Murin, Noctule de Leisler, Oreillard gris, Minioptère de Schreibers, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Natterer Couleuvre d'Esculape Pique-prune, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Alexanor, Rosalie des Alpes
	Végétales	
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Animales	Orvet fragile

Données de contractualisation

Localisation	Chênaie pubescente à Houx
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, CRPF, exploitants forestiers	Sensibilisation, réalisation des travaux
ONF	Surveillance
Propriétaires	Sensibilisation, négociation

Mise en œuvre de l'action

- 1) Localiser précisément cet habitat et identifier les différents propriétaires (publics et privés)
- 2) Réfléchir aux mesures permettant l'évolution du peuplement en une futaie sur souche accompagnée d'une sylviculture de type jardinatoire au bénéfice du Houx
- 3) Mise en place d'un panneautage et d'une surveillance sur la cueillette sauvage du Houx en période de fêtes de fin d'année
- 4) Localiser les semenciers et mesurer leur capacité germinative
- 5) Mise en place de placettes d'expérimentation de gestion (différence de développement du Houx entre évolution naturelle et détournement)

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Surface de forêt gérée par une sylviculture adaptée

Engagements du bénéficiaire

- Éviter la coupe rase
- Conduire des opérations de régénération des semenciers
- Développer à titre expérimental une sylviculture de type jardinatoire au bénéfice du Houx (détourage autour des pieds de Houx)

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

3 500 à 4 000 € pour la durée du DocOb (étude et suivi)

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN (MEDD)

PDRN mesure i.2.7

Contrat de plan État Région

Financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO4
ZPS/PSIC

Priorité 3
Statut C

Expérimenter une gestion alternative à la coupe rase de Chêne vert

Résultats attendus

L'action doit permettre d'élaborer des modalités de traitement et d'exploitation diversifiées pour améliorer la régénération des peuplements de Chêne vert. Ceci concerne la régénération sexuée dans les taillis de Chêne vert par différentes interventions et le traitement en structures mixtes de type taillis de chêne sous futaie de pin déjà abordé dans l'action de gestion FO5.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9340	Forêt de Chêne vert et chênaies pubescentes méditerranéennes	Seul : 6996 Mosaïque : 2091
9540	Pinède provenço-liguriennes à Pin d'Alep sur dalle calcaire superficielle	3073

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Circaète Jean Le Blanc, Bondrée apivore, Pic noir, Engoulevent d'Europe Grand Rhinolophe, Oreillard gris, Minioptère de Schreibers, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Natterer, Noctule de Leisler Pique-prune, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Alexanor, Rosalie alpine, Laineuse du prunellier
	Végétales	<i>Myrrhoïdes nodosa</i> , <i>Carex depauperata</i>
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Animales	Orvet fragile

Données de contractualisation

Localisation	Forêt de Chêne vert
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
ONE, CRPF	Mise au point des protocoles
ONE, communes, propriétaires privés	Sensibilisation, choix des parcelles expérimentales, maîtrise d'ouvrage
ONE, coopérative	Maîtrise d'œuvre
Exploitants forestiers	Réalisation des travaux

Mise en œuvre de l'action

- 1) Mettre au point les modalités de travaux et le protocole de suivi précis
- 2) Chiffrer les différents travaux (réalisation du dispositif, suivis...)
- 3) Choix des sites (parcelles), animation foncière et réalisation des travaux

Échéanciers possibles	2007 - 2010
Indicateurs de réalisation	Nombre de parcelles expérimentales

Engagements du bénéficiaire

- Réalisation des travaux conforme aux modalités à développer en concertation avec les différents acteurs forestiers
- Suivi de la régénération naturelle par voie sexuée

Les opérations sont à conduire avec prudence dans des peuplements denses en maintenant le couvert fermé pendant toute la durée du vieillissement du taillis.

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

25 000 à 30 000 € pour la mise en place des expérimentations
 5 000 à 6 000 € pour le suivi sur la durée du DocOb

30 000 à 35 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN (MEDD)
 PDRN mesure i.2.7.
 Contrat de plan État Région
 Financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO5
ZPS/PSIC

Priorité 3
Statut C

Favoriser la gestion du Pin d'Alep

Résultats attendus

Il s'agit de mettre au point et de développer des modes de gestion sylvicole des pinèdes à Pin d'Alep communautaires propres à assurer leur pérennité. Cette action concerne en particulier les taillis de chêne sous futaie de pin sur les secteurs du piémont sud du Grand et du Petit Luberon.

NB : Ce type de peuplement fait déjà l'objet de nombreuses interventions sylvicoles et de nature DFCI compatibles avec les objectifs Natura 2000, c'est pourquoi l'enjeu n'est pas fort pour ce type d'habitat.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9340	Forêts de Chêne vert et chênaies pubescentes méditerranéennes	Seul : 6 996 Mosaïque : 2 091
9540	Pinèdes provenço-liguriennes à Pin d'Alep sur dalle calcaire superficielle	3 073

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Circaète Jean Le Blanc, Bondrée apivore, Grand Rhinolophe, Oreillard gris, Minioptère de Schreibers, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Natterer, Noctule de Leisler
	Végétales	
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Animales	Fauvette orphée, Pipit des arbres, Accenteur mouchet, Bruant jaune, Mésange noire, Orvet fragile

Données de contractualisation

Localisation	Pinèdes de Pin d'Alep
Surface	3 073

Partenaires pressentis	Rôles
ONF	Participation à l'inventaire, accord et travaux sur domaine public
Communes, CRPF et propriétaires privés	Sensibilisation, accord, mise en œuvre
Exploitants forestiers	Sensibilisation, réalisation des travaux

Mise en œuvre de l'action

Développer auprès des acteurs forestiers ces expérimentations de gestion

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Réunions, nombre de parcelles expérimentales

Engagements du bénéficiaire

Expérimentation de gestion

- traitement mixte de type taillis de chêne sous futaie de pin (structures mixtes),
- régénération des peuplements mûrs de Pin d'Alep (éclaircies, semenciers) ou trouées de 1 à 2 ha obtenues par coupe rase

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

2 modalités de gestion à expérimenter sur 3 parcelles expérimentales de 2 ha chacune
(1 500 à 2 000 €/ha)

Mise en place des expérimentations : 9 000 à 12 000 € au total

Suivi : 1 500 €/an avec 2 suivis sur la durée du DocOb

12 000 à 15 000 € au total pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN (MEDD)

PDRN mesure i.2.7

Contrat de plan État Région

Financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO6 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A(D)

Maintenir des bois morts, dépérissant ou creux

Résultats attendus

Il s'agit d'offrir un maximum de potentialités intéressantes pour les espèces cavernicoles, de permettre le développement des insectes xylophages et saproxylophages ainsi que de toutes les espèces inféodées à ce type d'habitat.

Cette action de gestion sera favorisée dans les vieilles forêts du massif du Luberon retenues dans le projet de constitution d'un réseau de peuplements mis en réserve dans un objectif de vieillissement à long terme. Une étude de ces potentialités a été réalisée sur la forêt publique en 2004.

Habitats et espèces concernées

Cette action concerne les espèces caractéristiques des vieux bois (morts, dépérissant ou creux). Il est donc intéressant d'appliquer cette action à l'ensemble des habitats forestiers qu'ils soient d'intérêt communautaire ou pas.

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Pic noir, Bondrée apivore Oreillard gris, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Natterer, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Khul, Noctule de Leisler Pique-prune, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	Différents champignons, mousses et lichens non identifiés à ce jour
	Animales	

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble des milieux forestiers (en particulier les vieilles forêts et les résineux) – Carte I
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
ONF	Définition du cahier des charges, suivi de chantier
Communes, CRPF, propriétaires privés	Sensibilisation, accord, participation au diagnostic
Exploitants forestiers	Sensibilisation, réalisation de chantiers pilotes
Naturalistes	Expertise, définition du cahier des charges participation à la sensibilisation, conception et mise en place des modalités de suivi
ONF, coopérative	Maîtrise d'œuvre

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Eligibilité	Code mesure
1) Développer des outils de sensibilisation des	NR	Oui	Animation

acteurs forestiers privés (propriétaires et exploitants) et des communes pour favoriser la distribution spatiale du bois mort			
2) Diagnostiquer la présence de vieux arbres ou d'îlots de vieillissement sur les propriétés privées dotées d'un PSG et proposer une contractualisation	NR	Oui	Animation
3) Concevoir et mettre en place un suivi simplifié des espèces concernées sur les sites les plus intéressants	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2007 - 2009
Indicateurs de réalisation	Réunions, visites et éditions de documents

Engagements du bénéficiaire

Intitulé de l'engagement	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
Garder en place les arbres sénescents, morts ou creux lors des coupes et travaux, sauf si problème de sécurité lié aux sentiers de randonnée	R	Oui	F27012
Dans les zones déficitaires en bois mort, on pourra réaliser des tas de bois coupé destiné à l'installation de saproxylophages et à l'alimentation du Pic noir et de chiroptères	R	Oui	F27012 F27013
Conserver les grosses branches des vieux arbres	NR	Oui	Animation

Préconisations (ONF, 1993 et 1998):

- Maintien d'une dizaine de vieux grands arbres morts par hectare et conservation de 5 à 10 arbres creux pour 5 ha, bien répartis,
- Éléments de choix des arbres morts ou à cavités : diamètre supérieur à 35 cm, cavités de diamètre supérieures à 3 cm, dans la mesure du possible

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

• Coûts estimatifs :

Diagnostic et marquage (CRPF) : 10 j. x 350 €/j. = 3 500 €

Contractualisation : 50 ha x 300 €/ha = 15 000 €

18 000 à 20 000 € pour la durée du DocOb

• Programmes de financement possibles :

Pour ses parties rémunérées, cette action est éligible aux aides au titre de la mesure i.2.7 du PDRN (art.30 du RDR) : mesures F27012 et F27013. Les étapes relevant de l'animation sont finançables par le FGMN (MEDD)

En complément : Contrat de plan État Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO7 (ANI)
ZPS

Priorité 1
Statut A1

Mettre en place un calendrier des travaux forestiers

Résultats attendus

Il s'agit d'éviter les gênes induites par les interventions de type travaux forestiers, travaux DFCI, création de pistes afin de favoriser les conditions de reproduction des grands rapaces.

Habitats et espèces concernées

Cette action concerne les espèces des milieux suivants : chênaies, milieux ouverts et semi-ouverts, falaises et éboulis, qu'ils soient d'intérêts communautaires ou pas. Elle doit s'appliquer en faveur des grands rapaces.

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Hibou Grand Duc, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Bondrée apivore, Pic noir
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	Fauvette orphée, Traquet oreillard, Bec croisé, Pipit des arbres, Accenteur mouchet, Bruant jaune, Mésange noire, Monticole bleu, Martinet à ventre blanc

Données de contractualisation

Localisation	Zones de nidification des grands rapaces – Carte I
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
ONF	Recueil des informations, négociation pour la forêt publique, mise en œuvre
CRPF/Propriétaires privés	Recueil des informations, négociation pour la forêt privée, mise en œuvre
Communes	Négociation pour la forêt communale, mise en œuvre (?)
Éleveurs	Pour les travaux à composante pastorale, recueil des informations, négociation, mise en œuvre
Exploitants forestiers	Mise en œuvre
Ornithologistes	Collecte de données, inventaire

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Eligibilité	Code mesure
1) Cartographier les zones concernées : espèces, statut foncier, projets de travaux et d'aménagement connus (unités pastorales, grandes coupures, exploitations forestières)	NR	Oui	Animation

2) Compléter la localisation des couples nicheurs de Circaète afin de protéger les sites (action de gestion FO8)	NR	Oui	Animation
3) Négocier la faisabilité avec les propriétaires gestionnaires pour établir le calendrier	NR	Oui	Animation
4) Si nécessaire, préparer des contrats	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2007
Indicateurs de réalisation	Date de mise en accord du calendrier

Engagements du bénéficiaire

Intitulé de l'engagement	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
De mars à août éviter les travaux (coupes, brûlages, débroussailllements) à proximité des falaises (période de reproduction du Circaète et du Vautour)	NR	Non	Animation
De même, de décembre à avril, dans les sites à Hibou Grand Duc	NR	Non	Animation

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Compris dans l'animation du site

- **Programmes de financement possibles :**

Les actions d'animation relèvent du FGMN (MEDD)

En complément : Contrat de plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO8
ZPS

Priorité 2
Statut B(D)

Protéger les sites de nidification du Circaète Jean-le-Blanc

Résultats attendus

Compte tenu de la fidélité des couples à leur territoire, il s'agit d'assurer au Circaète de bonnes conditions de nidification par la protection de ces sites. Un inventaire précis des lieux de nidification constitue un préalable indispensable. Une fois cette étape achevée, cet objectif pourra être corrélé avec l'action de gestion FO7.

Habitats et espèces concernées

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Circaète Jean-le-Blanc
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	

Données de contractualisation

Localisation	Milieux forestiers
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
ONF	Accord, réalisation des travaux et cofinancement en forêt publique
CRPF (et propriétaires privés)	Inventaire foncier, accord, vérification de la compatibilité avec les PSG
Naturalistes	Expertise
Associations de randonnée et d'escalade	Information et sensibilisation du public, réalisation de travaux

Mise en œuvre de l'action

- 1) Évaluer l'importance du travail d'inventaire (nombre de couples, dispersion, état du suivi...)
- 2) Identifier, localiser (et hiérarchiser) les sites et vérifier leur occupation
- 3) Réaliser le lien avec l'action de gestion FO7

Échéanciers possibles	2006 - 2007
Indicateurs de réalisation	Cartographie de la localisation des nids, nombres de couple nicheur identifié

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Étude sur 3 ans, 3000 à 3 500 €/an

9 000 à 10 500 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN (MEDD)

Contrat de plan État-Région

Financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO9
PSIC

Priorité 2
Statut C

Inventorier et connaître les populations de Rosalie Alpine et de Pique-prune

Résultats attendus

Le manque de données concernant ces 2 espèces de très grande valeur patrimoniale ne permet pas de définir dans l'état actuel des connaissances des mesures propres à assurer la pérennité de populations dont l'importance et la répartition sont inconnues. Il est donc nécessaire, préalablement à toute action, de recueillir ces informations.

Habitats et espèces concernées

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Rosalie alpine, Pique-prune
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble des milieux forestiers (en particulier les vieilles forêts)
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Associations entomologiques et naturalistes, experts	Réalisation des études

Mise en œuvre de l'action

- 1) Définir le protocole d'inventaire avec les experts
- 2) Réaliser les compléments d'inventaire de ces espèces dans le cadre de la réalisation de l'état initial pour le réseau des forêts à objectif de vieillissement
- 3) Mettre en forme (SIG et BD) les inventaires réalisés et ceux déjà effectués sur le Petit Luberon par l'ICAHF
- 4) Étudier précisément l'état de conservation de la population sur le massif

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Date de remise des résultats

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Inventaire régulier (prospection à pied dans les zones favorables) : 750 à 800 €/an
Mise en forme : 500 €

4 300 à 4 500 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN (MEDD)
Contrat de plan État Région
Financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO10
PSIC

Priorité 2
Statut B(D)

Rechercher les gîtes de reproduction, d'hibernation et de transition des chiroptères en milieu forestier

Résultats attendus

Il s'agit d'acquérir une base de données permettant de localiser les différents gîtes arboricoles hébergeant des populations de chiroptères sur le site ; et ainsi de mener des gestions compatibles avec la conservation de ces populations forestières.

Les travaux expérimentaux accompagnant cette recherche de gîtes arboricoles permettront de donner des préconisations fines de gestion qui manquent aux acteurs actuels de la gestion forestière en zone méditerranéenne.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats forestiers sont concernés par cette action de gestion et en particulier les vieilles forêts.

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Oreillard gris, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Vespertilion de Daubenton, Vespertilion de Natterer, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Khul
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	

Il est possible que d'autres espèces de chiroptères soient identifiées. C'est le cas pour : Pipistrelle de Nathusius, Murin de Beschtein, Barbastelle.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble des milieux forestiers
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
ONF et autres propriétaires (publics et privés)	Participation à l'inventaire, accord et (le cas échéant) aménagements
Communes et propriétaires privés	Sensibilisation, accord, mise en œuvre
Exploitants forestiers	Sensibilisation, réalisation des aménagements
Groupe Chiroptères de Provence, autres naturalistes	Réalisation des inventaires et des travaux d'expertise, participation à la sensibilisation, participation à la conception et à la mise en forme des recommandations, à la mise en place des modalités de suivi
Public	Participation aux inventaires

Mise en œuvre de l'action

- 1) Rechercher les gîtes arboricoles (par diverses méthodes) en particulier dans les secteurs de vieux peuplements ou de peuplement à croissance rapide constituant des diamètres favorables à la constitution de loges (trous de pics, fentes naturelles, amorces de branches, etc.) et en particulier les fonds de vallon et ripisylves.
- 2) Cartographier (SIG) et hiérarchiser les sites concernés.
- 3) Définir la structure forestière type favorable aux chauves-souris par relevés sur le terrain et analyse bibliographique.
- 4) Mettre en forme des recommandations de gestion adaptées à chaque espèce.
- 5) Développer une sensibilisation et une information des propriétaires (privés et publics).
- 6) Développer un protocole de télémétrie dans une zone où la population d'une espèce est connue (dans le but de rechercher les gîtes forestiers).
- 7) Mettre en œuvre sur des secteurs tests un protocole nichoir (à réserver à des zones particulières : maîtrise de la gestion, pas d'interaction avec les autres usages, peuplement s'y prêtant, etc.).
- 8) Négocier (si nécessaire) des modalités de mise en œuvre de la mesure et mettre (éventuellement) en forme des contrats.
- 9) Suivre sur plusieurs années le niveau d'occupation des gîtes (évaluation).

Échéanciers possibles	2006-2010
Indicateurs de réalisation	Date de remise des résultats, date de réalisation des relevés par suivis, nombre d'espèces nouvelles déterminées en milieu forestier, nombre de gîtes identifiés dans le site

Engagements du bénéficiaire

Rechercher les gîtes arboricoles hébergeant des chiroptères

Méthodes possibles :

- Capture aux filets, détection des émissions ultrasonores, radio-tracking, contact avec les personnes sensibilisées qui ont vu des chauves souris (chasseurs, randonneurs...)
- Mise en place de nichoirs spécifiques (gîtes artificiels) et inventaire ciblés sur les espèces de chauve-souris spécifiques aux milieux forestiers

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

• Coûts estimatifs :

Mise en place de 20 nichoirs (étude initiale + pose) : 3 000 à 4 000 €
 Autres études : 8 000 à 10 000 € + 1 suivi annuel : 2 500 €
13 500 à 16 500 € pour la durée du DocOb

• Programmes de financement possibles :

Projet de programme régional d'étude des chauves-souris forestières (Groupe Chiroptères de Provence et ONF (DR PACA))
 FGMN (MEDD)
 Contrat de Plan État Région
 Financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO11 (ANI)
PSIC

Priorité 2
Statut A1

Supprimer le traitement *BT* contre la Processionnaire du pin

Résultats attendus

Étant donné d'une part les incertitudes actuelles concernant les effets directs et indirects sur les espèces non cibles (autres lépidoptères, oiseaux, chiroptères) des traitements à base de *Bacillus thuringiensis* utilisés contre la Processionnaire du Pin (*Thaumetopoea pityocampa*) et d'autre part le contexte où seul le danger d'urtication justifie ces interventions, le principe de précaution est invoqué pour motiver l'arrêt de cette pratique sanitaire.

Habitats et espèces concernées

Cette action concerne les espèces caractéristiques (lépidoptères et indirectement chiroptères) des habitats forestiers (communautaires ou pas) traités par le *BT*. La limitation des traitements *BT* permet de conserver les potentialités alimentaires des terrains de chasse en milieux forestiers, d'éviter la destruction de la chaîne alimentaire par réduction du nombre d'insectes et en particulier des lépidoptères, nourriture des chauves-souris).

En pratique, seuls les reboisements de Pin noir des crêtes du Grand Luberon ont reçu à ce jour ce genre de traitement.

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Laineuse du prunellier, Sphinx de l'Épilobe Grand Rhinolophe, Oreillard gris, Minioptère de Schreibers, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Natterer, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Khul
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	Autres lépidoptères non recensés

Données de contractualisation

Localisation	Forêts de Pin noir (reboisements) – Carte I
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
DSF, ONF, CRPF	Mise en forme de l'argumentaire, sensibilisation, mise en œuvre de l'information, suivis, cofinancements
Naturalistes	Mise en forme de l'argumentaire, expertise
Communes, propriétaires privés	Sensibilisation, accord
Prestataires techniques	Mise en forme des messages

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Mettre au point un argumentaire sur les effets du <i>BT</i> sur les « espèces non-cibles »	NR	Oui	Animation

2) Sensibiliser les acteurs concernés : DSF, ONF, CRPF, communes, propriétaires privés	NR	Oui	Animation
3) Élargir l'information sur l'écologie de la Processionnaire et les précautions à prendre vis-à-vis des chenilles (entretien des panneaux existant, affiches, dossiers de presse...)	R	Oui	F27014
4) Suivre avec les observateurs du DSF l'évolution des populations de processionnaires et l'état sanitaire des boisements concernés	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2007 - 2008
Indicateurs de réalisation	Nombre de traitements (évolution)

Engagements du bénéficiaire

- Arrêter tout traitement insecticide (y compris BT) sur les forêts concernées
- En cas de pullulation exceptionnelle, et après avis du Conseil scientifique du PNR du Luberon, une autorisation pourra être donnée pour un traitement *BT*
- En aucun cas des traitements systématiques ni préventifs ne pourront être réalisés

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Compris dans l'animation du site

sauf mesures d'informations : Entretien des 3 panneaux existants : 1 800 €
Affiches et affichettes : 1 000 €
Brochures : 1 500 €

Total : 5 300 €

- **Programmes de financement possibles :**

Pour l'animation : FGMN (MEDD)

Pour les mesures d'information : mesure F27014 au titre de la mesure i.2.7 du PDRN (art.30 du RDR)

En complément : Contrat de plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO12
PSIC

Priorité 2
Statut C

Favoriser la diversité de la structure de végétation

Résultats attendus

La diversification des classes d'âge des peuplements, quand elle est possible (chênaies vertes et pubescentes en particulier), permet d'obtenir une hétérogénéité de structure favorable, en particulier, aux chiroptères.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats forestiers sont concernés par cette action. Néanmoins, c'est dans les forêts de Chêne vert et dans les chênaies pubescentes méditerranéennes que cette action sera développée.

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9340	Forêt de Chêne vert et chênaies pubescentes méditerranéennes	Seul : 6996 Mosaïque : 2091

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Grand Rhinolophe, Oreillard gris, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Khul, Noctule de Leisler, Vespertilion de Natterer, Minioptère de Schreibers, Vespertilion à oreilles échancrées
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	Fauvette grisette, Bruant zizi, Bruant jaune

Données de contractualisation

Localisation	Forêts de Chêne vert et Chêne pubescent en particulier
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
ONF	Accord et travaux sur domaine public
Communes, CRPF et propriétaires privés	Sensibilisation, accord, mise en œuvre
Exploitants forestiers	Sensibilisation, réalisation des travaux
ONF, CRPF	Expertise, inventaire
Naturalistes	Expertise, participation à la sensibilisation, conception et mise en place des modalités de suivi

Mise en œuvre de l'action

- 1) Cartographier (SIG) et hiérarchiser les zones concernées
- 2) Mettre en forme des recommandations pour les aménagements et les exploitations forestières
- 3) Développer une information des acteurs privés (propriétaires et exploitants) et des communes
- 4) Négocier des modalités de mise en œuvre de la mesure

- 5) Mettre en forme des contrats
- 6) Suivre sur plusieurs années les effets de la mesure sur les espèces concernées

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Nombre de contrats et surfaces contractualisées

Engagements du bénéficiaire

- conserver des vieux pins dans les pinèdes en reconversion de taillis de chêne,
- favoriser l'exploitation sur de petites surfaces ayant pour rôle l'ouverture de clairières (cf. FO16)
- favoriser les structures irrégulières dans un rayon de 1 à 3 km autour des sites de mise bas des chiroptères

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Indemnités : 15 000 à 17 000 €

Opérations comprises dans l'animation du site

15 000 à 17 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN (MEDD)

Contrat de plan État-Région

Financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO13 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A1(D)

Harmonisation des Aménagements forestiers (forêt publique) et des Plans simples de gestion (forêt privée) avec le DocOb

Résultats attendus

Il s'agit de rendre compatible un maximum d'Aménagements forestiers et de Plans simples de gestion avec les différents objectifs Natura 2000.

La totalité des forêts publiques du site Natura 2000 fait l'objet de documents d'aménagement réalisés par l'ONF. Ils fixent par parcelle les orientations de gestion pour le long terme et prévoient les actions concrètes pour parvenir aux résultats escomptés, en terme de coupes et travaux essentiellement.

Les objectifs fixés pour des forêts identiques peuvent différer selon le choix du propriétaire.

Les forêts privées dépassant 25 ha d'un seul tenant doivent faire l'objet d'un Plan simple de gestion.

Le CRPF analysera les PSG existants au regard des objectifs Natura 2000. En cas d'incompatibilité, il assistera le Parc dans la mise au point d'éventuels contrats. Pour les nouveaux PSG, le propriétaire sera informé des objectifs du programme Natura et des moyens mis en œuvre.

En outre, en forêt publique comme privée, les ventes publiques feront apparaître l'inscription de la forêt dans le réseau Natura 2000 et relèveront les éventuelles préconisations.

Habitats et espèces concernées

L'ensemble des habitats forestiers est concerné par cette action de gestion ainsi que les habitats des milieux ouverts, semi-ouverts et rocheux d'une manière indirecte (voir liste des habitats au début du présent volet du DocOb).

Toutes les espèces inféodées à ces milieux sont ainsi concernées.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble des milieux forestiers – Carte I
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, CRPF, DDAF, coopérative	Concertation et interfaces entre opérateur Natura et propriétaires publics ou privés pour la traduction des objectifs en actions

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Eligibilité	Code mesure
1) Inventorier les différents aménagements des forêts publiques et recenser tous les PSG	NR	Oui	Animation
2) Étudier dans les aménagements existants, en fonction de l'état actuel des connaissances, les possibilités de contractualisation selon les situations rencontrées	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2007
Indicateurs de réalisation	Surface contractualisée et nombre de contrats

Engagements du bénéficiaire

Étudier, localiser et chiffrer les possibilités de contrats sur les forêts aménagées en fonction de l'état d'avancement des connaissances

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Appui au diagnostic et à la contractualisation dans le cadre des PSG (CRPF) :

8 journées de technicien : 600 € x 8 = **4 800 €**

Autres coûts compris dans l'animation du site

- **Programmes de financement possibles :**

Forêt domaniale : FGMN (MEDD)

En complément, financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO14 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A1

Favoriser le vieillissement des peuplements forestiers

Résultats attendus

Le vieillissement des peuplements matures (cédraies, chênaies, pinèdes ...) permettra de préserver certaines espèces inféodées à ces formations et de conserver des secteurs de vieux peuplements forestiers naturels. Cette action de gestion en cours de réalisation est directement corrélée avec l'action FO17. Pour la durée du premier DocOb, la mesure sera limitée à la forêt publique, en ce qui concerne les vieilles forêts privées, seuls la prospection et l'inventaire seront réalisés.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9150	Hêtraie sèche à Buis du Buxo-Fagetum	190
9180	Forêt de ravin du Tilio-Acerion	Non évaluée
9340	Forêt de Chêne vert et chênaies pubescentes méditerranéennes	Seul : 6996 Mosaïque : 2091
9380	Chênaie pubescente à Houx de Provence	Non évaluée
9540	Pinède provenço-liguriennes à Pin d'Alep sur dalle calcaire superficielle	3073

Les écosystèmes forestiers non communautaires peuvent aussi être concernés par cette action de gestion afin de conserver en évolution plusieurs faciès de peuplements. Ce sont :

Légende	Surface en hectares
Forêts de Chêne pubescent supra-méditerranéennes	Seul : 3231 Mosaïque : 1988
Plantations exotiques de Cèdre	Seul : 166 Mosaïque : 314
Pinèdes de Pin d'Alep non communautaires	778
Plantations de conifères (Pin noir, Pin sylvestre)	Seul : 242 Mosaïque : 123

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Circaète Jean Le Blanc, Pic noir, Bondrée apivore, Engoulevent Tous chiroptères Couleuvre d'Esculape Pique-prune, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes, Alexanor, Laineuse du prunellier
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	<i>Dictamnus albus</i> , <i>Thlaspi praecox</i> , <i>Myrrhoïdes nodosa</i> , <i>Carex depauperata</i>
	Animales	Fauvette orphée, Bec croisé, Pipit des arbres, Accenteur mouchet, Bruant jaune, Mésange noire, Orvet fragile

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble des vieilles forêts – Carte II
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, communes, CRPF, propriétaires privés	Négociation et élaboration des modalités de gestion
Administration préfectorale	Réalisation (éventuelle) des dossiers (RNV, APB...)
ONF, ENGREF, CEMAGREF, INRA, IMEP, associations naturalistes	Recherches scientifiques, dispositifs expérimentaux, mise en place des protocoles de suivi, réalisation des suivis

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Eligibilité	Code mesure
1) Mettre en forme (SIG) l'inventaire des forêts sub-naturelles sur les secteurs privés	NR	Oui	Animation
2) Identifier et hiérarchiser les espaces forestiers exploités depuis moins de 50 ans à conserver en vieillissement (potentialités écologiques, difficultés d'exploitation...)	NR	Oui	Animation
3) Localiser précisément les secteurs de forêt à conserver en vieillissement	NR	Oui	Animation
4) Concevoir et mettre en place un protocole de suivi écologique et sylvicole	NR	Oui	Animation
5) Mettre en place les mesures de protection nécessaire pour conserver en vieillissement ces forêts sélectionnées	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2007-2008
Indicateurs de réalisation	Surfaces boisées laissées en vieillissement naturel et surfaces protégées

Engagements du bénéficiaire

Respecter les engagements de la mise en protection
(corrélation avec l'action de gestion FO17)

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Compris dans l'animation du site

- **Programmes de financement possibles :**

Cette action d'animation relève de financements au titre du FGMN (MEDD)
En complément : Contrat de plan État Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO15
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut C

Développer le balivage des chênaies de fond de vallon

Résultats attendus

Cette action visera à obtenir à long terme une conversion des taillis en futaies sur souches et à favoriser ainsi la maturation de ces habitats (en particulier en fond de vallon dans les chênaies vertes et pubescentes). Il s'agit donc de proposer des alternatives de gestion à la coupe rase (cf. action FO4).

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15 (pro parte)	Surface en hectares
9340 pro parte	Chênaies pubescentes méditerranéennes (Chênaie à Gesse à large feuille)	(A évaluer)

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Circaète Jean Le Blanc, Bondrée apivore, Grand et Petit Rhinolophe, Grand et Petit Murin, Noctule de Leisler, Oreillard gris, Minioptère de Schreibers, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Natterer, Couleuvre d'Esculape Pique-prune, Grand Capricorne, Lucane Cerf-volant, Alexanor, Rosalie des Alpes
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	<i>Myrrhoïdes nodosa</i> , <i>Carex depauperata</i> , <i>Dictamnus albus</i>
	Animales	Fauvette orphée, Orvet fragile

Données de contractualisation

Localisation	Fond de vallon des chênaies pubescentes
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, CRPF	Examen des coupes programmées, participation à l'inventaire, à son analyse, à la définition du balivage
CRPF	Examen des PSG, participation à l'inventaire, à son analyse, à la définition du balivage
Propriétaire (publics et privés)	Sensibilisation, négociation, contractualisation
Coopérative	Maîtrise d'œuvre
Exploitants forestiers	Sensibilisation, réalisation des travaux

Mise en œuvre de l'action

- 1) Compléter l'inventaire des habitats concernés
- 2) Évaluer l'exploitabilité des sites inventoriés (coupes programmées sur les forêts publiques ; examen des PSG par le CRPF ; hors PSG, information des propriétaires) et l'accessibilité des peuplements (pente, relief, distance aux routes)

- 3) Définir les conditions de réalisation technique du balivage en concertation avec les acteurs forestiers (par ex : 800 à 1000 tiges/ha)
- 4) Évaluer les coûts et manques à gagner du balivage par rapport à l'exploitation en plein
- 5) Mise en forme des contrats, négociation et contractualisation

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Surfaces de forêt traitée en balivage

Engagements du bénéficiaire

Conversion en futaie sur souche par vieillissement progressif / ouverture du taillis

- obtenir un taillis vieillis avec une capacité à se régénérer par semences
- éclaircie préparatoire à la conversion : intensité faible (30 % de la surface terrière sur pied), espacement des coupes d'environ 20 ans en commençant vers l'âge de 50 ans
- conduite de régénération (quand le peuplement atteint un âge : 140 ans) : coupe d'ensemencement, 1 ou 2 coupes secondaires, 1 coupe définitive sur 10 – 15 ans

Balivage : taillis âgé = densité minimale : 800 à 1000 tiges à l'hectare

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Compléments d'inventaires dans le cadre de l'animation

Marquage des bois par un technicien : 530 €/ 3 à 4 ha

6 000 à 8 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN (MEDD)

PDRN mesure i.2.7

Contrat de plan État Région

Financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO16
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut B

Limiter l'impact des grandes coupes rases de taillis

Résultats attendus

Cette action vient en complément d'actions spécifiques sur des habitats forestiers particuliers. La coupe rase et un mode de régénération végétatif simple et économiquement rentable dans le Chêne, même en fertilité faible et sur des pentes relativement fortes. Néanmoins, outre l'uniformisation de certains ensembles forestiers qui peut être préjudiciable à des espèces d'intérêt communautaire, les grandes coupes rases présentent des risques liés aux conditions d'exploitation et de débardage (pistes, traînes ...) qui peuvent entraîner de l'érosion et favoriser la circulation motorisée. Un seuil de 10 ha est fixé en deçà duquel aucune règle particulière ne sera appliquée. Les coupes au-delà de ce seuil pourront faire l'objet de contrats spécifiques établissant des règles de protection des sols (cf. FO18) et de maintien d'îlots boisés délimités préalablement à la coupe. Des techniques alternatives de débardage pourront être intégrées à ces contrats.

Le gain attendu est la protection des sols et du microclimat forestier ainsi qu'une diversification des classes d'âge du taillis.

Habitats et espèces concernées

Cette action de gestion concerne tous les habitats forestiers communautaires et en particulier les forêts de Chêne vert et chênaies pubescentes méditerranéennes où la coupe rase est le seul mode d'intervention sylvicole actuel.

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9150	Hêtraies sèches à Buis du Buxo-Fagetum	190
9180	Forêts de ravin du Tilio-Acerion	Non évaluée
9340	Forêts de Chêne vert et chênaies pubescentes méditerranéennes	Seul : 6996 Mosaïque : 2091
9380	Chênaies pubescentes à Houx de Provence	Non évaluée
9540	Pinèdes provenço-liguriennes à Pin d'Alep sur dalle calcaire superficielle	3073 dont 621 mélangés avec d'autres essences

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Circaète Jean le Blanc, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, Grand Rhinolophe, Oreillard gris, Minioptère de Schreibers, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Natterer, Noctule de Leisler Couleuvre d'Esculape Lucane cerf-volant, Alexanor, Pique-prune, Grand Capricorne
	Végétales	
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Animales	Fauvette orphée, Orvet fragile, Couleuvre de Montpellier

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble des milieux forestiers, en particulier dans les chênaies
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, CRPF	Examen des coupes programmées dans les différents aménagements forestiers, information, négociation
Exploitants forestiers	Sensibilisation, réalisation des travaux
Propriétaires (publics et privés)	Sensibilisation, négociation, contractualisation
Coopérative	Maîtrise d'œuvre

Mise en œuvre de l'action

- 1) Sensibiliser les acteurs forestiers pour mettre en place cette action
- 2) Définir des règles de protection des sols à appliquer aux coupes rases de 10 ha ou plus.
- 3) Étudier des techniques alternatives de débardage.

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Surface des coupes rases (évolution)

Engagements du bénéficiaire

- Informer l'animateur Natura 2000 des travaux prévus pour permettre la réalisation des expertises préalables
- Respecter les règles de protection des sols pour l'exploitation et le débardage
- Maintenir des îlots boisés délimités préalablement à la coupe (cf. FO 18)
- Ne pas juxtaposer des coupes rases inférieures au seuil et dépassant 10 ha cumulés

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Diagnostic et délimitation des coupes : 1 journée de technicien : 530 € / 5ha
Opérations d'animation comprises dans l'animation du site

5 000 à 7 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN (MEDD)
PDRN : mesure i.2.7
Contrat de plan État Région
Financements des collectivités territoriales

Action de gestion FO17 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A1(D)

Mettre en place des mesures de protection des forêts

Résultats attendus

L'action devra viser à l'application d'outils réglementaires et de modalités de gestion adéquates à la préservation et à la pérennisation des « vieilles forêts » présentes sur le site. Cette action de gestion se concrétisera par l'élaboration des mesures de protection à initier pour protéger ces forêts et par l'encouragement, le développement des différents projets en cours. Le seul outil assurant la pérennisation à très long terme du vieillissement des écosystèmes forestier reste la Réserve biologique, domaniale ou forestière, applicable seulement en forêt publique.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9150	Hêtraies sèches à buis du Buxo-Fagetum	190
9180	Forêts de ravin du Tilio-Acerion	Non évaluée
9340	Forêts de Chêne vert et chênaies pubescentes méditerranéennes	Seul : 6996 Mosaïque : 2091
9380	Chênaies pubescentes à Houx de Provence	Non évaluée
9540	Pinèdes provenço-liguriennes à Pin d'Alep sur dalle calcaire superficielle	3073

Les écosystèmes forestiers non communautaires peuvent aussi être concernés par cette action de gestion :

Intitulé	Surface en hectares
Forêt de Chêne pubescent supra-méditerranéenne et eu-méditerranéenne	Seul : 3231 Mosaïque : 1988
Plantation exotique de Cèdres	Seul : 166 Mosaïque : 314
Pinède de Pin d'Alep non communautaire	778
Plantation de conifères (prédominance de Pin noir)	Seul : 242 Mosaïque : 123

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Circaète Jean Le Blanc, Pic noir, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe Tous chiroptères Couleuvre d'Esculape Pique-prune, Grand Capricorne, Lucane Cerf-volant, Rosalie des Alpes, Alexanor, Laineuse du prunellier
	Végétales	<i>Dictamnus albus</i> , <i>Thlaspi praecox</i> , <i>Myrrhoïdes nodosa</i> , <i>Carex depauperata</i>
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Animales	Fauvette orphée, Bec croisé, Pipit des arbres, Accenteur mouchet, Bruant jaune, Mésange noire, Orvet fragile

Données de contractualisation

Localisation	Réseau de vieilles forêts publiques sélectionnées – Carte II
Surface	1172 ha

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, communes	Négociation et élaboration des modalités de gestion
Administration préfectorale	Réalisation (éventuelle) des dossiers (RNV, APB...)

Mise en œuvre de l'action

La mise en place de mesure de protection sur les forêts identifiées (dans le domaine public) passe principalement par la négociation entre PNRL et ONF + communes

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Eligibilité	Code mesure
1) Établir (grâce à la carte présentant les forêts sélectionnées pour le vieillissement) la liste des bois et forêts susceptibles d'être classés	NR	Oui	Animation
2) Rechercher les propriétaires de ces forêts	NR	Oui	Animation
3) Établir un tableau parcellaire (identification des parcelles, propriétaires, revenu imposable et mode de traitement)	NR	Oui	Animation

Pour la forêt domaniale :

4) développer le projet de réserve biologique domaniale dirigée ou intégrale sur la forêt domaniale du Petit Luberon (Cheval Blanc)	NR	Oui	Animation
5) étudier les principes de création des différentes zones de protection citées par l'instruction de l'ONF	NR	Oui	Animation

Pour les forêts communales:

4) mettre en place, avec les communes et l'ONF, des modalités de gestion offrant une certaine pérennité (RBI ou RBD, APB...)	NR	Oui	Animation
5) développer le projet de RBD sur la Forêt communale de St Martin-de-Castillon	NR	Oui	Animation
6) étudier la faisabilité d'un projet de Réserve sur les communes de Auribeau, Castellet, Céreste, Cucuron, Ménerbes, Sivergues, Vaugines, Vitrolles	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Surface protégée, nombre de projets signés, date de l'arrêté ministériel de création de réserve biologique domaniale

Engagements du bénéficiaire

- Respecter les clauses des différentes mesures de protection initiées

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Création des Réserves biologiques (ONF) : 20 000 € (forfait)

Suivi : 5 000 à 6 000 € (pour 2 suivis)

30 000 à 32 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

Cette action relevant de l'animation est finançable au titre du FGMN (MEDD)

En complément : Contrat de plan État Région, Financements des collectivités territoriales

|

|

Action de gestion FO18
PSIC

Priorité 3
Statut B

Éviter la création de nouvelles pistes forestières et améliorer les conditions de débardage des bois

Résultats attendus

L'action vise à minimiser les impacts négatifs de la multiplication des voies de desserte et de débardage sur les milieux forestiers (érosion des sols, augmentation de la fréquentation). Il s'agira donc de définir et de favoriser l'application de règles pour la création de pistes de débardage, si possible provisoires, d'éviter la création de nouvelles pistes DFCI (exception faite des projets identifiés au Plan départemental de prévention contre les incendies de forêts). On recherchera et favorisera aussi des solutions alternatives au débardage par tracteur.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9150	Hêtraies sèches à Buis du Buxo-Fagetum	190
9180	Forêts de ravin du Tilio-Acerion	Non évaluée
9340	Forêts de Chêne vert et chênaies pubescentes méditerranéennes	Seul : 6996 Mosaïque : 2091
9380	Chênaies pubescentes à Houx de Provence	Non évaluée
9540	Pinèdes provenço-liguriennes à Pin d'Alep sur dalle calcaire superficielle	3073

D'autres habitats d'intérêt communautaire peuvent être concernés si les pistes créées traversent ces habitats (milieux ouverts et semi-ouverts ainsi que les milieux rupestres pour les éboulis).

Cette action de gestion vise essentiellement la conservation des habitats. Bien évidemment les espèces inféodées à ces habitats seront, elles aussi, concernées par l'action mais il est difficile de savoir quelle(s) espèce(s) en bénéficiera (bénéficieront) en priorité.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du milieu forestier
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, CRPF, DFCI	Examen des pistes programmées dans les différents aménagements forestiers, information, négociation, étude de rendement
Exploitants forestiers	Sensibilisation, réalisation des travaux
Propriétaires (publics et privés)	Sensibilisation, négociation, contractualisation, maîtrise d'ouvrage
Coopérative	Maîtrise d'œuvre

Mise en œuvre de l'action

A) Précautions à prendre concernant le débardage et les places de dépôts

- 1) **En forêt publique**, étudier les projets de desserte conjointement avec l'animateur du site pour l'intégration des préoccupations exprimées. **En forêt privée**, la coopérative forestière, mandatée et financée par le programme, assurer la maîtrise d'œuvre des chantiers conformément aux règles définies dans le DocOb.
- 2) Encourager à réutiliser en priorité les traînes pré-existantes dans la parcelle
- 3) Vérifier la conformité de réalisation lors de la création des places de dépôts

B) Alternative au débardage par tracteur

- 1) Étudier le rendement du débardage par goulottes et par câbles par rapport aux utilisations actuelles du tracteur et démontrer si ces techniques alternatives sont rentables par rapport aux techniques de la jetée
- 2) Si ces expériences sont positives, mettre à disposition des goulottes et/ou des câbles pour les exploitants intéressés par ces techniques et appui aux formations

Échéanciers possibles	2005 - 2011
Indicateurs de réalisation	Nombre de traînes réutilisées, nombre de traînes créées

Engagements du bénéficiaire

Précautions à prendre concernant le débardage et les places de dépôts

- limiter les impacts du débardage selon les règles définies lors du diagnostic
- étudier les accès avant l'ouverture de pistes ou de traînes
- réutiliser en priorité les traînes pré-existantes dans la parcelle

Si création d'une voie (pistes ou traînes) et places de dépôts

- avoir l'avis favorable du service local de l'ONF lors du projet de création de traînes et être en présence de l'agent responsable lors de sa création (forêts soumises)
- effectuer des renvois d'eau
- remettre en état les chemins après exploitation
- interdiction de créer des places de dépôts dans les clairières et les milieux ouverts
- créer les places de dépôts aux bords des routes et des pistes ou en sous-bois hors des stations d'espèces remarquables

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

• Coûts estimatifs :

Diagnostic : cf. FO16

Maîtrise d'œuvre coopérative : 20 000 € pour 5 ans

Contrats : 6 000 à 8 000 € par an

50 000 à 60 000 € sur la durée du DocOb

• Programmes de financement possibles :

FGMN (MEDD),

PDRN mesure i.2.7

Contrat de plan État Région

Financements des collectivités territoriales

N°3 : LES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS

PRÉAMBULE

Les écosystèmes riverains sont représentés par le seul cours d'eau permanent du site : l'Aiguebrun. Cette rivière constitue un élément essentiel de qualité de vie et d'accueil et son « état de santé » constitue un puissant révélateur de la qualité intrinsèque du patrimoine environnemental du site. Il est donc indispensable de préserver et de restaurer la qualité de ses eaux et de ses habitats.

Par ailleurs, cet écosystème riverain accueille une faune très diversifiée : oiseaux, amphibiens, reptiles, poissons, crustacés, insectes.... L'enjeu majeur est qu'il satisfasse aux fonctions vitales de cette faune. Une attention particulière est portée sur la faune aquatique. La gestion piscicole en faveur des espèces aquatiques visées par la Directive « Habitats » et présentes dans l'Aiguebrun (Barbeau méridional et Écrevisse à pieds blancs) est ainsi développée à travers les actions de gestion proposées.

En ce qui concerne les habitats, différents types et faciès sont représentés sur cette rivière dont la ripisylve, habitat très intéressant bien qu'il soit de faible envergure. La végétation est très contrastée : méso-méditerranéenne avec la ripisylve typique à saule et peuplier sur le cours aval, supra-méditerranéenne avec des éléments alpins et tempérés, rares en Provence, sur le cours amont. On retrouve aussi des milieux ouverts comme les prairies mésophiles. Celles-ci, ainsi que les communautés annuelles des rives limoneuses, sont étroitement associées à la ripisylve et sont caractérisées par une biodiversité exceptionnelle (G. Guende *et al.*, 1999) présentant un intérêt écologique majeur sur le Parc.

Les ripisylves constituent un boisement linéaire étroit sur quelques kilomètres, longé sur une bonne partie par la route départementale RD943. Ces habitats fragiles et souvent déconsidérés sont donc susceptibles d'être dégradés localement pour diverses raisons. Néanmoins, la mission « Eaux et Rivières » du Parc a mis en place sur le tronçon aval une démarche de restauration et d'entretien régulier de la végétation du lit et des berges (ripisylve en particulier) depuis 1990. Cette démarche permet d'assurer à la rivière un bon fonctionnement hydrodynamique. Tous les travaux réalisés prennent en compte la préservation, l'amélioration de la capacité d'auto-épuration et de la capacité d'accueil ainsi que la diversification des milieux.

On peut en conclure que la gestion de la ripisylve de l'Aiguebrun actuellement mise en oeuvre est totalement compatible avec les objectifs de préservation de ces habitats d'intérêt communautaire.

Globalement, on peut constater que les perturbations du fonctionnement de l'écosystème riverain sont essentiellement d'origine anthropique et que les interventions humaines causent des altérations tant sur les habitats que sur la qualité des eaux (pompage, rejets illégaux...). Des aménagements et activités divers peuvent affecter localement cet écosystème et les espèces qui y sont inféodées, tel est le cas du projet de réaménagement de la route départementale.

Concernant les sources d'eaux dures à Tuf, habitat localisé dans le Petit Luberon, l'enjeu est globalement assez faible du fait de leur caractère très ponctuel et d'une faible typicité.

Globalement, les milieux représentatifs de ces écosystèmes riverains sont assez mal connus et nécessitent la mise en place d'études approfondies.

ÉVALUATION DES ENJEUX : HABITATS DES ECOCOMPLEXES RIVERAINS

Habitats	Statut	Surface (% du site)	État de conservation	Typicité	Espèces des annexes présentes	Menaces	Dynamique	Enjeu
Peupleraie du Populetum albae	C	<0,1	Moyen	Moyen à faible	21 espèces dont : 1 O1, 10 A2 dont 2*, 6 A4	Faible à moyen	Maturation, développement forestier	Très faible
Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	C	A préciser	Mauvais	Moyen	21 espèces dont : 1 O1, 10 A2 dont 2*, 6 A4	Assez fort	Quelques envahissements arbustifs	Très fort
Communautés annuelles des rives limoneuses des rivières submontagnardes de types méditerranéens	C	A préciser	Moyen	Mauvais	21 espèces dont : 1 O1, 10 A2 dont 2*, 6 A4	Faible	Érosion	Faible
Source d'eaux dures à Tuf	P	/	Moyen à mauvais	Mauvais	N I			Très faible

Tableau 8 : Habitats des milieux aquatiques et riverains : critères et enjeux

Les peupleraies du Populetum albae, les prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude, les communautés annuelles des rives limoneuses des rivières submontagnardes de type méditerranéen ainsi que les autres formations (Frênaie aulnaie, communautés herbacées des rives...) forment la ripisylve de l'Aiguebrun ; seule rivière intermittente méditerranéenne du site « Massif du Luberon ».

ACTIONS DE GESTION - MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS -

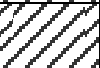
CODE	INTITULÉ DE L'ACTION DE GESTION	PRIORITÉ	«STATUT»	CARTE
Conservation des habitats d'intérêt communautaire				
AQ1	Conserver et favoriser les prairies mésophiles	1	B	
AQ2	Mettre en valeur les sources d'eaux dures à Tuf	3	C	
Conservation des espèces d'intérêt communautaire				
AQ3	Gérer et suivre la population de Barbeau méridional	1	A1(D)	II
AQ4	Gérer, suivre et surveiller la population d'Écrevisse à pieds blancs	1	A1(D)	II
AQ5	Sauvegarder et créer des points d'eau	2	A	II
AQ6	Inventorier les amphibiens et mettre en place un protocole de suivi	2	B	
AQ7	Aménager des niochirs à Martin-pêcheur	3	C	
Transversales				
AQ8	Lutter contre la pollution des eaux de surface	1	A1	II
AQ9	- Éviter les vidanges de piscines sans précautions (AQ8)	1	A1	II
AQ10	- Maîtriser les assainissements (AQ9)	3	B	
	- Prévenir les pollutions accidentelles (AQ10)			
AQ11	Maîtriser les pompages dans les cours d'eau	2	A1	II
AQ12	Gérer et protéger les ripisylves, les berges et le lit de l'Aiguebrun	2	A	II
AQ13	Organiser la fréquentation et informer le public sur la fragilité du milieu aquatique	2	A	II
AQ14	Identifier et recenser les menaces potentielles sur l'Aiguebrun et son bassin versant	3	C	
AQ15	Élargir les connaissances sur l'écocomplexe riverain	3	C	

Tableau 9 : Codes, intitulés, priorités, « statuts » et numéro des cartes de référence des actions de gestion - milieux aquatiques et riverains-

|

|

Action de gestion AQ1
PSIC

Priorité 1
Statut B

Conserver et favoriser les prairies mésophiles

Résultats attendus

Il s'agit de maintenir les espaces ouverts de prairies mésophiles et de restaurer certaines d'entre elles déjà embroussaillées.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
6510	Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	Non évaluée

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Petit Rhinolophe, Grand et Petit Murin, Vespertilion Daubenton, Sérotine commune, Oreillard gris Crapaud calamite, Rainette méridionale Laineuse du prunellier
	Végétales	<i>Gagea pratensis</i> , <i>Carex nigra</i> , <i>Veronica serpyllifolia</i>
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Animales	Cinle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux, Couleuvre vipérine, Orvet fragile, Crapaud commun, Pélodyte ponctuée, Grenouille verte, Salamandre tachetée

Données de contractualisation

Localisation	Aiguebrun, en particulier partie amont
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Agriculteurs, éleveurs	Sensibilisation, contractualisation
Communes, propriétaires privés	Sensibilisation, accord, réalisation des travaux
Chantiers de bénévoles (?)	Réalisation de travaux de réouverture

Mise en œuvre de l'action

- 1) Cartographier (SIG) les pelouses inventoriées et hiérarchiser selon l'intérêt
- 2) Organiser des chantiers de réouverture et de mise en valeur des prairies embroussaillées
- 3) Réorganiser la pratique de la fauche (en particulier en amont de la rivière) sur les prairies pâturées
- 4) Négocier des contrats d'entretien avec les agriculteurs (CAD) et les différents propriétaires
- 5) Suivi de l'entretien et suivi écologique des parcelles

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Surface de prairies ré-ouvertes, surface de prairies entretenues

Engagements du bénéficiaire

Actions agro-environnementales envisageables

Code CTE	Sous code	Intitulé
19 01 A	A10, A11, A20, A21	Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture
19 02 A	A10, A11, A20, A21	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise récente)
19 03 B	B10, B11, B20, B21, B12, B13, B22, B23	Gestion du pâturage en parcs clôturés
2001 A	A10, A11, A20, A21	Gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou pâturage
2002 A	A00, B00, D00	Gestion extensive de la prairie par pâturage obligatoire

Améliorations à apporter :

- éviter de retourner les prairies pour installer des cultures et de reboiser
- débroussailler les arbustes (prunellier en particulier) et les ronces et maîtriser les repousses (grâce au pâturage en parc)
- réaliser la fauche des prairies (de préférence après le 15 juin, une ou deux fauches selon la pluviométrie)
- respecter un pâturage (ovin à privilégier, équin envisageable) fort en automne, modéré au printemps jusqu'à fin mars-début avril, exclu en avril et mai (levée des espèces végétales remarquables, reproduction et nidification des espèces animales)
- limiter les apports de fertilisants et les produits phytosanitaires notamment herbicides, pesticides (niveau « zéro apport » de fertilisant en N avec P et K possible ou apport NPK de type 30/30/30 ou fumier en amendement hivernal)

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

3 600 à 18 000 € (chantiers de réouverture et entretien)

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN (MEDD)

Contrat de Plan État/Région

Financements des collectivités territoriales

Action de gestion AQ2 PSIC	Priorité 3 Statut C
Mettre en valeur les sources d'eaux dures à Tuf	

Résultats attendus

Il s'agit d'évaluer précisément leur intérêt patrimonial et de mettre au point une gestion de restauration et d'entretien propre à leur conservation. Ce résultat passe principalement par l'approfondissement des connaissances actuelles sur ce type d'habitat.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
7220	Source d'eaux dures à Tuf	Présence ponctuelle

Les espèces inféodées à ce type de milieu n'ont pas été recensées.

Données de contractualisation

Localisation	Source d'eaux dures dans la partie « Petit Luberon » du massif
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Communes, Chasseurs, ONF	Sensibilisation, réalisation de travaux
Associations de loisirs	Sensibilisation

Mise en œuvre de l'action

- 1) Compléter l'inventaire des invertébrés, des batraciens et des bryophytes inféodés à ce type d'habitat
- 2) Identifier et préciser les aménagements et mesures de protection éventuels permettant d'exclure toute perturbation d'ordre physico-chimique, biologique et structural
- 3) Sensibiliser les acteurs locaux

Échéanciers possibles	2007 - 2010
Indicateurs de réalisation	Date de réalisation des relevés, date de rendu des résultats

Engagements du bénéficiaire

- dégager les sites dont l'activité bryophytique est ralentie par une litière trop abondante
- ne pas réaliser de travaux lourds dégradant l'habitat

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

1 500 à 2 000 € pour les études et inventaires

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN (MEDD)

Contrat de Plan État/Région

Financements des collectivités territoriales

Action de gestion AQ3 (ANI)
PSIC

Priorité 1
Statut A1(D)

Gérer et suivre la population de Barbeau méridional

Résultats attendus

Il s'agit d'approfondir les connaissances sur la population en place et d'initier un programme de gestion adéquate visant à maintenir ou améliorer les conditions favorables à son développement. La question de l'impact des pêcheurs par piétinement sur les radiers (zones propices à la ponte du Barbeau) est à évaluer et les solutions à rechercher avec eux.

Habitats et espèces concernées

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Barbeau méridional
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	

Données de contractualisation

Localisation	Aiguebrun – Carte II
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Fédération des pêcheurs, AAPPMA locale (Amicale des pêcheurs de la vallée du Calavon – Apt), pêcheurs locaux	Préparation des conventions, négociation, suivi de la population de Barbeau, participation à la délimitation des zones de réserve, négociation
CSP, Maison régionale de l'eau	Expertise technique, inventaire (pêche électrique), participation à la délimitation des zones de réserve et à la conception des modalités de fonctionnement de la réserve, surveillance

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Étudier la répartition de la population actuelle et les potentialités d'accueil du cours d'eau (pêches électriques, inventaire des frayères,...)	NR	Oui	Animation
2) Mettre au point la méthode de suivi avec le CSP (en lien avec celle relative à l'écrevisse)	NR	Oui	Animation
3) Mettre au point une convention entre le Parc, le CSP et la Société de pêche	NR	Oui	Animation
4) Développer un plan de gestion adéquat valant cahier des charges	NR	Oui	Animation
5) Négocier l'aménagement de zones d'approche lors de la configuration de la rivière en radiers	NR	Oui	Animation
6) Informer les pêcheurs (conditions de reproduction et de croissance des juvéniles) : réunions, panneaux, tracts, livret de bonne pratique	NR	Oui	Animation

7) Mettre au point des propositions de mise en réserve des tronçons les plus sensibles pour la reproduction (avec le CSP et les pêcheurs locaux)	NR	Oui	Animation
--	----	-----	-----------

Échéanciers possibles	2007 - 2010
Indicateurs de réalisation	Date de réalisation des relevés, nombre de réunions d'information, nombre de documents diffusés

Engagements du bénéficiaire

Intitulé de l'engagement	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Localiser les pêches électriques en priorité sur les zones non prospectées	NR	Oui	Animation
2) Réaliser l'état des populations aux endroits caractéristiques	NR	Oui	Animation
3) Suivre la dynamique de populations	NR	Oui	Animation
4) Réaliser des petits aménagements (zone de radier/zone de pêche)	R	Non	

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Étude de répartition : 10 000 à 12 000 €

Suivi : 2 400 €/an

17 000 à 19 000€ pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

L'essentiel de cette action relève d'un financement au titre de l'animation, pour partie sous forme d'études qui seraient confiées à des prestataires spécialisés, ils pourraient donc élargir au FGMN, dans le cadre de la mission d'animation.

En complément et pour la réalisation des petits travaux dont la nécessité se ferait jour (point 4 des engagements), il faudrait envisager, à défaut d'une mesure adéquate dans le PDRN, des financements par le Contrat de Plan État/Région ou par les collectivités territoriales

Action de gestion AQ4 (ANI)
PSIC

Priorité 1
Statut A1(D)

Gérer, suivre et surveiller la population d'Écrevisse à pieds blancs

Résultats attendus

Il s'agit de maintenir dans des conditions favorables les populations d'Écrevisse à pieds blancs en initiant un suivi régulier de ces populations et en augmentant la surveillance vis-à-vis du braconnage. En fonction de l'état des populations et, plus particulièrement, en cas d'extinction de la population résiduelle, il serait préconisé de rétablir les populations d'Écrevisse à pieds blancs dans l'Aiguebrun.

Habitats et espèces concernées

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Écrevisse à pieds blancs
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	

Données de contractualisation

Localisation	Aiguebrun – Carte II
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
CSP, Fédération de pêche, APPMA locale (Amicale des pêcheurs de la vallée du Calavon – Apt),	Inventaire (pêche électrique), expertise technique, préparation des conventions, négociation, suivi des populations d'écrevisses, définition des modalités de réintroduction
Pêcheurs locaux	Sensibilisation, participation à la délimitation des zones de réserve

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Mettre au point la méthode de suivi avec le CSP (cadre de la convention)	NR	Oui	Animation
2) Étudier les conditions d'un renforcement de la surveillance (CSP) : fréquence, personnel	NR	Oui	Animation
3) Analyser les facteurs intervenant sur la dynamique de la population d'écrevisses	NR	Oui	Animation
4) Mettre au point un protocole de renforcement (réintroduction) de la population de l'écrevisse avec le CSP (localité, densité...)	NR	Oui	Animation
5) Mettre au point des propositions de mise en réserve des tronçons les plus sensibles pour la reproduction (en lien avec l'action AQ3 sur le Barbeau), avec le CSP et les pêcheurs locaux	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2007 – 2010
Indicateurs de réalisation	Date de réalisation des relevés, fréquence des surveillances

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Campagne nocturne : 1 200 à 1 400 €/an (étude et suivi)

Surveillance : 1 500 à 1 700€/an

10 800 à 12 400 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

Les différentes étapes de cette action relevant de l'animation, elles peuvent élargir au FGMN (MEDD)

En complément : Contrat de Plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion AQ5 PSIC	Priorité 2 Statut A
Sauvegarder, restaurer et créer des points d'eau	

Résultats attendus

Il s'agit d'améliorer efficacement la capacité d'accueil du milieu en aménageant des points d'eau quasi absents du massif (favorable aux batraciens en particulier) et d'accroître aussi les ressources trophiques pour certains mammifères (chiroptères). Dans un premier temps et en attendant un recensement plus exhaustif, cette action sera développée d'une part sur le méandre de l'Aiguebrun (zone dite « du tir à l'arc ») et en aval des citernes DFCI et pastorales, utilisant la surverse de celles qui s'y prêtent.

Habitats et espèces concernées

A ce jour aucun habitat d'intérêt communautaire du type « mares temporaires méditerranéennes » n'a été recensé sur le site, exception faite de celle située au bord de l'Aiguebrun (zone « du tir à l'arc »)

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Crapaud calamite, Rainette méridionale Couleuvre d'Esculape Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Oreillard gris, Sérotine commune, Vespère de Savi, Molosse de Cestoni, Minioptère de Schreibers, Pipistrelle commune, Vespertilion de Daubenton, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Natterer, Grand Murin, Petit Murin, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Khul
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	Crapaud commun, Pélodyte ponctué, Salamandre tachetée, Grenouille verte Orvet fragile

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du site (selon les besoins, potentialités....) – Carte II
Surface	21 283 ha

Partenaires pressentis	Rôles
Sociétés de chasse	Inventaire (connaissance du terrain), besoins, réalisation/entretien
GCP et « batracologues »	Expertise sur les besoins et les caractéristiques des points d'eau
Éleveurs	Expertise sur les besoins, pas de concurrence avec les usages pastoraux de la ressource en eau (complémentarité ?)
Propriétaires (publics ou privés)	Accord (ONF ou collectivités)

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Localiser, inventorier, qualifier et cartographier (SIG) les points d'eau, y compris aux abords du site (surface, profondeur, origine de l'eau, permanent/temporaire, environnement, statut foncier, accessibilité, menace)	NR	Oui	Animation
2) Évaluer les nouveaux points d'eau à créer (en relation une possible vocation cynégétique), en fonction des potentialités, et des besoins (gibier, distance aux points d'eau proches, rayon de prospection des chiroptères...)	NR	Oui	Animation
3) Mettre au point les techniques utilisables (bâche, lavogne béton, abreuvoir, retenue collinaire) selon les situations et les besoins (écologiques, cynégétiques, pastoraux, DFCI)	NR	Oui	Animation
4) Mettre au point l'échéancier de réalisation (ordre de priorité)	NR	Oui	Animation
5) Réhabiliter et/ou aménager les points d'eau favorables inventoriés	R	Oui	AHE006
6) Informer les contractants sur la nécessité du maintien de l'ombrage végétal	NR	Oui	Animation
7) Requalifier la zone humide située dans le bras mort de l'Aiguebrun	R	Oui	AHE006

Échéanciers possibles	2007 - 2010
Indicateurs de réalisation	Nombre de points d'eau contractualisés (adaptés, créés ou rénovés)

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- Coûts estimatifs :**

Création de points d'eau (au nombre de 5) : 14 000 à 15 000 €

Entretien n+4 des mares : 600 à 800 €

Requalification de la zone humide (travaux de curage, débroussaillage...) : 14 000 à 16 000 €

28 600 à 31 800 € pour la durée du DocOb

- Programmes de financement possibles :**

Cette action (et sans doute les études opérationnelles préalables) relève de financements au titre de l'annexe J du PDRN : mesure AHE006

Les étapes d'animation qui n'entreraient pas dans ce cadre sont constitutives de la mission d'animation financée par le FGMN (MEDD)

En complément : Financements des collectivités territoriales

Des co-financements sont aussi envisageables par les Sociétés de chasse et/ou les propriétaires (publics ou privés)

Action de gestion AQ6 (ANI)
PSIC

Priorité 2
Statut B

Inventorier les amphibiens et mettre en place un protocole de suivi

Résultats attendus

Il s'agit d'obtenir un état de référence complet sur l'importance de ces espèces sur le site Natura 2000 et de mettre en place un protocole permettant leur suivi dans le temps.

Habitats et espèces concernées

Cette expertise générale portera essentiellement sur les différentes espèces reconnues d'intérêt communautaire, mais aussi sur certaines espèces présentant un intérêt patrimonial marqué ou un statut particulier.

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Crapaud calamite, Rainette méridionale
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	Crapaud commun, Pélodyte ponctué, Salamandre tachetée, Grenouille verte

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du site (zones favorables)
Surface	21 283 hectares

Partenaires pressentis	Rôles
ONF	Sensibilisation, réalisation des études
Naturalistes, bureaux d'étude	Réalisation des études
Communes	Sensibilisation

Mise en œuvre de l'action

- 1) Commander la réalisation de l'étude aux partenaires potentiels
- 2) Mettre au point le protocole de suivi

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Date de réalisation des relevés, date de remise des résultats

Engagements du bénéficiaire

- identifier les sites à prospector en priorité (analyse bibliographique, études existantes...)
- mettre en forme (SIG et BD) les inventaires de batraciens déjà réalisés
- réaliser une prospection de terrain pluriannuelle avec cartographie des espèces inventoriées (localisation GPS, cartographie 1/25 000)
- évaluer l'intérêt des populations : diversité, abondance et degré d'originalité
- recenser les principales menaces et définir les recommandations de gestion pour la conservation *in situ* des espèces identifiées

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Mise en forme des données : 2 000 €

Prospections de terrains : (2 ou 3 années) : 3 800 €/an

Évaluer l'intérêt patrimonial et les menaces, définir les modalités de gestion : 2 000 €

11 600 à 15 400 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

S'agissant strictement d'animation et d'études commandées à des partenaires spécialisés, cette action peut élargir aux financements du FGMN (MEDD)

En complément : Contrat de Plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion AQ7
ZPS

Priorité 3
Statut C

Aménager des nichoirs à Martin-pêcheur

Résultats attendus

Il s'agit d'expérimenter l'installation de nichoirs artificiels afin de sauvegarder la population de Martin-pêcheur en place et d'augmenter les effectifs actuels.

Habitats et espèces concernées

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Martin-pêcheur
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	

Données de contractualisation

Localisation	Aiguebrun
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Écoles (Apt, Bonnieux, Lourmarin)	Participation à la conception, à la mise en place et à la réalisation du projet pédagogique
Naturalistes	Expertise, assistance technique, assistance au suivi
Propriétaires	Sensibilisation, accord, participation (éventuelle) aux travaux

Mise en œuvre de l'action

- 1) Identifier des sites favorables à la pose des nichoirs
- 2) Étudier les modalités techniques de réalisation (nécessité d'encadrement, prise en compte de la bibliographie existante)
- 3) Négocier l'installation auprès du propriétaire
- 4) Concevoir un projet pédagogique autour de cette action et identifier un (ou plusieurs) partenaire(s) scolaire(s)
- 5) Sensibiliser et informer les pêcheurs sur le projet
- 6) Réaliser les travaux et suivre l'occupation des nichoirs

Échéanciers possibles	2007 - 2010
Indicateurs de réalisation	Nombre de nichoirs posés

Engagements du bénéficiaire

- construction de nichoirs
- pose de nichoirs

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Pour les nichoirs (matériaux, construction, pose, remplacement, entretien)
Encadrement de bénévoles, suivi : compris dans l'animation du site

800 à 1 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

FGMN (MEDD)
Contrat de Plan État/Région
Financements des collectivités territoriales

Action de gestion AQ8 (ANI) ZPS/PSIC	Priorité 1 Statut A1
LUTTER CONTRE LA POLLUTION DES EAUX DE SURFACE - Gérer dans des conditions favorables les vidanges de piscines -	

Résultats attendus

Il s'agit d'améliorer la qualité physico-chimique de l'eau de l'Aiguebrun en prévenant les risques de pollution et les effets de chasse provoqués par les vidanges de piscines.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
92A0	Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc	/
3280	Communautés annuelles des rives limoneuses des rivières submontagnardes de type méditerranéen	/
6510	Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	/

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Martin-pêcheur, Barbeau méridional, Écrevisse à pattes blanches, Agrion de Mercure
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	<i>Carex remota</i> , <i>Circaea lutetiana</i> , <i>Gagea pratensis</i> , <i>Doronicum plantagineum</i> , <i>Lathraea squamaria</i> , <i>Phyllitis scolopendrium</i>
	Animales	Cinle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux, Truite fario

Données de contractualisation

Localisation	Aiguebrun – Carte II
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Riverains	Sensibilisation, réalisation des investissements privés
Sociétés et Fédération de pêche, naturalistes	Participation à la sensibilisation, réalisation du suivi
Partenaire à identifier	État des pratiques et des possibilités

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Rechercher des pratiques alternatives à la vidange directe des eaux de piscine dans la rivière	NR	Oui	Animation
2) Préparer une campagne de sensibilisation des propriétaires de piscines sur les précautions à prendre lors de la vidange des eaux chargées en	NR	Oui	Animation

chlore, en algicide ou autres produits écotoxiques			
3) Mettre en œuvre la campagne d'information et de sensibilisation (tract, affichage, articles de presse...)	NR/R	Oui	Animation/ (F27014)
4) Évaluer les effets de la campagne (suivi du milieu et des espèces concernées)	NR	Oui	Animation

Nota : une action similaire est peut-être nécessaire auprès des particuliers et des agriculteurs en ce qui concerne les pollutions liées aux traitements phytosanitaires et aux engrais utilisés dans les jardins et les parcelles cultivées riveraines.

Échéanciers possibles	2006
Indicateurs de réalisation	Nombre de documents diffusés

Engagements du bénéficiaire

Exemples (à préciser) :

- laisser décanter plusieurs heures la piscine avant de la vidanger
- prévoir un épandage des eaux de piscine
- mettre en place un bassin de rétention intermédiaire et rejeter progressivement l'eau à la rivière

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

• **Coûts estimatifs :**

Compris dans l'animation du site

Sauf la réalisation de la campagne d'information (2 000 à 3 000 €)

• **Programmes de financement possibles :**

L'essentiel de cette action relève strictement de l'animation et entre donc dans les financements par le FGMN (MEDD)

Les dépenses propres à la campagne d'information pourraient être éligibles dans le cadre du PDRN si (logique) la mesure F27014 était étendue hors des milieux forestiers

En complément : Contrat de Plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion AQ9 (ANI) ZPS/PSIC	Priorité 1 Statut A1
LUTTER CONTRE LA POLLUTION DES EAUX DE SURFACE - Maîtriser les assainissements -	

Résultats attendus

Il s'agit d'améliorer la qualité physico-chimique de l'eau de l'Aiguebrun en éliminant les sources de pollution provoquées par les rejets domestiques.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
92A0	Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc	/
3280	Communautés annuelles des rives limoneuses des rivières submontagnardes de types méditerranéens	/
6510	Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	/

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Martin-pêcheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Barbeau méridional, Écrevisse à pieds blancs, Agrion de Mercure
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	<i>Carex remota</i> , <i>Circaea lutetiana</i> , <i>Gagea pratensis</i> , <i>Doronicum plantagineum</i> , <i>Lathraea squamaria</i>
	Animales	Cinle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux, Couleuvre vipérine, Crapaud commun, Salamandre tachetée, Pélodyte ponctuée

Données de contractualisation

Localisation	Aiguebrun et bassin versant – Carte II
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Communes ou syndicat en charge de l'assainissement : - SIVOM Durance Luberon (Lourmarin) - SIVOM Calavon (Bonnieux, Buoux) - SIEEURA (Apt)	Sensibilisation, participation à l'inventaire, surveillance des assainissements autonomes, réalisation des investissements publics
Riverains	Sensibilisation, réalisation des investissements privés
SATESE (et/ou autres prestataires)	Conseil technique, participation à l'inventaire, surveillance des STEP et des assainissements autonomes
Sociétés et Fédération des pêcheurs, CSP, naturalistes	Participation à la sensibilisation, participation au suivi
Police des eaux : DDAF, CSP, Gendarme de l'environnement	Application des réglementations, constat des infractions
Administration préfectorale	Restriction des autorisations de rejets

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Réaliser l'inventaire des rejets (de STEP ?) et d'assainissements autonomes sur le site	NR	Oui	Animation
2) Décrire précisément leur état de fonctionnement, leur conformité	NR	Oui	Animation
3) Rechercher au cas par cas les moyens (techniques, réglementaires, financiers) de supprimer les sources de pollution	NR	Oui	Animation
4) Sensibiliser les gestionnaires (publics et privés) à la protection du milieu aquatique	NR	Oui	Animation
5) Suivre la réalisation des aménagements nécessaires dans un délai assez bref (2 ans ?)	NR	Oui	Animation
6) Assurer un suivi du fonctionnement des installations	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2006 - 2008
Indicateurs de réalisation	Cartes de localisation des rejets, nombre de sources de pollution supprimées

Engagements du bénéficiaire

Intitulé de l'engagement	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
Mise aux normes des systèmes d'assainissement (connexion au réseau collectif ou traitement autonome)	NR	Non	
Favoriser l'épandage si nécessaire et si possibilité	NR	Non	

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Compris dans l'animation du site

- **Programmes de financement possibles :**

Les actions d'animation sont éligibles aux financements du FGMN (MEDD)

Les engagements relevant du bon fonctionnement des installations, ne sont pas contractualisables, sauf s'ils dépassent les exigences de la réglementation.

En complément et si nécessaire, on pourra rechercher des fonds dans le cadre du Contrat de Plan État-Région et/ou auprès des collectivités territoriales

Action de gestion AQ10 ZPS/PSIC	Priorité 3 Statut B
LUTTER CONTRE LA POLLUTION DES EAUX DE SURFACE - Prévenir les pollutions accidentelles -	

Résultats attendus

Il s'agit d'éviter les risques de pollution liés à la circulation des matières dangereuses sur la RD 943 (Combe de Lourmarin) qui engendrerait une catastrophe écologique.

Cette action sera prioritaire si le projet de correction de la route RD 943 se concrétise.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
92A0	Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc	/
3280	Communautés annuelles des rives limoneuses des rivières submontagnardes de types méditerranéens	/
6510	Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	/

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Martin-pêcheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Barbeau méridional, Écrevisse à pieds blancs, Agrion de Mercure
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	<i>Carex remota</i> , <i>Circaea lutetiana</i> , <i>Gagea pratensis</i> , <i>Doronicum plantagineum</i> , <i>Lathraea squamaria</i>
	Animales	Cinle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux, Couleuvre vipérine, Crapaud commun, Salamandre tachetée, Pélodyte ponctuée

Données de contractualisation

Localisation	Aiguebrun
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Communes de Bonnieux, Buoux et Lourmarin	Sensibilisation, initiative auprès des services compétents
Conseil Général (service des routes)	Consultation et accord
Administration préfectorale	Prise d'un arrêté préfectoral

Mise en œuvre de l'action

- 1) Sensibiliser les communes concernées (Bonnieux, Buoux, Lourmarin) pour les convaincre de l'enjeu actuel (emprise Natura 2000, sécurité de l'Aiguebrun...)

- 2) Élaborer une proposition d'interdiction de transport de matières dangereuses sur la RD 943 : arrêté préfectoral : identifier précisément la procédure à réaliser
- 3) Accompagner les démarches communales auprès des services pour faire aboutir le projet

Échéanciers possibles	2007 - 2010
Indicateurs de réalisation	Mise en œuvre de l'arrêté préfectoral

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Compris dans l'animation du site

- **Programmes de financement possibles :**

S'agissant d'une action d'animation, elle relève du FGMN (MEDD)

En complément : Contrat de Plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion AQ11 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut A1

Maîtriser les pompages dans les cours d'eau

Résultats attendus

Cette action de gestion vise à limiter l'assèchement, à conserver un débit d'étiage suffisant et à lutter contre l'abaissement de la nappe phréatique. Il s'agit ainsi de maintenir une alimentation en eau le plus longtemps possible pour permettre l'expression optimale des habitats et des espèces d'intérêt communautaire inféodés à ces écosystèmes riverains.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
3280	Communautés annuelles des rives limoneuses des rivières submontagnardes de types méditerranéens	/
6510	Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	/
92A0	Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc	/

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Martin-pêcheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Barbeau méridionale, Écrevisse à pieds blancs, Agrion de Mercure
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	<i>Carex remota</i> , <i>Circaea lutetiana</i> , <i>Gagea pratensis</i> , <i>Doronicum plantagineum</i> , <i>Lathraea squamaria</i>
	Animales	Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux, Couleuvre vipérine, Crapaud commun, Salamandre tachetée, Pélodyte ponctuée, Truite fario

Données de contractualisation

Localisation	Aiguebrun – Carte II
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Police des eaux : DDAF, CSP, Gendarme de l'environnement	Application des réglementations, constat des infractions, surveillance
Société et Fédération des pêcheurs	Réalisation de la sensibilisation
Communes, riverains, Chambre d'agriculture	Sensibilisation
Administration préfectorale	Restriction des autorisations

Mise en œuvre de l'action

- 1) Inventorier les pompages et les captages d'eau (légaux ou non) sur le site et caractériser les prélèvements (volumes...)
- 2) Mettre en place les modalités de veille et trouver des solutions de substitution propres à ce que :

- les pompes légaux restent dans leurs limites autorisées,
 - les pompes légaux ne se multiplient pas,
 - les pompes illégaux soient supprimés.
- 3) Réglementer les prélèvements d'eau, en période d'étiage en particulier
- 4) Faire appliquer la réglementation strictement

Échéanciers possibles	2006 - 2008
Indicateurs de réalisation	Carte des pompes, nombre de pompe supprimé

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Compris dans l'animation du site

- **Programmes de financement possibles :**

S'agissant exclusivement d'actions d'animation et de sensibilisation auprès de partenaires institutionnels, cette action relève de financements au titre du FGMN (MEDD)

En complément : Contrat de Plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion AQ12 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut A

Gérer et protéger les ripisylves, les berges et le lit de l'Aiguebrun

Résultats attendus

Il s'agit de maintenir les habitats caractéristiques de l'éco-complexe riverain dans un état de conservation favorable. Cette action de gestion doit permettre d'inciter les propriétaires à initier un type de gestion compatible avec les objectifs ; l'entretien et la restauration de la ripisylve étant assurés par le Parc dans la partie aval de la rivière.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
92A0	Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc	Présence ponctuelle
3280	Communautés annuelles des rives limoneuses des rivières submontagnardes de type méditerranéen	Présence ponctuelle

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Martin-pêcheur Petit Rhinolophe, Grand et Petit Murin, Vespertilion de Daubenton, Sérotine commune, Oreillard gris Crapaud calamite, Rainette méridionale Agrion de Mercure, Pique-prune, Lucane Cerf-volant, Rosalie alpine, Laineuse du prunellier Barbeau méridional, Écrevisse à pieds blancs
	Végétales	<i>Gagea pratensis</i> , <i>Circaea lutetiana</i> , <i>Lathraea squamaria</i> , <i>Doronicum plantagineum</i> , <i>Carex remota</i> , <i>Asplenium scolopendrium</i>
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Animales	Cinle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux Couleuvre vipérine, Orvet fragile, Crapaud commun, Pélodyte ponctué, Grenouille verte, Salamandre tachetée

Données de contractualisation

Localisation	Aiguebrun – Carte II
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Riverains	Sensibilisation, travaux de réhabilitation
Communes	Sensibilisation, introduction d'Espaces boisés classés (EBC) dans leur PLU
Naturalistes	Inventaire/expertise,
Entreprise ou chantiers de volontaires	Travaux de réhabilitation

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Poursuivre le programme mis en place sur l'Aiguebrun (programmation des opérations)	R	Oui	AHE002 AHE005

d'entretien définies par le schéma de restauration et d'entretien de l'Aiguebrun déjà mis en œuvre dans la partie aval)			
2) Veiller à la non-prolifération de l'Arbre à papillons (<i>Buddleja davidi</i>) sur le cours d'eau et entreprendre des travaux si nécessaire	R	Oui	AHE004
3) Sensibiliser les riverains et les communes à l'intérêt de ces écosystèmes (réunions, tracts, panneaux...) ; thèmes à aborder : réglementation de la gestion des cours d'eau et obligations des riverains, enjeux patrimoniaux de l'écosystème Aiguebrun, cadre d'intervention de la collectivité, « bonnes pratiques du riverain » valant cahier des charges	NR/R	Oui	Animation/ (F27014)
4) Établir un programme de restauration et d'entretien dans la partie amont de l'Aiguebrun (cahier des charges du Parc) : types d'opération à engager et phasage des interventions à réaliser	NR	Oui	Animation
5) Proposer aux communes la création d'EBC sur ces terrains	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2008 - 2009
Indicateurs de réalisation	Date des travaux dans la partie amont, nombre de documents diffusés

Engagements du bénéficiaire

Si le propriétaire souhaite par lui-même réaliser les travaux d'entretien de la rivière, il doit le faire en conformité avec le cahier des charges général des travaux de restauration et d'entretien de rivières initié par le Parc et après avis technique du service « Eaux et rivières » du Parc.

Références :

- Cahier des charges général des travaux de restauration et d'entretien de rivières (PNRL)
- Guide technique de l'Agence de l'eau (gestion des boisements de rivière...)

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

• Coûts estimatifs :

Cette action entre pour une part dans les projets de la mission « Eaux et Rivières » du Parc naturel régional du Luberon et pour une autre dans l'animation du site.

10 000 à 12 000 € (500 à 600 € pour 100 mètres linéaires de rivière)
(panneaux : cf. AQ13)

• Programmes de financement possibles :

Les parties relevant de l'animation sont éligibles au titre du FGMN (MEDD), mais sont aussi partiellement prises en compte dans les actions financées par les partenaires des actions relatives à la gestion des rivières (Agence de l'eau, Conseil général)

Des financements spécifiques sont aussi envisageables au titre de l'annexe J du PDRN (mesures AHE002, AHE004, AHE005)

Les dépenses propres à la campagne d'information pourraient être éligibles dans le cadre du PDRN si la mesure F27014 était étendue hors des milieux forestiers

En complément, des financements pourront être recherchés dans le cadre du Contrat de Plan État-Région et/ou auprès des collectivités locales et territoriales

Action de gestion AQ13 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut A

Organiser la fréquentation et informer le public sur la fragilité du milieu aquatique

Résultats attendus

Il s'agit de préserver l'écosystème riverain en évitant au maximum la dégradation du milieu par la trop forte pression du public.

On peut observer deux types de pressions : celles dues aux arrêts anarchiques et à la divagation des véhicules aux abords immédiats de l'Aiguebrun (partie aval principalement) et celles dues à la fréquentation trop importante dans la partie amont de la rivière.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
3280	Communautés annuelles des rives limoneuses des rivières submontagnardes de type méditerranéen	/
6510	Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	/
92A0	Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc	/

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Martin-pêcheur Petit Rhinolophe, Grand et Petit Murin, Vespertilion Daubenton, Sérotine commune, Oreillard gris Crapaud calamite, Rainette méridionale Agrion de Mercure, Pique-prune, Lucane Cerf-volant, Rosalie alpine, Laineuse du prunellier Barbeau méridional, Écrevisse à pieds blancs
	Végétales	<i>Carex remota</i> , <i>Circaea lutetiana</i> , <i>Gagea pratensis</i> , <i>Doronicum plantagineum</i> , <i>Lathraea squamaria</i> , <i>Asplenium scolopendrium</i>
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Animales	Cinle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux Couleuvre vipérine, Orvet fragile, Crapaud commun, Pélodyte ponctuée, Grenouille verte, Salamandre tachetée

Données de contractualisation

Localisation	Aiguebrun (abords immédiats et partie amont) – Carte II
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
CSP, Fédération de pêche, AAPPMA locale, communes	Sensibilisation, conception des panneaux, mise en place des panneaux
Associations sportives (loisirs...), Offices de tourisme, Comité départemental du tourisme	Sensibilisation
DDE	Avis lors des travaux

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
A) Contrôler les places de stationnement le long de la rivière (aval)			
1) Inventorier les diverses places de stationnement et accès le long de l'Aiguebrun	NR	Oui	Animation
2) Identifier leur impact sur le milieu (empiètement, érosion, décharges...)	NR	Oui	Animation
3) Supprimer les plus gênants par l'installation de plots (en accord avec les propriétaires)	R	Oui	AHC003 ADM002 ATM005
4) Délimiter et aménager les places restantes, installer des panneaux d'information (sensibilisation à la protection du milieu), tables de pique-nique, poubelles...	R	Oui	F27014
B) Contrôler la fréquentation en amont de l'Aiguebrun			
1) Évaluer l'impact de la fréquentation sur le milieu aquatique (localiser les points de concentration, comptabiliser ou estimer (enquêtes...) le nombre de personnes, repérer les secteurs dégradés et menacés	NR	Oui	Animation
2) Réaménager les parkings afin de concentrer les voitures sur un petit nombre de lieux	R	Oui	AHC003 ADM002 ATM005
3) Installer des panneaux d'informations	R	Oui	F27014
4) Améliorer le balisage si nécessaire	R	Oui	Hors Natura

Échéanciers possibles	2008 - 2009
Indicateurs de réalisation	Nombre de parkings aménagés, nombre de panneaux installés

Engagements du bénéficiaire

Enlever les différents dépôts d'ordures, gravats

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

• Coûts estimatifs :

2 panneaux d'information : 2 400 à 3 000 €

2 aménagement de parking (terrassment, plots...) : 11 000 à 12 000 €

13 400 à 15 000 € au total

• Programmes de financement possibles :

L'animation devra être financée dans le cadre de la mission de l'animateur désigné pour le site (FGMN).

La réduction et le réaménagement des stationnements devraient logiquement être éligible si les mesures AHC003, ADM002 et ATM005 de l'annexe J du PDRN étaient étendues hors des zones littorales et des habitats d'eau douce hors des tourbières et marais. De même l'extension de la mesure F27014 (i.2.7 du PDRN) hors des milieux forestiers *sensu stricto* permettrait de financer les dépenses relatives à l'information du public.

En complément, on recherchera des financements dans le cadre du Contrat de Plan État-Région et auprès des collectivités territoriales, en particulier pour le réaménagement des sentiers de randonnée.

Action de gestion AQ14
ZPS/PSIC

Priorité 3
Statut C

Identifier et recenser les menaces potentielles sur l'Aiguebrun et son bassin versant

Résultats attendus

Cette action de gestion vise à aboutir à une base de données complète et précise des différentes menaces présentes sur l'Aiguebrun ainsi que sur son bassin versant.

Les différentes menaces qui auront été recensées dans les autres actions de gestion devront être prises en compte dans l'élaboration de cette base de données.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
3280	Communautés annuelles des rives limoneuses des rivières submontagnardes de type méditerranéen	/
6510	Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	/
92A0	Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc	/

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Martin-pêcheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Barbeau méridional, Écrevisse à pieds blancs, Agrion de Mercure
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	<i>Carex remota</i> , <i>Circaea lutetiana</i> , <i>Gagea pratensis</i> , <i>Doronicum plantagineum</i> , <i>Lathraea squamaria</i>
	Animales	Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux, Couleuvre vipérine, Crapaud commun, Salamandre tachetée, Pélodyte ponctuée

Données de contractualisation

Localisation	Aiguebrun
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Communes, riverains, naturalistes, services départementaux	Participation à l'inventaire

Mise en œuvre de l'action

- 1) Regrouper les différentes données existantes (étude sur bassin versant, prospections de terrain...) et les localiser sur une carte si nécessaire
- 2) Recenser les différentes menaces manquantes et les localiser sur une carte
- 3) Caractériser les menaces (exemples :
 - modification du lit du cours d'eau
 - prélèvements de granulats dans le lit mineur et majeur

- travaux éventuels de génie civil : endiguement, seuil
 - dégradation passage et chemins : randonnée ou VTT, passage motorisé
 - dépotoirs, décharges sauvages, rejets, pompage...)
- 4) Rechercher les propriétaires
- 5) Établir une base de données géoréférencée

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Date de rendu des résultats

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Compris dans l'animation du site

- **Programmes de financement possibles :**

Cette action relevant de l'animation et de l'étude est éligible au titre du FGMN (MEDD).

En complément : Contrat de Plan État-Région, Financements des collectivités territoriales, Agence de l'eau

Action de gestion AQ15
ZPS/PSIC

Priorité 3
Statut C

Élargir les connaissances sur l'écocomplexe riverain

Résultats attendus

Il s'agit d'acquérir un maximum d'informations sur le milieu considéré et ses espèces pour élargir les connaissances au niveau local mais aussi national et en permettre une gestion plus précise et mieux adaptée. Il sera ainsi nécessaire de mettre en place différentes expérimentations, d'étudier le fonctionnement hydrologique de la rivière et d'élaborer un observatoire fonctionnel.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
3280	Communautés annuelles des rives limoneuses des rivières submontagnardes de type méditerranéen	/
6510	Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	/
92A0	Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc	/

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Martin-pêcheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Barbeau méridional, Écrevisse à pieds blancs, Agrion de Mercure
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	<i>Gagea pratensis</i> , <i>Circaea lutetiana</i> , <i>Lathraea squamaria</i> , <i>Doronicum plantagineum</i> , <i>Carex remota</i> , <i>Asplenium scolopendrium</i>
	Animales	Cinle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux, Couleuvre vipérine, Crapaud commun, Salamandre tachetée, Pélodyte ponctué, Truite fario

Données de contractualisation

Localisation	Aiguebrun
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Associations naturalistes, CSP, Fédération de pêche...	Réflexion sur les modalités d'étude, réalisation des études

Mise en œuvre de l'action

- 1) Réaliser des inventaires floristiques et faunistiques incluant non seulement le lit *sensu stricto* mais aussi la zone supra-aquatique (de battement des eaux et de suintements)
- 2) Porter une attention particulière sur les bryophytes
- 3) Étudier le fonctionnement karstique du bassin de l'Aiguebrun
- 4) Étudier précisément :
 - lors de la phase d'assec :
 - la dynamique de colonisation des végétaux lors des assecs

- le devenir des organismes aquatiques (formes d'émersions pour les plantes ou raccourcissement du cycle de développement, formes de résistance pour les animaux, régressions des populations ou migrations vers des habitats refuges,
- lors de la remise en eau :
 - influence des crues sur l'équilibre entre écotone-berge et lit mineur
 - érosivité des berges
 - devenir des diaspores émises par les pionnières
 - vitesse et modalités de recolonisation par les organismes végétaux et animaux
- 5) Étudier l'écologie du stress hydrique et les stratégies adaptatives des espèces
- 6) Étudier les relations entre les deux phases hydrologiques quant à la définition et la pérennité de cet habitat

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Date de rendu des résultats

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Action à développer dont la mise en place est comprise dans l'animation du site

- **Programmes de financement possibles :**

S'agissant d'actions de recherche, elles pourraient être éligible au titre du FGMN, dans le cadre de l'animation du site.

Des financements complémentaires pourraient être recherchés par le Contrat de Plan État-Région, auprès des collectivités territoriales ou dans le cadre d'actions spécifiques de recherche.

N°4 : LES MILIEUX ROCHEUX (ÉBOULIS, FALAISES, GROTTES)

PRÉAMBULE

Le massif du Luberon présente de nombreux faciès rocheux comme des falaises, des canyons, des éboulis, des abris sous roche (baumes) et des grottes. La localisation de ces complexes est essentiellement l'attribut du Petit Luberon et de l'Ouest du Grand Luberon. Ces formations offrent des biotopes à une faune et une flore très spécifiques et fragiles. Au sein de ces habitats, les activités humaines sont limitées en conséquence de la mise en protection par Arrêté préfectoral de protection de biotope d'une partie du site interdisant l'escalade, le parapente, l'ULM et la chasse photographique. De plus, l'accessibilité limitée de ces différents espaces implique un impact réduit.

Néanmoins, en règle générale, ce sont les activités de loisirs de plein air et de tourisme qui sont la cause principale de dégradation. La vigilance devra porter particulièrement sur la randonnée hors des sentiers tolérés et sur la bonne application de l'APB. Un autre objectif est d'assurer les conditions favorables pour le développement des espèces inféodées à ce type de milieux comme les grands rapaces et certaines chauves-souris.

ÉVALUATION DES ENJEUX : HABITATS DES MILIEUX ROCHEUX

Habitats	Statut	Surface (% du site)	État de conservation	Typicité	Espèces des annexes présentes	Menace	Dynamique	Enjeu
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	C		Bon à Moyen	Bon à moyen	24 espèces dont : 4 O1, 5 A2, 12 A4	Fort (érosion par randonnée, VTT)	Stable Progression d'arbustes (lente) surtout aux marges	Moyen
Falaises calcaires du Potentilletalia caulescentis	C	Non évaluée*	Bon	Très bon	24 espèces dont : 4 O1, 5 A2, 11 A4	Moyen (escalade contrôlée)	Stable	Faible
Grottes non exploitées par le tourisme	C	Non évaluée*	Bon	Très bon	14 espèces dont 6 A2, 9 A4	Moyen (risque spéléologie)	Stable Érosion lente	Très faible

Tableau 10 : Habitats des milieux rocheux : critères et enjeux

* L'importance de ces milieux sur le site en terme de paysage et de fonctionnalité est mal traduite par une unité de surface.

ACTIONS DE GESTION - MILIEUX ROCHEUX -

CODE	INTITULÉ DE L'ACTION DE GESTION	PRIORITÉ	«STATUT»	CARTE
Conservation des habitats d'intérêt communautaire				
RO1	Améliorer et proposer la gestion des gorges de Régalon	2	A	NC²
RO2	Préserver les falaises à <i>Potentilletalia caulescentis</i>	3	C	
Conservation des espèces d'intérêt communautaire				
RO3	Rechercher et conserver les gîtes de reproduction, d'hibernation et de transit des chiroptères en milieu rocheux	1	A1(D)	NC³
RO4	Surveiller les sites où nichent les grands rapaces (application de l'APB)	1	B	
RO5	Contrôler le balisage des sentiers à proximité des falaises	2	A1	II
RO6	Développer des études complémentaires pour la connaissance des populations des chiroptères	3	C	
RO7	Proposer une gestion adéquate des édifices publics situés à proximité du site et présentant un intérêt pour les chiroptères	3	C	
Transversales				
RO8	Préserver les éboulis ouest-méditerranéen et les éboulis thermophiles	1	A	I

Tableau 11 : Codes, intitulés, priorités, « statut » et numéro des cartes de référence des actions de gestion - milieux rocheux-

² Cette action ne nécessite pas d'être cartographiée : elle concerne un site nettement circonscrit, en piémont sud du Petit Luberon. De plus cet aménagement est en cours.

³ Cette action ne peut être cartographiée dans la mesure où elle comporte précisément une étape préliminaire de d'identification des stations concernées.

|

|

Action de gestion RO1
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut A

Améliorer et proposer la gestion des gorges de Régalon

Résultats attendus

Il s'agit d'améliorer la gestion du site des Gorges de Régalon. Ce site naturel très pittoresque attire beaucoup de visiteurs (60 000/an). Si le point d'accueil et de stationnement géré par la commune est en voie d'amélioration, les gorges situées en forêt domaniale souffrent d'une sur-fréquentation dommageable à un milieu naturel fragile.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
8130	Éboulis ouest-méditerranéen et éboulis thermophiles	/
8210	Falaises calcaires du Potentilletalia caulescentis	Non évaluée
9340	Forêt de Chêne vert et chênaies pubescentes méditerranéennes	Seul : 6996 Mosaïque : 2091

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Hibou Grand-Duc, Circaète Jean le Blanc, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand Murin, Petit Murin, Minioptère de Schreibers, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Daubenton, Vespertilion de Natterer, Vespère de Savi, Sérotine commune, Oreillard gris, Molosse de Cestoni, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Khul
	Végétales	<i>Delphinium fissum</i> , <i>Myrrhoïdes nodosa</i> , <i>Cleistogenes serotina</i> , <i>Dictamnus albus</i>
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Animales	Traquet oreillard, Bruant fou, Monticole bleu, Martinet à ventre blanc, Vipère aspic, Psammodrome d'Edwards, Couleuvre à échelons, Seps strié Proserpine, Zygène cendrée

Données de contractualisation

Localisation	Site des Gorges de Régalon – non cartographié
Surface	150 ha

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, communes	Sensibilisation
Prestataires de service	conception et réalisation des éléments didactiques du plan de réaménagement, réalisation des travaux
Associations de randonnée	information et sensibilisation du public, réalisation de travaux
Chantiers de bénévoles (?)	réalisation de travaux

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Prévoir un programme d'entretien et d'information du site	NR	Oui	Animation
2) Neutraliser les sentiers latéraux empruntant les éboulis	R	Oui	AHR002
3) Installer une information à l'entrée des gorges (projet déposé)	R	Oui	F27014
4) Assurer une surveillance régulière du site et l'entretenir	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Nombre de sentiers neutralisés, nombre de panneaux d'information installés, nombre de jours passés à l'entretien et à la surveillance

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Pour mémoire, en cours de réalisation (Commune, ONF)

- **Programmes de financement possibles :**

La partie animation devra être entrer dans le cadre de la mission FGMN (MEDD)

La mise en place des éléments d'information peut relever de la mesure F27014 (mesure i.2.7 du PDRN) et les travaux de rectification et/ou de suppressions de sentier de la mesure AHR002 (annexe J du PDRN).

En complément, on pourra rechercher des fonds dans le cadre du Contrat de Plan État/Région et/ou auprès des collectivités territoriales.

Action de gestion RO2
ZPS/PSIC

Priorité 3
Statut C

Préserver les falaises à *Potentilletalia caulescentis*

Résultats attendus

Il s'agit d'acquérir des connaissances supplémentaires sur ce type d'habitat et de mettre en œuvre des mesures de gestion adéquate à la conservation de ce milieu.

Habitats et espèces concernées

Cette action de gestion vise prioritairement à la préservation de l'habitat falaise.

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
8210	Falaises calcaires du <i>Potentilletalia caulescentis</i>	Non évaluée

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Circaète Jean le Blanc, Hibou Grand-Duc Pipistrelle de Khul, Vespère de Savi, Molosse de Cestoni
	Végétales	<i>Delphinium fissum</i> , <i>Ephedra nebrodensis</i>
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Animales	Traquet oreillard, Bruant fou, Monticole bleu, Martinet à ventre blanc

Données de contractualisation

Localisation	Zones à falaise
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Clubs d'escalade	Sensibilisation
ONF	Travaux, vigilance

Mise en œuvre de l'action

- 1) Identifier les falaises concernées dans le périmètre de l'APB
- 2) Déséquiper les voies d'escalades implantées dans le périmètre APB
- 3) Éviter les équipements et pratiques liées à l'escalade sur les falaises recensées et non concernées par l'APB
- 4) Compléter les données relatives à la chorologie des espèces de la flore inféodées à ces falaises

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Voie déplacée, voie en projet non réalisée

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Déplacement d'une voie : 1 500 à 2 000 €

Communication/information : compris dans l'animation du site

1 500 à 2 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

Les parties relevant de l'animation et de l'étude sont éligibles aux financements du FGMN (MEDD)

En complément : Contrat de Plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion RO3 (ANI)

Priorité 1

PSIC

Statut A1(D)

Rechercher et conserver les gîtes de reproduction, d'hibernation et de transit des chiroptères en milieu rocheux

Résultats attendus

Il s'agit d'acquérir une base de données permettant de localiser les différents gîtes rupestres hébergeant des populations de chiroptères sur le site ; et ainsi de mener des gestions compatibles avec la conservation de ces populations cavernicoles. En effet, une fois ces gîtes rupestres repérés, l'action de gestion vise à protéger ceux présentant un intérêt particulier pour les chiroptères (fissures, cavités rocheuses, grottes non exploitées ...) afin qu'ils trouvent des conditions optimales pour leur reproduction, hibernation et transition sur le site. Cette protection se fera soit par voie réglementaire soit par voie physique (grille, enclos).

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
8210	Falaises calcaires du Potentilletalia caulescentis	Non évaluée
8310	Grotte non exploitée par le tourisme	Non évaluée

Les milieux souterrains artificiels seront aussi pris en compte dans cette action de gestion.

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand Murin, Petit Murin, Minioptère de Schreibers, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Daubenton, Vespertilion de Natterer, Vespère de Savi, Sérotine commune, Oreillard gris, Molosse de Cestoni, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Khul
	Végétales	
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Animales	

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du site
Surface	21 283 ha

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, communes et propriétaires privés, exploitants forestiers	Information sur les résultats d'inventaire
Naturalistes	Inventaire complémentaire, expertise, participation à la sensibilisation, participation à la conception et à la mise en forme des recommandations, à la mise en place des modalités de suivi
Spéléologues (CDS 84)	Concertation
Groupe Chiroptères de Provence	Réalisation des inventaires et maîtrise d'ouvrage des travaux de conservation
Services administratifs	Élaboration des arrêtés

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Mener un inventaire complémentaire et rechercher les gîtes des colonies de reproduction dans le massif. (Travaux à réaliser en premier lieu sur Bonnieux, Buoux et Lourmarin)	NR	Oui	Animation
2) Cartographier (SIG) et hiérarchiser les sites concernés	NR	Oui	Animation
3) Protéger les gîtes rupestres identifiés : pas de gestion particulière ou mis en place APPB / conventions avec le propriétaire pour les sites majeurs ou pose de grilles, etc	R/NR	Oui	Animation AHR002
4) Proposer la réfection et la rénovation des ruines servant de gîtes pour les chiroptères présentes dans le périmètre du site Natura 2000	R	Non	
5) Mettre en place des panneaux d'information, d'avertissement (danger, fragilité du milieu) sur les sites protégés par voie réglementaire ou bénéficiant d'un statut de protection	R	Oui	F27014
6) Suivre sur plusieurs années le niveau d'occupation des gîtes (évaluation)	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Date de remise des résultats, date de réalisation des relevés par suivis, nombre de gîtes identifiés dans le site, impact des travaux effectués : colonisation ou utilisation des volumes par les chiroptères

Engagements du bénéficiaire

Rechercher les gîtes rupestres

Méthodes possibles :

- Capture aux filets, détection des émissions ultrasonores, prospection des cabanons et bories, prospection spéléologique, études par ultrasons (au niveau des falaises), installation de compteurs automatiques de chauve-souris « Batapi »
- Contact avec les personnes sensibilisées qui ont vu des chauves souris (chasseurs, randonneurs, propriétaires des cabanons ou bories...)

Conserver les gîtes rupestres

Intitulé de l'engagement	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
Ne pas combler les différentes cavités rocheuses, grottes	NR	Oui	Animation
Poser des niohirs de substitution et des dispositifs de sorties dans le cas de travaux inévitables (réfection de ponts RD 943)	R	Oui	F27013
Sécuriser les abords lorsque c'est nécessaire en posant des grilles adaptées	R	Oui	AHR002

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Inventaires et études : 10 000 €

Pose de 2 grilles de protection et panneaux d'information d'accompagnement :

1500 € x 2 = 3 000 €

13 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

Les actions d'animations relèvent des financements du FGMN.

Les actions d'information peuvent être financées par le biais de la mesure F27014 du PDRN (mesure 1.2.7) et les actions spécifiques aux chiroptères devraient trouver des financements d'une part dans les mesures F27013 (PDRN – mesure i.2.7) et AHR002 (PDRN – annexe J) et d'autre part dans le Projet de Programme régional d'étude des chauves-souris forestières (Groupe Chiroptères de Provence et ONF -DR PACA-).

Compléments : Contrat de Plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion RO4
ZPS

Priorité 1
Statut B

Surveiller les sites où nichent les grands rapaces (application de l'APB)

Résultats attendus

Il s'agit de renforcer l'application de l'APB en place sur le site Natura 2000 afin d'assurer la tranquillité lors des périodes de reproduction des grands rapaces.

Habitats et espèces concernées

Cette action de gestion concerne les espèces (grands rapaces en particulier) inféodées aux milieux rupestres (complexe de ravins et de falaises).

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Hibou Grand-Duc, Circaète Jean le Blanc
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	Traquet oreillard, Bruant fou, Monticole bleu, Martinet à ventre blanc

Données de contractualisation

Localisation	Zonage APB + autres sites à identifier
Surface	APB : 17 000 ha

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, ONCFS, Gendarmerie	Prestataire possible pour la réalisation de la surveillance
Ornithologues et associations ornithologiques	Expertise et prestataires possibles pour la réalisation de la surveillance (sans pouvoir de police)
Associations d'escalade	Information et sensibilisation des pratiquants

Mise en œuvre de l'action

- 1) Mettre au point avec les services compétents un programme annuel de suivi des sites sensibles au dérangement : identifier le nombre de surveillants nécessaires, la fréquence de présence, les interventions, etc.
- 2) Identifier et cartographier les autres sites sensibles pour chaque espèce hors APB
 - Falaises de Buoux hors APB : identifier les falaises et l'intérêt qu'elles apportent pour les rapaces
 - Autres sites
- 3) Assurer la surveillance et le suivi

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Nombre d'heure de suivi, nombre de voies d'escalade déséquipées

Engagements du bénéficiaire

- application de la réglementation APB
- application des mêmes règles sur les sites sensibles : communication, sensibilisation
- parcours de surveillance, fréquence de présence...

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Identification des sites : 4 000 €
Surveillance : 4 000 à 5 000 €/an

24 000 à 29 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

Animation : FGMN (MEDD)
En complément : Contrat de Plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion RO5 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut A1

Contrôler le balisage des sentiers à proximité des falaises

Résultats attendus

Il s'agit d'assurer la tranquillité des espèces nichant en falaise (en particulier les grands rapaces et les chauves-souris), lors des périodes de reproduction, vis-à-vis des randonneurs.

Habitats et espèces concernées

Cette action de gestion concerne les espèces inféodées à ce type d'habitat.

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Hibou Grand-Duc, Circaète Jean le Blanc Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand Murin, Petit Murin, Oreillard gris, Pipistrelle de Khul, Vespère de Savi, Molosse de Cestoni, Noctule de Leisler, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Natterer
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	Traquet oreillard, Bruant fou, Monticole bleu, Martinet à ventre blanc

Données de contractualisation

Localisation	Zones à falaise – Carte II
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Communes, Propriétaires privés, ONF	Négociation des tracés alternatifs
Associations de randonneurs	Information et sensibilisation

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Définir les modalités de l'action (Quelles falaises ? Quel périmètre ?...) et cartographier les zones concernées	NR	Oui	Animation
2) Recenser les itinéraires « sauvages » traversant les sites sensibles en période de reproduction	NR	Oui	Animation
3) Neutraliser les sentiers problématiques	R	Oui	AHR002
4) Prévoir éventuellement la mise en place de panneaux d'information	R	Oui	F27014
5) Réaliser des chantiers de mise en conformité (dé-balisage, obstruction physique de sentiers, mise en place des panneaux...)	R	Oui	AHR002 F27014

Échéanciers possibles	2008 - 2010
Indicateurs de réalisation	Nombre de sentiers neutralisés, nombre de panneaux d'information installés

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Corrélié avec action de gestion RO8

- **Programmes de financement possibles :**

Cf. action de gestion RO8

Action de gestion RO6	Priorité 3
PSIC	Statut C
Développer des études complémentaires pour la connaissance des populations des chiroptères	

Résultats attendus

Il s'agit d'acquérir des connaissances approfondies sur les chiroptères tout en passant par la réflexion sur les modalités à mettre en œuvre pour chaque étude.

Habitats et espèces concernées

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand Murin, Petit Murin, Minioptère de Schreibers, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Daubenton, Vespertilion de Natterer, Vespère de Savi, Sérotine commune, Oreillard gris, Molosse de Cestoni, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Khul
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du site
Surface	21 283 ha

Partenaires pressentis	Rôles
Groupe Chiroptères de Provence	Réalisation des études
Naturalistes	Sensibilisation, réalisation des études (aides)

Mise en œuvre de l'action

Définir précisément les études à réaliser et commander l'étude aux partenaires compétents

Propositions d'études :

- Étude approfondie des espèces : Oreillard gris, Sérotine commune, Minioptère de Schreibers, Vespertilion de Daubenton, Vespertilion à oreilles échancrées, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Khul pour connaître précisément leur état de conservation et l'importance du site pour l'espèce.
- Étude sur le régime alimentaire des colonies existantes pour mieux identifier les proies et les milieux exploités.
- Étude sur l'utilisation des habitats et le taux de natalité chez les populations isolées pour le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe (télémétrie, suivi de reproduction).
- Étude comparative des mécanismes et différences morphologiques relatifs à l'écholocation chez le Grand Murin et le Petit Murin pour une meilleure compréhension des structures de ces deux populations.
- Étude du comportement de chasse et du comportement social et nuptial du Vespertilion de Natterer.

- Études approfondies sur les déplacements saisonniers entre gîtes d'hiver et gîtes d'été et développement des connaissances sur le réseau des gîtes utilisés par les espèces.

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Date de mise en œuvre des études, rapports d'étude et bilans

Engagements du bénéficiaire

- Recherches bibliographiques
- Comptage, suivi et télémétrie pour travailler les territoires de chasse
- Analyse des restes de proies contenus dans les crottes de chauves-souris (outil pour appréhender un aspect de sa niche écologique)

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

A développer par animation du site

- **Programmes de financement possibles :**

Cette action relève de financements d'animations et d'études éligibles au FGMN (MEDD)
En complément : Contrat de Plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion RO7

Priorité 3

PSIC

Statut C

Proposer une gestion adéquate des édifices publics situés à proximité du site et présentant un intérêt pour les chiroptères

Il n'y a pas d'édifices publics dans le périmètre Natura 2000. Le repérage d'autres gîtes à chauves-souris en périphérie du site interférant avec la zone (1,5 km autour gîte) présentent alors un grand intérêt. Les constructions doivent faire l'objet d'une prise en compte spécifique.

Résultats attendus

Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des chauves-souris utilisant aux édifices publics situés à proximité de la zone Natura 2000.

Habitats et espèces concernées

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Oreillard gris, Sérotine commune, Vespère de Savi, Molosse de Cestoni, Minioptère de Schreibers, Pipistrelle commune, Vespertilion de Daubenton, Vespertilion à oreilles échancrées , Vespertilion de Natterer, Grand Murin, Petit Murin , Noctule de Leisler, Pipistrelle de Khul
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	
	Animales	

Données de contractualisation

Localisation	Au périmètre du site Natura 2000 (villes, villages...)
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
PNR	Concertation
GCP	Réalisation des travaux
Services techniques des villages concernés	Sensibilisation, réalisation des travaux
Locaux, scolaires	Sensibilisation, réalisation des travaux
DDE	Inventaire complémentaire (ponts)

Mise en œuvre de l'action

Pour améliorer les conditions de vie des chiroptères utilisant les édifices publics, il faut :

- ✓ Réglementer l'utilisation des éclairages sur les édifices publics proches du site (durée, horaire, type d'éclairage...)
- ✓ Réglementer les aménagements spécifiques sur les bâtiments publics proches du site
- ✓ Assurer la pérennité et l'accessibilité des bâtiments utilisés par les chiroptères au cours de leur cycle vital

- ✓ Mettre en place des « chiroptières » sur les toitures des grands bâtiments proches au site
- 1) Faire une campagne d'inventaires sur les villages et les éléments bâtis limitrophes du massif pouvant héberger des gîtes de reproduction interactifs avec le site et faire participer le public à l'inventaire des chauves-souris dans les villages concernés
 - mise en place d'une campagne de presse auprès d'un quotidien local (La Provence) et d'une radio (Radio France Vaucluse)
 - développement du porte-à-porte auprès des habitants pour la découverte de colonies de chauves-souris anthropophiles
 - placement d'affiche « recherche chauve-souris »
 - animation scolaire
 - identification des bâtiments hébergeant des chiroptères après retour d'informations des personnes sensibilisées
- 2) Définir précisément les règles lors d'aménagement des bâtiments publics, lors d'utilisation des éclairages, en partenariat avec PNR+ville+GCP
- 3) Sensibiliser les techniciens des communes afin qu'ils prennent des précautions nécessaires au maintien des populations de chiroptères (réunion d'information avec les agents municipaux sur les sujets :
 - reconnaissance des indices de présence de chauves-souris
 - mesures rapides et adaptées pour la conservation des colonies de chiroptères menacées
 - règles s'appliquant aux éclairages et aux bâtiments)
- 4) Mener des actions d'information, de vulgarisation auprès des habitants et des scolaires (campagne d'information sur les outils de préservation des sites de reproduction et autres précautions à prendre...)
- 5) Recenser les bâtiments où il serait intéressant de mettre en place des « chiroptières »

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Nombre d'éclairages modifiés, nombre de réunions menées

Engagements du bénéficiaire

Éclairage

- Limiter l'emploi des éclairages publics aux deux premières et à la dernière heure de la nuit (le pic d'activités de nombreux lépidoptères se situant au milieu de la nuit), notamment autour des monuments
- Réduire l'éclairage en milieu anthropisé (retarder l'heure d'éclairage) afin de limiter la prédation et d'augmenter le temps de chasse
- Remplacer les éclairages publics au mercure par des éclairages au sodium (les premiers attirant plus les insectes aggravent un déficit alimentaire au détriment des espèces non anthropophiles)

Aménagement spécifique des bâtiments

- Maintenir en façades les trous et les niches à accès étroit
- Aménager des ouvertures dans les parties utilisées de façon temporaire (combles, greniers...)
- Utiliser des produits de traitement des charpentes non-toxiques pour les chauves-souris (fongicides à base de triazole, insecticides à base de pyréthrinoides, perméthrine, cyperméthrine)
- Ne pas utiliser d'organochlorés, d'oxydes de tributylétaine et de silicofluorures
- Pose de « chiroptières » dans les toitures recensées comme intéressantes

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles :

Non financé au titre de Natura 2000 (travaux situés hors du périmètre)
Animation du site

Action de gestion RO8 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A

Préserver les éboulis ouest-méditerranéens et les éboulis thermophiles

Résultats attendus

Il s'agit de préserver les éboulis du passage des randonneurs et des troupeaux et ainsi de lutter contre le dérangement de la faune rupestre, le développement de l'érosion régressive et d'éviter la destruction des plantes hôtes de l'Alexanor inféodées aux éboulis (*Ptychotis heterophylla*).

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
8130	Éboulis ouest-méditerranéen et éboulis thermophiles	/

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Hibou Grand-Duc, Circaète Jean le Blanc Grand et Petit Rhinolophe, Grand et Petit Murin, Vespère de Savi, Molosse de Cestoni, Pipistrelle de Khul, Pipistrelle commune Couleuvre d'Esculape, Lézard vert, Lézard ocellé, Alexanor
	Végétales	<i>Delphinium fissum</i> , <i>Myrrhoïdes nodosa</i>
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Animales	Traquet oreillard, Bruant fou, Monticole bleu, Martinet à ventre blanc Vipère aspic, Psammodrome d'Edwards, Couleuvre à échelons, Seps strié Proserpine, Zygène cendrée

Données de contractualisation

Localisation	Zones d'éboulis – Carte I
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Propriétaires (publics et privés)	Accord, réalisation des travaux et cofinancement
Naturalistes	Expertise
Associations de randonnée et d'escalade	Information et sensibilisation du public, réalisation de travaux
Chantiers de bénévoles (?)	réalisation de travaux
Autres prestataires	conception graphique et réalisation des outils de la campagne d'information

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Recenser/cartographier les stations de plantes-hôtes de l'Alexanor sur éboulis	NR	Oui	Animation

2) Recenser et localiser les différents sentiers de randonnées « sauvages » et parcours pastoraux et évaluer leur impact sur les secteurs sensibles	NR	Oui	Animation
3) Neutraliser ces itinéraires dans les situations critiques (enjeu plus fort pour les stations de plantes-hôtes sur éboulis) par le biais de déviations, d'obstructions	R	Oui	AHR002
4) Installer éventuellement l'information nécessaire (message à définir, plan de mise en place des panneaux selon sites identifiés)	R	Oui	F27014
5) Concevoir éventuellement d'autres moyens de sensibilisation sur ces milieux fragiles (tracts, affichettes, communiqués de presse...)	R	Oui	F27014
6) Entretenir annuellement les dispositifs mis en place (privilégier l'entretien et la signalétique des sentiers)	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2008 - 2010
Indicateurs de réalisation	Nombre de sentiers neutralisés, nombre de panneaux installés

Engagements du bénéficiaire

Interdiction pour l'éleveur de passer sur les zones à éboulis d'intérêt majeur

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Pour le ré-aménagement de sentiers :

5 panneaux à 500 € → 2 500 €

4 ou 5 points à réaménager (débalisage...) à 2 000 € → 8 000 à 10 000 €

10 500 à 12 500 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

Les parties de cette action relevant de l'animation sont éligibles aux financements du FGMN (MEDD)

Les travaux visant à préserver les secteurs sensibles des passages intempestifs peuvent être financés grâce à la mesure AHR002 (annexe J du PDRN) et les investissements d'information et de sensibilisation par la mesure F27014 (mesure 1.2.7 du PDRN).

En complément : Contrat de Plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

N°5 : LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

PRÉAMBULE

Dans un processus visant à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire, un suivi scientifique est indispensable.

Ce suivi permettra :

- de noter l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces, en quantité et en qualité, afin de s'assurer de la préservation effective de cette biodiversité,
- d'évaluer l'impact des actions de gestion mises en œuvre, des techniques utilisées et de proposer, si besoin est, des modifications et des ajustements,
- d'effectuer un bilan périodique de l'évolution du site.

Ce suivi nous permettra à plus ou moins long terme d'évaluer l'efficacité des actions de gestion.

Toutes ces actions de suivi devront faire l'objet de publications des résultats. Ceux-ci devront être capitalisés afin de pouvoir fournir des éléments de comparaison. De tels travaux de synthèse diachronique seront réalisés à chaque pas de temps, proposant des explications aux éventuelles évolutions et des propositions d'amélioration si elles sont nécessaires.

Par ailleurs, on peut considérer que la description de l'état de conservation dans la partie diagnostic du DocOb définit l'état initial des habitats. Il sera utile dans certain cas de réaliser un état initial plus complet pour un milieu particulier, comme par exemple, pour le projet de constitution d'un réseau de vieilles forêts sur le massif.

Une recommandation générale est de proposer, lorsque ceux-ci sont à développer, des protocoles simples, peu coûteux, reproductibles et qui peuvent éventuellement être mis en œuvre directement par les acteurs du site. En effet, l'évaluation des attributs des habitats et des espèces doit reposer au maximum sur les acteurs de terrain.

Lors de la mise en place des suivis par les instances scientifiques compétentes, par l'ONF, etc. chacun des suivis fera l'objet d'une réflexion préalable et poussée visant à établir une méthodologie et un protocole scientifique adéquats et précis.

La fréquence du suivi dépendra évidemment de l'échelle choisie. Au niveau du site, le pas de temps du suivi sera probablement compris entre 5 et 15 ans. Au niveau de l'habitat, un pas de temps plus court (annuel à 5 ans) serait souhaitable sur le plus grand nombre d'habitats et d'espèces possibles. Toutefois, les moyens limités au niveau humain, technique et financier imposeront une sélection, en commençant par les habitats et espèces à forte priorité d'intervention.

Le suivi au niveau de certaines espèces animales (Barbeau méridional, Écrevisse à pieds blancs, Chiroptères ...) est parfois compris dans les actions de gestion leur correspondant. Cependant, il est possible que des suivis complémentaires soient réalisés. Les actions de gestion prévues au présent chapitre tentent de compléter ces suivis.

Enfin, il est souhaitable d'engager une réflexion sur un audit de l'application des directives « Oiseaux » et « Habitats ». Cet audit régulier (probablement tous les 6 ans) permettrait de tirer des conclusions sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience des objectifs et des actions entreprises et favoriserait l'évaluation du document et de sa mise en œuvre.

Les grandes lignes de cet audit pourraient être :

- la détermination du niveau d'application (indicateurs de réalisation des fiches actions de gestion)
- la détermination de l'impact sur les habitats et les espèces concernés (effets observés et potentiels sur la base du suivi scientifique de l'état de conservation...)
- détermination de l'impact sur le développement local (effets sur les systèmes de production, sur le contexte socio-économique local : chasse, élevage...)
- les différents bilans de résultats, financiers ...,
- la redéfinition du cadre d'évaluation.

ACTIONS DE GESTION - SUIVI DES HABITATS ET DES ESPÈCES -

CODE	INTITULÉ DE L'ACTION DE GESTION	PRIORITÉ	«STATUT»	CARTE
Suivi des habitats d'intérêt communautaire				
SUI1	Suivre l'état de conservation des habitats	1	A1(D)	NC⁴
SUI2	Mettre en œuvre un suivi scientifique des habitats ouverts et semi-ouverts	2	A1(D)	I
SUI3	Mettre en œuvre un suivi scientifique des habitats forestiers	2	A1(D)	I
SUI4	Suivre la qualité des eaux de l'Aiguebrun	2	A1(D)	II
Suivi des espèces d'intérêt communautaire				
SUI5	Suivre l'état de conservation des espèces animales	1	A1(D)	NC⁵
SUI6	Assurer le suivi complémentaire des espèces d'oiseaux	2	C	

Tableau 12 : Codes, intitulés, priorités, « statut » et numéro de carte de référence des actions de gestion -suivi des habitats et des espèces-

⁴ Cet action concerne la totalité du site.

⁵ Par sa nature, cette action concerne la totalité du site, sa représentation cartographique ne se justifie donc pas.

Action de gestion SUI1 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A1(D)

Suivre l'état de conservation des habitats

Résultats attendus

Il s'agit de mesurer l'évolution de l'état de conservation des habitats afin de déterminer l'efficacité des actions de gestion proposées et de procéder à l'évaluation périodique du document. Le protocole établi dans cette action de gestion n'envisage pas un suivi particulier des espèces car dans la plupart des cas la conservation des habitats naturels permet aux espèces de se maintenir.

L'ensemble de la démarche d'inventaire des habitats naturels sur le site a été réalisé en gardant à l'esprit la nécessité d'une évaluation future de l'état de conservation de ces habitats. La description de l'état initial du site a donc été réalisée en utilisant plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Pour effectuer le suivi de l'état de conservation des habitats, les protocoles à utiliser reprendront la même démarche et les mêmes indicateurs que ceux utilisés lors de la description initiale. Ce suivi devra être reproduit à intervalles réguliers au fur et à mesure de la mise en œuvre opérationnelle des actions de gestion.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats sont concernés par les différentes actions de gestion.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du site – non cartographié
Surface	21 283 ha

Partenaires pressentis	Rôles
IGN, DIREN, bureaux d'étude, scientifiques et gestionnaires, IMEP	Acquisition des missions aériennes, élaboration des protocoles, réalisation du suivi

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Cartographier les habitats ayant fait l'objet de travaux ou de contrats d'entretien particuliers	NR	Oui	Animation
2) Mettre en place un « observatoire » des coupes forestières (localisation, nombre, superficie ...)	NR	Oui	Animation
3) Mettre en œuvre du protocole de suivi de l'IMEP	NR	Oui	Animation

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Relevés phytosociologiques, remise des analyses

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

6000 à 8 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

Cette action entre dans le cadre de la mission d'animation, éligible au FGMN (MEDD)
En complément : Contrat de Plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion SUI2 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut A1(D)

Mettre en œuvre un suivi scientifique des habitats ouverts et semi-ouverts

Résultats attendus

Il s'agit d'évaluer d'une part l'efficacité de l'impact des opérations sylvo-pastorales et du pâturage sur la végétation et, d'autre part, les moyens mis en œuvre pour la restauration de ces habitats (débroussaillage, brûlage).

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats des milieux ouverts et semi-ouverts sont concernés par cette action ainsi que les espèces inféodées à ces milieux.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts – Carte I
Surface	5 960 ha

Partenaires pressentis	Rôles
ONF, CERPAM, Parc du Luberon, IMEP	Réalisation des suivis

Mise en œuvre de l'action

Un protocole de suivi a déjà été mis en place sur les pelouses contractualisées en MAE " Biotopes rares et sensibles " comprenant notamment des placettes de suivi floristique. Ces parcelles sont à retenir pour le suivi Natura 2000.

- 1) Poursuivre le suivi scientifique et technique des milieux ouverts et semi-ouverts déjà en œuvre sur le « Massif du Luberon » avec les partenaires connus
- 2) Développer avec les scientifiques et l'ONF un programme d'évaluation du brûlage dirigé sur les principaux compartiments de l'écosystème

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Date de réalisation des observations, date de remise des résultats

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

• **Coûts estimatifs :**

Suivi de la flore : 8000 à 9 000 € (2 suivis prévus)
16 000 à 18 000 €

- **Programmes de financement possibles :**

Les parties de cette action relevant de l'animation entrent dans le domaine éligible au titre du FGMN (MEDD)

Les actions de recherche peuvent être financées en tant que telles, par exemple dans le cadre du Contrat de plan État-Région.

L'évaluation des actions strictement pastorales pourrait faire l'objet de financements spécifiques à rechercher selon les procédures valides dans le domaine agricole.

En complément : Financements des collectivités territoriales

Action de gestion SUI3 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut A1(D)

Mettre en œuvre un suivi scientifique des habitats forestiers

Résultats attendus

Cette action vise à juger de l'efficacité des actions de gestion forestière appliquées sur la durée de validité du Document d'objectifs.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9150	Hêtraie sèche à buis du Buxo-Fagetum	190
9180	Forêt de ravin du Tilio-Acerion	Non évaluée
9340	Forêt de Chêne vert et chênaies pubescentes méditerranéennes	Seul : 6996 Mosaïque : 2091
9380	Chênaie pubescente à Houx de Provence	Non évaluée
9540	Pinède provenço-liguriennes à Pin d'Alep sur dalle calcaire superficielle	3073

Toutes les espèces des milieux forestiers sont concernées.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble des milieux forestiers – Carte I
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Communes, ONF et CRPF en liaison avec les partenaires scientifiques (CEMAGREF, ENGREF, IMEP, INRA et associations naturalistes)	Définition des protocoles, des modalités de suivi, réalisation des suivis

Mise en œuvre de l'action

Pour suivre l'évolution et la régénération naturelle des habitats, évaluer le potentiel en arbres morts, creux ou dépérissant et suivre l'état de maturation et de régénération du réseau de vieilles forêts, seront définis précisément les protocoles expérimentaux à mettre en œuvre et réalisé le suivi sur le long terme et à grande échelle en valorisant au mieux les résultats.

Par ailleurs, un suivi scientifique concernant les habitats d'intérêt communautaire concernés par le réseau de vieilles forêts sera développé dans les différentes études concernant ce sujet. En effet, un groupe de travail scientifique est en train de définir un protocole en ce sens.

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Date de la mise en place des placettes permanentes et relevés de végétation, date de la création d'une carte de pourcentage de mélanges d'essences, nombre de travaux d'inventaires forestiers réalisés (martelages,...)

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

11 000 à 13 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

Les parties de cette action relevant de l'animation entrent dans le domaine éligible au titre du FGMN (MEDD)

Les actions de recherche peuvent être financées en tant que telles, par exemple dans le cadre du Contrat de plan État-Région.

En complément : Financements des collectivités territoriales

Action de gestion SUI4 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut A1(D)

Suivre la qualité des eaux de l'Aiguebrun

Résultats attendus

Il s'agit de mettre en place un observatoire de la qualité des eaux de l'Aiguebrun. Cette action de gestion permettra d'améliorer les connaissances et de suivre l'évolution de ce paramètre et enfin, d'évaluer cette évolution au regard des actions engagées.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêts communautaires concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
3280	Communautés annuelles des rives limoneuses des rivières submontagnardes de type méditerranéen	/
6510	Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	/
92A0	Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc	/

Espèces d'intérêt communautaire	Animales	Martin-pêcheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Barbeau méridional, Écrevisse à pieds blancs, Agrion de Mercure
Espèces d'intérêt patrimonial (protégées)	Végétales	<i>Gagea foliosa</i> , <i>Carex remota</i> , <i>Circaea lutetiana</i> , <i>Delphinium fissum</i> , <i>Gagea pratensis</i> , <i>Doronicum plantagineum</i> , <i>Lathraea squamaria</i> , <i>Asplenium petrarchae</i>
	Animales	Cincla plongeur, Bergeronnette des ruisseaux, Couleuvre vipérine, Crapaud commun, Salamandre tachetée, Pélodyte ponctué

Données de contractualisation

Localisation	Aiguebrun – Carte II
Surface	/

Partenaires pressentis	Rôles
Hydrobiologiste, laboratoire, CSP	Élaboration du protocole, réalisation des analyses

Mise en œuvre de l'action

- 1) Identifier les partenaires susceptibles d'intégrer l'observatoire de la qualité de l'eau
- 2) Définir les modalités de suivi : indicateurs « qualité des eaux », analyses diverses
- 3) Mettre au point un tableau de bord complet, commander les études

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Date de rendu des résultats

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

2 campagnes d'étude par an (été, hiver) : 4 500 à 5 000 €/an
En 2006, répétée en 2010

9 000 à 10 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

Les parties de cette action relevant de l'animation entrent dans le domaine éligible au titre du FGMN (MEDD)

Les actions de recherche peuvent être financées en tant que telles, par exemple dans le cadre du Contrat de plan État-Région.

L'évaluation de ces actions pourrait entrer dans le cadre des financements spécifiques aux rivières dans différents cadres institutionnels, ils pourraient en particulier concerner l'Agence de l'eau.

En complément : Financements des collectivités territoriales

Action de gestion SUI5 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A1(D)

Suivre l'état de conservation des espèces animales

Résultats attendus

Il s'agit d'évaluer à long terme l'état de conservation des espèces. Cette évaluation passe par un suivi régulier des populations de ces espèces, ainsi que de leur répartition au sein du site quand c'est possible.

Le suivi porte souvent sur des espèces patrimoniales, rebaptisées souvent à tort espèces indicatrices ; il serait parfois plus efficace de suivre ces espèces pour elles-mêmes (indicateurs de réussite du programme) et de suivre d'autres espèces ou communautés (plus communes ou mieux connues) comme indicateurs de l'état de conservation.

Le suivi des espèces inféodées aux vieilles forêts sera prévu lors de la mise en place du réseau de vieilles forêts. Les protocoles seront donc détaillés dans les différentes études relatives à ce sujet.

Dans certains cas et par souci de clarté, le suivi a été développé pour chaque espèce en accompagnement des mesures de gestion ou de simple approfondissement des connaissances.

Habitats et espèces concernées

Toutes les espèces animales sont concernées par cette action. Les espèces à fort enjeu et celles identifiées comme indicatrices seront privilégiées.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du site
Surface	21 283 ha

Partenaires pressentis	Rôles
CEEP, associations naturalistes, LPO, ONF, CERPAM	Élaboration des protocoles, réalisation des études

Mise en œuvre de l'action

Cf. autres fiches action de gestion

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Mise en place d'un protocole, date de rendu du rapport de suivi

Action de gestion SUI6
ZPS

Priorité 2
Statut C

Assurer le suivi complémentaire des espèces d'oiseaux

Résultats attendus

Il s'agit de suivre l'état des populations d'oiseaux et en particulier des grands rapaces afin d'évaluer l'impact des différentes actions de gestion sur ces espèces.

Habitats et espèces concernées

Ce sont l'ensemble des oiseaux qui sont concernés et en particulier les grands rapaces.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du site
Surface	21 283 ha

Partenaires pressentis	Rôles
CEEP, associations naturalistes, LPO, ONF, CERPAM	Réalisation des études

Mise en œuvre de l'action

A) Oiseaux en général

- 1) Regrouper les différentes données existantes concernant les inventaires d'oiseaux
- 2) Contrôler les sites de reproduction permettant de suivre l'évolution des couples nicheurs, la productivité en jeunes

B) Grands rapaces

Suivre l'occupation des sites de nidification potentiels des grands rapaces (à l'exception du Circaète déjà pris en compte dans la fiche FO8)

C) Martin-pêcheur

Suivre l'occupation des nichoirs et du déroulement de la reproduction

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Mise en place du protocole, date de rendu du rapport de suivi

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

• Coûts estimatifs :

Contrôle de tous les sites de nidification potentiels (sauf Circaète)
7 500 à 8 500 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

Les parties de cette action relevant de l'animation entrent dans le domaine éligible au titre du FGMN (MEDD)

Les actions de recherche peuvent être financées en tant que telles, par exemple dans le cadre du Contrat de plan État-Région.

En complément : Financements des collectivités territoriales

N°6 : LA COMMUNICATION, L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

PRÉAMBULE

La communication et la sensibilisation autour des actions de gestion évoquées dans ce document constituent une des clefs de la réussite de la politique Natura 2000. Ces actions d'information, de sensibilisation et de communication sont particulièrement importantes dans le cadre du programme Natura 2000 pour lequel le succès des outils de contractualisation (Contrats d'agriculture durable, Contrats Natura 2000) dépendra de l'adhésion des acteurs locaux et de la population.

Ces actions de communication peuvent avoir différents objectifs:

- la prise de conscience de l'intérêt biologique du site ainsi que des dangers qui le menacent, conduisant à l'implication de la population dans les actions de gestion proposées,
- l'information claire et adaptée à chaque public des conséquences néfastes de certaines pratiques,
- les recommandations simples de « bonne conduite » visant à une adhésion aux mesures de protection envisagées et à des modifications de certains comportements,
- le rappel des principales réglementations en vigueur concernant les espèces et les milieux naturels.

Dans certaines fiches « action de gestion », la mise en œuvre de l'action elle-même répond à ces objectifs.

Néanmoins, des actions de gestion spécifiques de communication, d'information et de sensibilisation ont été réfléchies et sont présentées dans la partie qui suit.

Par ailleurs, il est intéressant de préciser que l'implication des élus et services communaux est indispensable à la réussite d'une communication efficace et à la sensibilisation d'un large public. C'est ainsi que des actions d'information pourront être organisées à l'initiative des collectivités locales à l'échelle communale et intercommunale avec l'assistance technique des services en charge de l'animation du programme Natura 2000 (DDAF, PNRL ...).

ACTIONS DE GESTION – COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION -

CODE	INTITULÉ DE L'ACTION DE GESTION	PRIORITÉ	«STATUT»
COM1	Contrôler les compétitions et manifestations sportives	1	A1(D)
COM2	Installer et entretenir les différents équipements concourant à la préservation du site et à l'information du public	1	B
COM3	Éditer un bulletin périodique de liaison	1	A1
COM4	Mettre en place un plan de suivi de la fréquentation	2	C
COM5	Développer l'éducation à l'environnement	2	C
COM6	Créer un site Internet	2	B
COM7	Diffuser l'information sur le projet Natura 2000	2	A1
COM8	Mettre au point un programme éducatif en direction des scolaires	3	A1

Tableau 12 : Codes, intitulés, priorités et « statuts » des actions de gestion -communication, information, sensibilisation-

Action de gestion COM1 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A1(D)

Contrôler les compétitions et manifestations sportives

Résultats attendus

Il s'agit de négocier des conventions partenariales avec les organisateurs locaux de compétitions sportives (VTT, randonnée...) pour réduire au maximum l'impact de ces activités sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Habitats et espèces concernées

Une grande partie des milieux du site Natura 2000 est concernée mais cette action de gestion concerne principalement les milieux ouverts.

Toutes les espèces sont concernées par cette action de gestion et en particulier celles des milieux ouverts.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du site
Surface	21 283 ha

Partenaires pressentis	Rôles
Associations sportives, DDJS, communes, professionnel de l'accompagnement, Fédérations sportives	Sensibilisation, bilan des manifestations régulières et prévues, négociation, contractualisation
ONF, SDIS, communes, naturalistes	Contribution à l'identification des risques

Mise en œuvre de l'action

- 1) Faire le point des compétitions et des manifestations régulières et se rapprocher des organisateurs
- 2) Réfléchir à la mise en place d'une Charte de l'organisation répartissant un nombre limité d'épreuves sur l'année et sur le massif, les époques de déroulement, le seuil de participants, les itinéraires concernés
- 3) Négocier et mettre en forme les conventions précises pour chaque activité

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Date de signature de Charte, nombre de manifestations sportives

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Compris dans l'animation du site

- **Programmes de financement possibles :**

Cette action entre dans le cadre de la mission d'animation financée au titre du FGMN

En complément : Contrat de plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

Action de gestion COM2
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut B

Installer et entretenir les différents équipements concourant à la préservation du site et à l'information du public

Résultats attendus

Il s'agit de préserver les habitats et espèces du site par une meilleure information du public. Ceci concerne des actions d'information sur Natura 2000, indépendamment des actions concernant les habitats et les espèces qui font l'objet d'actions d'information et de sensibilisation particulières.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et espèces sont indirectement concernés.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du site
Surface	21 283 ha

Partenaires pressentis	Rôles
Structure animatrice, ONF, Sociétés communales de chasse, Conseil général, associations locales de protection de l'environnement ...	Réalisation des panneaux

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'engagement (rémunéré/non-rémunéré)	Éligibilité	Code mesure
1) Concevoir un message clair et pédagogique	NR	Oui	Animation
2) Identifier les sites propices à l'installation des panneaux	NR	Oui	Animation
3) Installer les panneaux, entretenir les équipements existants	R	Oui	F27014

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Nombre de panneaux posés

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

• **Coûts estimatifs :**

Pour une dizaine de panneaux (conception, supports, pose) : 15 000 – 17 000 €

• **Programmes de financement possibles :**

Les volets relevant de l'animation entre dans le cadre de la mission financée à cette fin par le FG MN.

Les investissements devraient être financés par la mesure F27014 (mesure i.2.7 du PDRN) élargie à l'ensemble des milieux.

En complément : Contrat de plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

|

|

Action de gestion COM3 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A1

Éditer un bulletin de liaison périodique

Résultats attendus

Il s'agit d'informer et de sensibiliser la population, les acteurs locaux et aussi tous les propriétaires et usagers du site afin de développer l'adhésion et l'appropriation du projet.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et espèces sont indirectement concernés.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Rôles
Structure animatrice	Réalisation du bulletin
Partenaires institutionnels	Contribution à l'élaboration du contenu
Imprimerie, maquettiste	Confection, édition du bulletin

Mise en œuvre de l'action

- 1) Concevoir le bulletin de liaison dans la continuité de « L'info site Luberon »
- 2) Diffuser le bulletin

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Chiffres de tirage, nombre de plaquettes ayant intégrées les informations Natura 2000

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Réalisation (infographie, illustrations) : 500 €

Reprographie : 5 000 exemplaires en quadrichromie, 6 pages maximum : 1 200 à 1 500 €

Total annuel : 1 700 à 2 000 €

Prévision de 3 numéros : 2006, 2007, 2010

5 000 à 6 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

Cette action relève de la mission d'animation qui doit être financée au titre du FGMN

En complément : Contrat de plan État-Région, Financements des collectivités territoriales (Conseil général, Conseil régional...)

|

|

Action de gestion COM4
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut C

Mettre en place un plan de suivi de la fréquentation

Résultats attendus

Il s'agit de mettre au point une stratégie de suivi de la fréquentation du massif, permettant d'assurer une vigilance quant au dérangement (site de nidification des grands rapaces) et à la dégradation des sites sensibles.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et les espèces sont concernés.

Données de contractualisation

Localisation	Ensemble du site
Surface	21 283 ha

Partenaires pressentis	Rôles
Gendarmerie, ONF, ONCFS, communes, « Éco-gardes », « Gardes Nature », PNRL	Élaboration du plan de suivi, organisation des tournées
Volontaires, associations...	Mise en œuvre d'une présence préventive et d'information

Mise en œuvre de l'action

- 1) Réaliser un plan de suivi et de surveillance des différents sites sensibles en collaboration avec les « Éco-gardes » et les différents « Gardes Nature »
- 2) Le cas échéant, recruter une équipe d'agents de terrain
- 3) Mettre en place le plan

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Compte rendu, nombre d'équipes en place

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Suivi annuel : 4 500 à 5 000 €
27 000 à 30 000 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

Le financement de cette action relève pour partie de la mission d'animation qui élargera sur le FGMN.

Les dépenses spécifiques et complémentaires pourront être financées par le Contrat de plan État-Région, des financements des collectivités territoriales ou dans le cadre du programme Leader +

Action de gestion COM5
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut C

Développer l'éducation à l'environnement

Résultats attendus

Il s'agit d'informer et de sensibiliser un large public à travers un programme de communication sur le site Natura 2000 « Massif du Luberon ». Ces actions ponctuelles de communication et de sensibilisation seront menées au cours de la mise en œuvre du programme. Elles se feront au travers d'expositions, de diffusion de plaquettes thématiques.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et espèces sont concernés.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Rôles
Structure animatrice, chargé de communication dans les collectivités locales, associations, accompagnateurs divers	Élaboration des programmes d'éducation à l'environnement

Mise en œuvre de l'action

Concevoir des sorties-natures, des expositions, des conférences, des plaquettes thématiques

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Sorties, expositions et conférences réalisées, plaquettes diffusées

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Expositions (à raison de deux pour la durée du DocOb)

- Infographie : 4 000 €
- Support : 10 000 à 12 000 € (8 à 12 panneaux)

Plaquettes (avec deux thèmes traités)

- Infographie : 1 000 €
- Reprographie : 1 200 € pour 2 500 exemplaires au minimum

16 200 à 18 200 € pour la durée du DocOb (+ compris dans l'animation du site)

- **Programmes de financement possibles :**

Cette action relève essentiellement de la mission d'animation financée au titre du FGMN.

En complément : Contrat de plan État-Région, Financements des collectivités locales et territoriales.

|

|

Action de gestion COM6
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut B

Créer un site Internet

Résultats attendus

Il s'agit de mettre en ligne l'ensemble du Document d'objectifs (études, actions de gestion...) et d'assurer une information régulière sur l'avancée des différents travaux, en lien avec le site Internet du Parc.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et espèces sont indirectement concernés.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Rôles
Structure animatrice, bureaux d'étude	Élaboration du site Internet, mise en ligne et mise à jour
ONF, associations, Office de tourisme, fédérations d'activités sportives...	Participation à l'élaboration

Mise en œuvre de l'action

- 1) Concevoir le site Internet
- 2) Développer un forum d'échange sur le site Internet si possible
- 3) Développer la mise en ligne et l'actualisation régulière

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Mise en ligne du site Internet, actualisation, nombre de connections

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Création : 1 500 à 2 000 €
Mise à jour : 300 €/an

3 000 à 3 500 € pour la durée du DocOb

- **Programmes de financement possibles :**

Cette action relève du financement de la mission d'animation éligible au FGMN.
En complément : Contrat de plan État-Région, Financements des collectivités territoriales

|

|

Action de gestion COM7 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 2
Statut A1

Diffuser l'information sur le projet Natura 2000

Résultats attendus

Il s'agit d'informer la population, les acteurs locaux et aussi tous les propriétaires et usagers du site afin de développer l'adhésion et l'appropriation du projet. Ces actions pourront être initiées par l'animateur du projet ou par les collectivités locales qui solliciteront son assistance.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et espèces sont indirectement concernés.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Rôles
Structure animatrice	Réalisation des divers documents
Partenaires institutionnels	Contribution à l'élaboration des documents
Imprimerie, maquettiste	Confection, édition des affiches

Mise en œuvre de l'action

- 1) Participer à des émissions spécialisées de télévision et de radio et réaliser des articles de vulgarisation dans les journaux locaux (moyens rattachés au rôle d'animation du site Natura 2000 Massif du Luberon)
- 2) Réaliser une affiche « Massif du Luberon, un site Natura 2000 » et des affichettes et les distribuer dans les lieux-clé (Mairies, Offices de tourisme, campings, lieux d'accueils des visiteurs...)
- 3) Intégrer un texte « grand public » présentant la philosophie Natura 2000, les principaux intérêts écologiques du site, les objectifs et actions visant à concilier « préservation du site et usages locaux » dans les différentes plaquettes de présentation du Parc naturel régional du Luberon

Échéanciers possibles	2006
Indicateurs de réalisation	Chiffres de tirage, nombre de plaquettes ayant intégrées les informations Natura 2000

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

3 000 à 5 000 € (affiches et affichettes : réalisation, reprographie) + frais de personnel compris dans l'animation du site

- **Programmes de financement possibles :**

La mission d'animation financée au titre du FGMN intègre l'essentiel de cette action.

Les compléments pourront être recherchés dans le cadre du Contrat de plan État-Région, auprès du Conseil général et/ou du Conseil régional

|

|

Action de gestion COM8 (ANI)
ZPS/PSIC

Priorité 3
Statut A1

Mettre au point un programme éducatif en direction des scolaires

Résultats attendus

Il s'agit d'informer et de sensibiliser les scolaires à la biodiversité présente sur le site.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et espèces sont indirectement concernés.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Rôles
Structure animatrice	Élaboration du programme éducatif
Collectivités locales, Associations locales de protection de l'environnement, Sociétés communales de chasse...	Participation au programme éducatif

Mise en œuvre de l'action

- 1) Mettre au point un programme et des actions de sensibilisation en lien avec la commission pédagogique du Parc
- 2) Inscrire ce programme au programme annuel offert aux établissements du territoire

Échéanciers possibles	2006 - 2010
Indicateurs de réalisation	Nombre de programme et d'actions réalisés : lieu (commune école), classes concernées (primaire, secondaire), nombre d'élèves touchés

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Compris dans l'animation du site

- **Programmes de financement possibles :**

La mission d'animation financée au titre du FGMN intègre l'essentiel de cette action.

Les compléments pourront être recherchés dans le cadre du Contrat de plan État-Région, auprès du Conseil général et/ou du Conseil régional

N°7 : L'ANIMATION

PRÉAMBULE

Les actions d'animation visent à mettre en œuvre la politique Natura 2000 pour le site « Massif du Luberon » et à assurer la cohérence avec les autres politiques territoriales. Il est ainsi souhaitable, pour répondre à ce double objectif, de mettre en place une structure animatrice dotée d'un chargé de mission Natura 2000.

Qui plus est, l'ensemble des sites Natura 2000 inscrits sur le périmètre du Parc pourra bénéficier de cet investissement dans l'optique d'une gestion globale des différents Documents d'objectifs (6 ZSC et 1 ZPS dans le périmètre du Parc).

L'animateur, lorsqu'il intervient en forêt privée, le fait en pleine collaboration avec le CRPF. Un protocole sera élaboré entre le CRPF et l'animateur afin d'éviter les interventions redondantes et les conseils divergents.

Cette mise en œuvre de la politique Natura 2000 passe par plusieurs étapes dont certaines sont développées ci-dessous :

✓ **Rencontrer les élus, acteurs locaux, usagers et propriétaires**

Préparer les réunions spécifiques pour les acteurs locaux afin de les impliquer et de leur exposer clairement les actions de gestion et les opportunités de financement offertes par Natura 2000. Il est à noter que le nom des types de bénéficiaires potentiels (personne physique ou morale) ne sont pas inscrits dans les fiches actions de gestion de façon à ne pas figer les possibilités de contrats et de sous-traitance.

✓ **Assister et conduire la mise au point des différents types de contrats, des études, travaux aménagements divers**

Assurer l'assistance technique pour la mise au point des projets et la recherche des financements, la rédaction des documents administratifs et techniques

✓ **Évaluer la qualité des études d'incidences et apporter la matière disponible aux bureaux d'étude**

Participer aux réunions préparatoires et aux rendus lors de rédaction d'études d'impacts ou d'incidences par d'autres opérateurs (bureaux d'études en particulier) afin de s'assurer que ces études rendent compte des objectifs fixés par le DocOb et plus généralement par le projet Natura 2000. L'évaluation des incidences des programmes, travaux ou projets pouvant affecter les sites Natura 2000 est réalisée dans le cadre de l'article L.414-4 du Code de l'environnement et des articles R.214-34 à 38 du Code rural. Cette évaluation est à produire par les maîtres d'ouvrages ou les demandeurs d'autorisation. Cette autorisation devra être assortie d'une étude d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

✓ **Participer à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme**

Participer aux concertations lors des modifications des zonages ayant trait à l'urbanisme et à l'élaboration des nouveaux documents d'urbanisme ou à leur révision afin de s'assurer que les orientations fixées dans les documents d'urbanisme sont compatibles avec les objectifs déterminés par le Document d'objectifs. Ainsi, il sera possible d'établir les zonages adéquats lors de la révision des PLU pour la conservation des espaces d'intérêt communautaire (zonage N, U, A, AU...) et d'accompagner les projets de classement en Espaces boisés classés.

✓ **Prendre en compte le site Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion existants ou à venir**

Veiller au contenu des autres plans de gestion dès leur élaboration ou lors de leur révision (s'il s'agit de documents existants) afin d'appliquer les principes de gestion durable des milieux naturels énoncés dans ce Document d'objectifs.

ACTIONS DE GESTION - ANIMATION -

CODE	INTITULÉ DE L'ACTION DE GESTION	PRIORITÉ	«STATUT»
ANI1	Mettre en place une structure animatrice	1	A1
ANI2	Animer et mettre en œuvre la politique Natura 2000 du site	1	A1
	Tableau récapitulatif des actions de gestion classées « A » et entrant dans le cadre financier de la mission « animation »		

Tableau 14 : Codes, intitulés, priorités et « statut » des actions de gestion -animation-

Action de gestion ANI1
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A1

Mettre en place une structure animatrice

Résultats attendus

Il s'agit de conforter le Parc en tant que structure animatrice et de mobiliser des moyens humains, en particulier par le recrutement d'un chargé de mission Natura 2000 pour animer et mettre en œuvre la politique Natura 2000 du site.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et les espèces d'intérêts communautaires sont concernés.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Rôles
MEDD, DIREN, collectivités	Embauche du chargé de mission

Mise en œuvre de l'action

Définir les modalités de recrutement du personnel nécessaire et de son financement

Échéanciers possibles	2006
Indicateurs de réalisation	Date de la mise en place de la structure, contrat avec le chargé de mission

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- Coûts estimatifs :**

Salaire et frais de structure pour la mise en place et la première année (encadrement, fonctionnement, déplacements, équipement, etc.) :

60 000 €

- Programmes de financement possibles :**

La prise en charge des dépenses induites par ce poste d'animateur est éligible au FGMN sur présentation des fiches de salaires

En complément : Contrat de plan État-Région, Financements des collectivités territoriales (Région, Département)

|

|

Action de gestion ANI2
ZPS/PSIC

Priorité 1
Statut A1

Animer et mettre en œuvre la politique Natura 2000 du site

Résultats attendus

L'objectif principal de cette action de gestion est de permettre le suivi, l'animation et la mise en œuvre de la politique Natura 2000 sur le site du Massif du Luberon et ainsi d'appliquer d'une manière concrète et cohérente les actions de gestion du Document d'objectifs.
Cette action prend le relais de l'action ANI1 à partir de la seconde année.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et les espèces d'intérêts communautaires sont concernés.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Rôles
Structure animatrice	Animation, mise en œuvre du Document d'objectifs

Mise en œuvre de l'action

- Mettre en œuvre les actions de gestion (initier, développer...) présentées dans ce document (description précise des engagements des bénéficiaires potentiels, bonne articulation, suivis des actions)
- Présenter le document d'objectifs aux partenaires locaux et usagers du site lors de réunions d'information dans chaque commune concernée et réaliser des réunions plus thématiques avec les gestionnaires locaux
- Recenser les bénéficiaires prêts à contractualiser
- Participer à la rédaction des CAD-type, Contrats Natura 2000 divers
- Assurer une bonne communication, coordination et concertation entre les différents partenaires impliqués dans le programme (rencontres, réunions et rédaction de comptes rendus ...)
- Mettre en place un tableau de bord (base de données permettant de suivre la réalisation des actions de gestion, de réaliser un suivi financier et technique, d'établir des états d'avancement)
- Remettre à jour le DocOb à tous les niveaux : mise à jour des connaissances (partie diagnostic), reformulation et ajout d'objectifs, modification, suppression et ajout d'actions de gestion...
- Rédiger des rapports d'étape, des synthèses annuelles globales (bilans rédigés et présentés devant le Comité de pilotage du site)
- Actualiser le Document d'objectifs avec la définition d'un nouveau programme d'actions. Ce travail est à réaliser à la fin de la période de validité du présent document, en fonction des actions mises en place et de leur évaluation et en fonction de l'évolution des politiques publiques

Échéanciers possibles	2007 - 2010
Indicateurs de réalisation	Bilans et résultats annuels, rapports d'activité, comptes rendus, réunions en Comité de pilotage, contrats

Engagements du bénéficiaire

Coûts estimatifs / Programmes de financement possibles

- **Coûts estimatifs :**

Salaire et frais de fonctionnement : 50 000 € par an
200 000 € pour la durée du DocOb (

- **Programmes de financement possibles :**

Cette action regroupe l'essentiel de la mission de l'animateur, à ce titre, elle est financée par le FG MN

En complément : Contrat de plan État Région (formation et sensibilisation), Financements des collectivités territoriales

Tableau récapitulatif des actions de gestion classées « A » et entrant dans le cadre financier de la mission « animation »

Certaines actions ciblées sur un type de milieu relèvent entièrement de ce type d'intervention, leur code est suivi de la mention (ANI)

Code	Intitulé de l'action de gestion	Statut	Contenu
MO1	Maîtriser la divagation des véhicules hors pistes	A	cartographie, négociation, évaluation
MO2 (ANI)	Éviter le reboisement sur les milieux ouverts et semi-ouverts	A1	animation
MO4 (ANI)	Limiter les traitements antiparasitaires à forte rémanence	Ao	étude
MO8	Restaurer les milieux ouverts et semi-ouverts	A	étude, animation
MO9	Entretien des milieux ouverts et semi-ouverts	A	animation
MO10	Assurer le bon entretien pastoral des milieux ouverts et semi-ouverts	Ao	étude, animation
FO1 (ANI)	Favoriser le maintien et le vieillissement de la hêtraie	A1(D)	étude, animation
FO6 (ANI)	Maintenir des bois morts, dépérissant ou creux	A(D)	étude, diagnostic, suivi, négociation
FO7 (ANI)	Mettre en place un calendrier des travaux forestiers	A1	étude, cartographie, négociation
FO11 (ANI)	Supprimer le traitement BT contre la Processionnaire du Pin	A1	étude, négociation, suivi
FO13 (ANI)	Harmoniser les Aménagements forestiers (forêt publique) et les Plans simples de gestion (forêt privée) avec le DocOb	A1(D)	étude, négociation
FO14 (ANI)	Favoriser le vieillissement des peuplements forestiers	A1	étude, cartographie, négociation
FO17 (ANI)	Mettre en place des mesures de protection des forêts	A1(D)	étude, négociation
AQ3 (ANI)	Gérer et suivre la population de Barbeau méridional	A1(D)	étude, négociation, information
AQ4 (ANI)	Gérer, suivre et surveiller la population d'Écrevisse à pieds blancs	A1(D)	étude, négociation, information
AQ5	Sauvegarder et créer des points d'eau	A	étude, cartographie, information
AQ8 (ANI)	Éviter les vidanges de piscines sans précautions	A1	étude, animation, évaluation
AQ9 (ANI)	Maîtriser les assainissements	A1	étude, animation, suivi
AQ11 (ANI)	Maîtriser les pompages dans les cours d'eau	A1	étude, animation
AQ12 (ANI)	Gérer et protéger les ripisylves, les berges et le lit de l'Aiguebrun	A	étude, animation
AQ13 (ANI)	Organiser la fréquentation et informer le public sur la fragilité du milieu aquatique	A	étude, animation
RO1	Améliorer et proposer la gestion des gorges de Régalon	A	étude, surveillance
RO3 (ANI)	Rechercher et conserver les gîtes de reproduction, d'hibernation et de transit des chiroptères en milieu rocheux	A1(D)	étude, cartographie, animation, suivi
RO5 (ANI)	Contrôler le balisage des sentiers à proximité des falaises	A1	étude, cartographie
RO8 (ANI)	Préserver les éboulis ouest-méditerranéen et les éboulis thermophiles	A	étude, cartographie, suivi
SUI1 (ANI)	Suivre l'état de conservation des habitats	A1(D)	étude, cartographie
SUI2 (ANI)	Mettre en œuvre un suivi scientifique des habitats ouverts et semi-ouverts	A1(D)	étude
SUI3 (ANI)	Mettre en œuvre un suivi scientifique des habitats forestiers	A1(D)	étude
SUI4 (ANI)	Suivre la qualité des eaux de l'Aiguebrun	A1(D)	étude, animation
SUI5 (ANI)	Suivre l'état de conservation des espèces animales	A1(D)	étude
COM1 (ANI)	Contrôler les compétitions et manifestations sportives	A1(D)	étude, animation, négociation
COM3 (ANI)	Éditer un bulletin périodique de liaison	A1	publication
COM7 (ANI)	Diffuser l'information sur le projet Natura 2000	A1	publication, information
COM8 (ANI)	Mettre au point un programme éducatif en direction des scolaires	A1	étude, animation

ANNEXES

|

|

ANNEXE1

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DES ACTIONS DE GESTIONS
POUR LE SITE « MASSIF DU LUBERON- FR9301585 »**

Code	Intitulé de l'action de gestion	Priorité	Statut de l'action	Éligibilité	Code Mesure sélectionnée	ZPS / PSIC	CAD	Carte	Évaluation (x 100 €)
Milieux ouverts et semi-ouverts - Conservation des habitats d'intérêt communautaire									
MO1	Maîtriser la divagation des véhicules hors pistes	1	A	Oui	F27010, F27014	ZPS/PSIC	Non	II	220-300
MO2	Éviter le reboisement sur les milieux ouverts et semi-ouverts	1	A1	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	I	ANI *
MO3	Expérimenter des traitements dans le matorral à Genévriers	2	C			PSIC			
Milieux ouverts et semi-ouverts - Conservation des espèces d'intérêt communautaire									
MO4	Limiter les traitements antiparasitaires à forte rémanence	1	Ao	Non		PSIC	Oui	II	100-130
MO5	Approfondir les connaissances sur les populations de lépidoptères	2	B (D)			PSIC			
MO6	Développer une agriculture respectueuse de l'environnement	2	C			ZPS/PSIC			
MO7	Connaître les populations de Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>)	3	B (D)			PSIC			
Milieux ouverts et semi-ouverts – Actions transversales									
MO8	Restaurer les milieux ouverts et semi-ouverts	1	A	Oui	AFH004, AFH005, AFH006, F27001, F27011	ZPS/PSIC	Oui	I	5700-5800
MO9	Entretien des milieux ouverts et semi-ouverts	1	A	Oui		ZPS/PSIC	Oui	I	5200-5300
MO10	Assurer le bon entretien pastoral des milieux ouverts et semi-ouverts	1	Ao	Non		ZPS/PSIC	Oui	I	1000-1200
MO11	Aider à la création, l'acquisition ou l'amélioration d'équipements pastoraux	1	Ao	Non		ZPS/PSIC	Oui	NC	p.m.
MO12	Mettre en place un plan global de gestion pastorale	2	B (D)			ZPS/PSIC			
Milieux forestiers - Conservation des habitats d'intérêt communautaire									
FO1	Favoriser le maintien et le vieillissement de la hêtraie	1	A1 (D)	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	II	530-640
FO2	Connaître et gérer les tillaies-ébraies	2	C			PSIC			
FO3	Conserver et favoriser la Chênaie pubescente à Houx	2	C			PSIC			
FO4	Expérimenter une gestion alternative à la coupe rase de Chêne vert	3	C			ZPS/PSIC			
FO5	Favoriser la gestion du Pin d'Alep	3	C			ZPS/PSIC			
Milieux forestiers - Conservation des espèces d'intérêt communautaire									
FO6	Maintenir des bois morts, dépérissants ou creux	1	A (D)	Oui	F27012	ZPS/PSIC	Non	I	180-200
FO7	Mettre en place un calendrier des travaux forestiers	1	A1	Oui	Animation	ZPS	Non	I	ANI *
FO8	Protéger les sites de nidification du Circaète Jean-le-Blanc	2	B (D)			ZPS			
FO9	Inventorier et connaître les populations de Rosalie Alpine et de Pique-prune	2	C			PSIC			
FO10	Rechercher les gîtes de reproduction, d'hibernation et de transition des chiroptères en milieu forestier	2	B (D)			PSIC			
FO11	Supprimer le traitement BT contre la Processionnaire du Pin	2	A1	Oui	Animation	PSIC	Non	I	53
FO12	Favoriser la diversité de la structure de végétation	2	C			PSIC			
Milieux forestiers – Actions transversales									
FO13	Harmoniser les Aménagements forestiers (forêt publique) et les Plans simples de gestion (forêt privée) avec le DocOb	1	A1 (D)	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	I	30-50
FO14	Favoriser le vieillissement des peuplements forestiers	1	A1	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	II	ANI *
FO15	Développer le balivage des chênaies de fond de vallon	1	C			ZPS/PSIC			

FO16	Limitier l'impact des grandes coupes rases de taillis	2	B			ZPS/PSIC			
FO17	Mettre en place des mesures de protection des forêts	1	A1 (D)	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	II	300-320
FO18	Éviter la création de nouvelles pistes forestières et améliorer les conditions de débardage des bois	3	B			PSIC			
Milieux aquatiques et riverains - Conservation des habitats d'intérêt communautaire									
AQ1	Conserver et favoriser les prairies mésophiles	1	B			PSIC			
AQ2	Mettre en valeur les sources d'eaux dures à Tuf	3	C			PSIC			
Milieux aquatiques et riverains - Conservation des espèces d'intérêt communautaire									
AQ3	Gérer et suivre la population de Barbeau méridional	1	A1 (D)	Oui	Animation	PSIC	Non	II	170-190
AQ4	Gérer, suivre et surveiller la population d'Écrevisse à pieds blancs	1	A1 (D)	Oui	Animation	PSIC	Non	II	108-124
AQ5	Sauvegarder et créer des points d'eau	2	A	Oui	AHE006	PSIC	Non	II	286-318
AQ6	Inventorier les amphibiens et mettre en place un protocole de suivi	2	B			PSIC			
AQ7	Aménager des nichoirs à Martin-pêcheur	3	C			ZPS			
Milieux aquatiques et riverains – Actions transversales									
Lutter contre la pollution des eaux de surface									
AQ8	- Éviter les vidanges de piscines sans précautions (AQ8)	1	A1	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	II	20-30
AQ9	- Maîtriser les assainissements (AQ9)	1	A1	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	II	ANI *
AQ10	- Prévenir les pollutions accidentelles (AQ10)	3	B			ZPS/PSIC			
AQ11	Maîtriser les pompages dans les cours d'eau	2	A1	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	II	ANI *
AQ12	Gérer et protéger les ripisylves, les berges et le lit de l'Aiguebrun	2	A	Oui	AHE002, F27014, (AHE004)	ZPS/PSIC	Non	II	cf. AQ13
AQ13	Organiser la fréquentation et informer le public sur la fragilité du milieu aquatique	2	A	Oui	AHC003, ADM002, ATM005, F27014	ZPS/PSIC	Non	II	64-72
AQ14	Identifier et recenser les menaces potentielles sur l'Aiguebrun et son bassin versant	3	C			ZPS/PSIC			
AQ15	Élargir les connaissances sur l'écosystème riverain	3	C			ZPS/PSIC			
Milieux rocheux - Conservation des habitats d'intérêt communautaire									
RO1	Améliorer et proposer la gestion des gorges de Régalon	2	A	Oui	F27014	ZPS/PSIC	Non	NC	p.m.
RO2	Préserver les falaises à Potentilletalia caulescentis	3	C			ZPS/PSIC			
Milieux rocheux - Conservation des espèces d'intérêt communautaire									
RO3	Rechercher et conserver les gîtes de reproduction, d'hibernation et de transit des chiroptères en milieu rocheux	1	A1 (D)	Oui	Animation	PSIC	Non	NC	130
RO4	Surveiller les sites où nichent les grands rapaces (application de l'APB)	1	B			ZPS			
RO5	Contrôler le balisage des sentiers à proximité des falaises	2	A1	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	II	cf. RO8
RO6	Développer des études complémentaires pour la connaissance des populations des chiroptères	3	C			PSIC			
RO7	Proposer une gestion adéquate des édifices publics situés à proximité du site et présentant un intérêt pour les chiroptères	3	C			PSIC			

Milieux rocheux – Actions transversales									
RO8	Préserver les éboulis ouest-méditerranéen et les éboulis thermophiles	1	A	Oui	F27014	ZPS/PSIC	Non	I	45-55
Suivi des habitats d'intérêt communautaire									
SUI1	Suivre l'état de conservation des habitats	1	A1 (D)	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	NC	60-80
SUI2	Mettre en œuvre un suivi scientifique des habitats ouverts et semi-ouverts	2	A1 (D)	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	I	160-180
SUI3	Mettre en œuvre un suivi scientifique des habitats forestiers	2	A1 (D)	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	I	110-130
SUI4	Suivre la qualité des eaux de l'Aiguebrun	2	A1 (D)	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	II	270-300
Suivi des espèces d'intérêt communautaire									
SUI5	Suivre l'état de conservation des espèces animales	1	A1 (D)	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	NC	p.m.
SUI6	Assurer le suivi complémentaire des espèces d'oiseaux	2	C			ZPS			
Communication									
COM1	Contrôler les compétitions et manifestations sportives	1	A1 (D)	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	NC	ANI *
COM2	Installer et entretenir les différents équipements concourant à la préservation du site et à l'information du public	1	B			ZPS/PSIC			
COM3	Éditer un bulletin périodique de liaison	1	A1	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	NC	102-120
COM4	Mettre en place un plan de suivi de la fréquentation	2	C			ZPS/PSIC			
COM5	Développer l'éducation à l'environnement	2	C			ZPS/PSIC			
COM6	Créer un site Internet	2	B			ZPS/PSIC			
COM7	Diffuser l'information sur le projet Natura 2000	2	A1	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	NC	30-50
COM8	Mettre au point un programme éducatif en direction des scolaires	3	A1	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	NC	ANI *
Animation									
ANI1	Mettre en place une structure animatrice	1	A1	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	NC	600
ANI2	Animer et mettre en œuvre la politique Natura 2000 du site	1	A1	Oui	Animation	ZPS/PSIC	Non	NC	2000

A : 9 actions de gestion
 Ao : 3 actions de gestion
 A1 : 25 actions de gestion (dont 13 D)
 B : 13 actions de gestion
 C : 19 actions de gestion
 TOTAL : 69 actions de gestion

ANI * : le financement de ces actions est entièrement compris dans le fonctionnement de la structure animatrice

ANNEXE 2

**ÉCHÉANCIER CHIFFRÉ DES ACTIONS DE GESTION
POUR LA PÉRIODE 2006-2010**

SITE NATURA 2000 « MASSIF DU LUBERON- FR9301585 »

Certaines actions d'animation relèvent de la seule compétence de la structure animatrice, elles sont inhérentes à sa fonction. Cela signifie que leur financement ne nécessite aucune autre mise de fond que ceux destinés à son fonctionnement. Ces derniers constituent donc la condition nécessaire et suffisante à leur mise en œuvre. Dans le tableau annexe 2-2 ci-après, en lieu et place du montant, est portée la mention « *In ANI1* », pour 2006 ou « *In ANI2* » pour les années suivantes. Dans quelques cas, des actions d'accompagnement peuvent être utiles, elles apparaissent alors dans le tableau annexe 2-1.

2-1- ÉCHÉANCIER DES ACTIONS DE GESTION CONTRACTUALISABLES

CODE	2006	2007	2008	2009	2010
MO1	Préparation et mise en place du dispositif 16 500 à 22 500 €	Surveillance et évaluation 1 600 à 2 000 €	Surveillance et évaluation 1 600 à 2 000 €	Surveillance et évaluation 1 600 à 2 000 €	Surveillance et évaluation 1 600 à 2 000 €
MO4 <i>pro parte</i>		Contrats 4 000 à 5 000 €	Contrats 4 000 à 5 000 €		
MO8	Trou du Rat 110 500 à 111 000 €	Montimaou Les Mayorques St Phalès Crêtes ouest 130 500 à 132 500 €	Ménerbes 115 000 à 116 000 €	Hautes Plaines Mérindol 90 500 à 92 500 €	Bonnieux 126 000 à 127 000 €
MO9	Trou du Rat (1 ^e tranche) 128 000 à 129 000 €	Trou du Rat (2 ^e tranche) Crêtes ouest 127 000 à 127 500 €	St Phalès 108 000 à 108 500 €	Mérindol Les Mayorques 110 000 à 111 500 €	Crêtes est 46 000 à 46 500 €
MO10	2 000 à 2 400 €	2 000 à 2 400 €	2 000 à 2 400 €	2 000 à 2 400 €	2 000 à 2 400 €
MO11	Pour mémoire (équipements à financer hors DocOb)				
FO1 <i>pro parte</i>		Contrats 20 000 à 25 000 €			
FO6 <i>pro parte</i>			Contrats 7 500 €	Contrats 7 500 €	
FO11 <i>pro parte</i>		1 800 €	2 500 €		
AQ5		Aiguebrun 14 000 à 16 000 €	Réalisation de 2 ou 3 pts d'eau 5 600 à 9 000 €	Réalisation de 2 ou 3 pts d'eau 5 600 à 9 000 €	Entretien 600 à 800 €
AQ8 <i>pro parte</i>	2 000 à 3 000 €				
AQ12 <i>pro parte</i>			Réhabilitation 5 000 à 6 000 €	Réhabilitation 5 000 à 6 000 €	
AQ13 <i>pro parte</i>			Parking 5 500 à 6 000 €	Parking Panneaux 7 900 à 15 000 €	
RO1	Pour mémoire (en cours de réalisation hors DocOb)				
RO3 <i>pro parte</i>			Travaux 1 500 €	Travaux 1 500 €	
RO5 & 8 <i>pro parte</i>			3 500 à 4 200 €	3 500 à 4 200 €	3 500 à 4 200 €
TOTAUX	259 000 à 267 900 €	300 900 à 312 200 €	261 700 à 270 600 €	235 100 à 251 600 €	179 700 à 182 900 €

2-2- ÉCHÉANCIER DES ACTIONS D'ANIMATION

CODE	2006	2007	2008	2009	2010
MO2	<i>In ANI1</i>	<i>In ANI2</i>			
MO4 <i>pro parte</i>	Enquête Formation Édition 2 000 à 3 000 €				
FO1 <i>pro parte</i>	Mise en place de la RB 15 000 €	État zéro 1 500 à 2 000 €	Expérimentations 5 000 à 6 000 €		Suivis 1 500 à 2 000 €
FO6 <i>pro parte</i>		Diagnostic 3 500 €			
FO7		<i>In ANI2</i>			
FO11 <i>pro parte</i>	<i>In ANI1</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>
FO13		4 800 €			
FO14	<i>In ANI1</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>
FO17	Mise en place de la RB 20 000 €	État zéro 2 500 à 3 000 €			Suivis 2 500 à 3 000 €
AQ3		Étude 10 000 à 12 000 €	Suivi 2 400 €	Suivi 2 400 €	Suivi 2 400 €
AQ4		Étude 2 700 à 3 100 €	Suivi 2 700 à 3 100 €	Suivi 2 700 à 3 100 €	Suivi 2 700 à 3 100 €
AQ8 <i>pro parte</i>		<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>
AQ9	<i>In ANI1</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>
AQ11	<i>In ANI1</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>
AQ12 <i>pro parte</i>	<i>In ANI1</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>
AQ13 <i>pro parte</i>	<i>In ANI1</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>	<i>In ANI2</i>
RO3 <i>pro parte</i>	Étude 3 500 €	Étude 3 500 €			Suivi 3 000 €
RO5 & 8 <i>pro parte</i>	<i>In ANI1</i>	<i>In ANI2</i>			
SUI1	1 200 à 1 600 €	1 200 à 1 600 €	1 200 à 1 600 €	1 200 à 1 600 €	1 200 à 1 600 €
SUI2	3 200 à 3 600 €	3 200 à 3 600 €	3 200 à 3 600 €	3 200 à 3 600 €	3 200 à 3 600 €
SUI3	2 200 à 2 600 €	2 200 à 2 600 €	2 200 à 2 600 €	2 200 à 2 600 €	2 200 à 2 600 €
SUI4	4 500 à 5 000 €				4 500 à 5 000 €
SUI5	Pour mémoire (déjà pris en compte dans les actions concernées)				
COM1	État des lieux <i>In ANI1</i>	Charte <i>In ANI2</i>	Négociation <i>In ANI2</i>	Négociation <i>In ANI2</i>	Négociation <i>In ANI2</i>
COM3	N°1 1 700 à 2 000 €	N°2 1 700 à 2 000 €			N°3 1 700 à 2 000 €
COM7	3 000 à 5 000 €				
COM8	Mise au point du programme <i>In ANI1</i>	Réalisation <i>In ANI2</i>	Réalisation <i>In ANI2</i>	Réalisation <i>In ANI2</i>	Réalisation <i>In ANI2</i>
ANI1	60 000 €				
ANI2		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
TOTAUX	116 300 à 123 300 €	86 000 à 91 700 €	66 700 à 69 300 €	61 700 à 63 300 €	74 900 à 78 300 €

ANNEXE 3

**TABLEAU DE CORRESPONDANCE
HABITATS NATURA 2000**

POUR LE SITE « MASSIF DU LUBERON- FR9301585 »

Dénominations génériques du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne
(Version EUR 15 - Commission européenne DGXI-D.2, 1996)

Habitat général	Sous-habitat	Code EUR 15	Légende	Désignation DocOb	Statut*
Habitats d'eau douce	Eaux courantes	3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Communautés annuelles des rives limoneuses des rivières submontagnardes de types méditerranéens	c
Les forêts	Forêts méditerranéennes à feuilles caduques	92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Peupleraie du Populetum albae	c
	Forêts de l'Europe tempérée	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes à Cephalanthero-Fagion	Hêtraie sèche à Buis du Buxo-Fagetum	c
		9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	Forêt de ravin du Tilio-Acerion	p
	Forêts sclérophylles méditerranéennes	9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Forêt de Chêne vert et chênaies pubescentes méditerranéenne Avec : Yeuseraie mature mésoméditerranéenne Yeuseraie catalano-provençales supérieures à Buis du Viburno-Quercetum ilicis buxetosum	c
		9380	Forêts à <i>Ilex aquifolium</i>	Chênaie pubescente à Houx de Provence	c
	Forêts de conifères méditerranéennes montagnardes	9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	Pinède provenço-liguriennes à Pin d'Alep	c
Habitats rocheux et grottes	Éboulis rocheux	8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Idem	c
	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Falaises calcaires du Potentilletalia caulescentis	c
	Autres habitats rocheux	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Idem	c
Tourbières hautes et tourbières basses	Tourbières neutro-alcalines (bas marais alcalins)	7220	Sources pétifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	Source d'eaux dures à Tuf	p

Landes et fourrés tempérés	/	4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	Lande-hérisson à Genêt de Villars	c
Fourrés sclérophylles (matorrals)	Matorrals arborescents méditerranéens	5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	Matorral à Genévriers	c
Formations herbacées naturelles et semi-naturelles	Formations herbacées sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-brometalia)	Pelouses sur calcaires du Festuco-brometalia (pelouses à Bromes)	c p : à orchidées
		6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	Pelouse à Brachypode de Phénicie relevant des Thero-Brachypodietea Pelouse xérique à Brachypode rameux relevant des Thero-Brachypodietea	p
	Forêts sclérophylles pâturées (déhesas)	6310	Déhesas à <i>Quercus spp.</i> sempervirents	Matorral à Chêne vert	c
	Prairies mésophiles	6510	Prairies maigres de fauches de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Prairies mésophiles de fauche médio-européennes de basse altitude	c

*Statut

c : communautaire

p : prioritaire

